Octobre 1895 — N° 22 — 2e Année

REVUE MENSUELLE

Religieuse, Politique, Scientifique

FAISANT SUITE A LA PUBLICATION

LE DIABLE AU XIXe SIÈCLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 83, Rue de Rennes, PARIS

INSTRUCTION FAMILIÈRE

A MES COMPATRIOTES

Sur la loi du 16 avril, dite d'abonnement

CONTRE

LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Nos lecteurs liront avec le plus grand intérêt cette instruction familière que Mgr Gouthe-Soulard vient d'adresser, comme Français, à ses compatriotes, et où sont exposées, avec tant de lucidité et d'éloquence, les raisons qui plaident en faveur de la résistance.

Mes chers Amis,

Je n'invoque en ce moment que mon titre de Français pour vous adresser cette instruction familière : c'est en cette seule qualité que je vous prie de la lire et de la mettre à profit : elle est la revendication de nos droits communs les plus sacrés, les plus inviolables et les plus inaliénables.

Je m'aperçois fréquemment que cette loi d'abonnement contre les communautés religieuses, n'est pas comprise du plus grand nombre, non par manque d'intelligence, mais par manque de temps ou de volonté pour l'étudier. Puis, comment vous en tirer au milieu de ces perpétuelles contradictions, de ces lamentables défaillances, de ces subtilités et arguties juridiques ? Je n'ai pas besoin de tant de docteurs pour me démontrer qu'il est clair comme deux et deux font quatre, que le vol n'est pas permis. Je le prouverai sans peine.

Quelques communautés de Paris ont consulté un célèbre avocat, bien catholique, sur la conduite à tenir en cette circonstance très critique. Consulter, c'était leur droit et leur devoir ; mais c'est un grand tort d'avoir publié le trop célèbre Mémoire ; elles devaient se contenter d'en garder une copie manuscrite pour leur édification privée ; on ne livre pas à ses adversaires ses moyens de défense. Nos ennemis ne cachent pas leur joie : c'est, disent-ils, le triomphe de leur cause.

***

Mais qu'est-ce donc que cette loi d'abonnement ? Un exemple vous le fera comprendre ; vous avez, vous, laïque, une maison qui paye cent francs d'impôts : vous me la vendez à moi, congréganiste ; le lendemain de mon acquisition, je paye *six cents francs d'impôt*, et cependant je n'y ai pas mis une pierre. D'autre part, j'ai payé toutes les contributions qui pèsent sur les contribuables français. — Je faisais hier cette comparaison à un brave ouvrier, qui me répondit : *Mais c'est un brigandage ;* oui mon cher ami, c'est un brigandage ; votre bon sens vous a dit le mot de suite.

Et cette exaction monstrueuse m'est imposée uniquement parce que je suis congréganiste. Mais, avant d'être congréganiste, je suis Français, et parce que je suis Français, j'entends être traité comme Français : rien de plus, rien de moins.

Mes chers amis, quand nous vînmes au monde, nos pères se rendirent chez M. le maire de notre commune et lui déclarèrent qu'un nouveau citoyen français venait de naître de parents français. Ils signèrent, avec leurs témoins, l'acte officiel de notre entrée dans la grande famille française. Le maire y apposa sa signature avec le sceau municipal. Et voilà la charte authentique de nos droits et de nos devoirs. La France s'engagea à nous traiter en Français, et nous nous engageâmes à la servir en bons Français. Ce jour-là, nous, les petits, les humbles, les pauvres, les ouvriers, nous devînmes les égaux du fils du grand seigneur, du

fils des rois qui naissait peut-être en même temps que nous. Et quand nous voulons nous réclamer de notre dignité de Français nous allons demander à notre mairie une copie conforme de notre acte de naissance. et, avec ce morceau de papier, nous parcourons l'univers entier, nous recevons bon accueil chez toutes les nations. et trouvons une protection assurée et puissante partout où flotte le drapeau national.

Nous, congréganistes, religieux et cléricaux, nous sommes donc Français aussi bien que M. Ribot, que M. Poincaré, que M. le président de la République ; et quand nos puissants maîtres de la République veulent prouver leur nationalité, ils n'ont pas d'autres ressources que de demander une copie en quatre lignes du registre municipal, constatant leur état civil.

Nous n'avons jamais manqué aux devoirs qu nous furent imposés par ce contrat réciproque passé entre nous et la France : nous voulons nos droits de Français. — Nous ne souffrirons jamais d'être pris pour des parias : nous ne sommes pas des étrangers sur le sol de la patrie. La France est notre mère terrestre, la France n'est pas une mégère. Nous voulons l'égalité devant l'impôt, elle nous est garantie par la constitution républicaine, dont nous sommes en ce moment les vrais défenseurs, puisque nous la protégeons contre les violations effrontées et éhontées d'impudents menteurs.

* * *

Et maintenant, à la place du droit d'accroissement, si tyranniquement et si sottement conçu que la perception en a été impossible, ils viennent d'imaginer la loi d'abonnement obligatoire, exigeant des religieux une taxe six fois plus forte que celle qui est imposée aux autres contribuables pour un objet de même valeur.

Mes chers amis, votre équité naturelle et votre bon sens se révoltent contre une pareille infamie. Que vous soyez chrétiens, protestants, juifs, schismatiques, si vous avez dans l'âme quelque reste d'honnêteté, vous n'admettrez jamais que cinq centimes pour Monsieur un tel, habillé en laïque, deviennent trente centimes pour moi parce que je suis revêtu du froc de capucin. Ce n'est plus ma propriété qui est imposée, et qui seule peut l'être, c'est ma personne qui devient matière fiscale.

Si ce n'est pas là de l'injustice la plus outrageante, de la persécution la plus satanique ; si ce n'est pas la consfication la plus odieuse parce qu'elle me frappe sous le manteau de la loi, nous n'entendons plus rien à rien, il faut renoncer à parler français, notre belle langue est laïcisée.

Le voleur qui me demande la bourse ou la vie au coin d'un grand chemin, peut trouver à qui parler. Il y avait des juges, à Berlin, pour le meunier de Sans-Souci. Pour nous, il n'y a plus de juges en France, tous les tribunaux nous sont fermés, toutes les précautions les plus francs-maçonniques sont prises pour nous étrangler sans bruit : les agents du fisc, chargés de nous exécuter, sont nos juges sans appel, ils ont le droit de tout inspecter, de tout visiter, de tout fureter chez nous. Vous voyez, mes chers amis, qu'on peut en revendre à Julien l'Apostat.

* * *

Un ministre a débité récemment à la tribune française une des plus énormes insanités que j'aie jamais entendues : il a osé dire qu'il n'y avait pas de lois injustes ; c'est une insulte non seulement à la théologie, mais à la philosophie et à notre petit catéchisme. Un de nos enfants de sept ans l'aurait réfuté. Il n'y a pas de lois injustes !!! Ah ! je voudrais bien qu'on lui appliquât la loi d'abonnement, et qu'on lui demandât de payer six fois ce qu'il ne doit qu'une fois : nous verrions s'il referait un discours pour répéter qu'il n'y a pas de lois injustes.

Une loi, pour être digne de ce nom sacré, doit être conforme au droit éternel, à l'ordre divin, à la volonté de Dieu, source de tout droit. Une loi injuste ne mérite aucune obéissance ; elle est une révolte contre la justice éternelle, elle est méprisable. *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* Une loi injuste, dit le païen Cicéron, n'a pas plus de valeur qu'un complot de brigands pour dévaliser une maison.

Quand les apôtres et les millions de nos martyrs ont dit l'invincible *non possumus*, ils résistaient à des lois votées par les pouvoirs législatifs du temps. Sans se donner beaucoup de peine, ils auraient pu faire rédiger *des mémoires à consulter*, qui auraient inventé mille beaux prétextes pour leur conseiller de ne pas prêcher la doctrine de cet *homme-là*, de Jésus-Christ, et l'Evangile serait resté lettre morte, et le monde serait encore dans l'esclavage et les ténèbres de l'idolâtrie. Vous et moi, Messieurs les députés et sénateurs, et nous tous, nous serions encore les Gaulois sauvages. Je n'ai encore rencontré personne pour donner tort au *non possumus* des apôtres et de leur successeurs. Et cependant, c'est la doctrine de M. le ministre qui serait la consécration de toutes les tyrannies, de toutes les iniquités, de tous les vols, de toutes les scé-

lératesses. Vraiment, ces gens-là ne savent pas ce qu'ils disent, ou bien ils le savent trop.

Une loi qui ne repose pas sur le droit éternel, c'est la volonté d'un homme, individu ou multitude. Qu'est-ce que c'est que cela ? Moins que rien. C'est l'hosanna du dimanche des Rameaux, suivi à trois jours de distance de ce cri féroce : *Qu'il soit crucifié !*

Nous sommes très disposés à rendre à César ce qui est à César, nous l'avons toujours fait. Mais nous voulons rendre *à Dieu ce qui est à Dieu*, et si, pour obéir à Dieu, il faut dire avec le Prince des apôtres : *Et in carcerem, et in mortem paratus sum ire ;* je suis prêt *à marcher à la prison et à la mort*, nous le ferons : la grâce de Dieu ne nous fera pas plus défaut qu'à saint Pierre.

Nous dépensons nos forces et notre argent au service des malheureux, et moi qui vous parle, mes chers amis, voilà bientôt cinquante ans que je n'ai pas passé un seul jour sans travailler pour Dieu et le prochain. Je suis loin de m'en vanter. Quand je me considère en moi-même, je suis effrayé du peu que j'ai fait : si c'était à recommencer, il me semble que je ferais bien mieux. Mais je prends quelque confiance quand je me compare à ceux qui veulent notre mort. Comme je me vois élevé au-dessus de ce triste petit monde, je me hâte de dire que je ne le dois qu'à la grâce de Dieu : *Non ego, sed gratia Dei mecum*. Tous les prêtres, tous les religieux, tous les catholiques dignes de ce nom peuvent et doivent tenir le même langage, puisque c'est notre vocation commune de nous rapprocher le plus possible de notre divin Modèle.

*
* *

Messieurs les ministres, députés et sénateurs, juifs, francs-maçons et sectaires de toute race, journalistes de toutes opinions, je vous le déclare, le jour que vous serez attaqués comme Français et persécutés dans vos droits de Français, je vous le déclare, vous pourrez avoir un défenseur plus éloquent que moi, vous n'en aurez pas de plus sincère. Je ferai pour vous ce que vous voudriez faire aujourd'hui pour nous, si vous étiez de vrais Français, amis de la justice et du droit. En vous défendant, je continuerai à me défendre moi-même, et tous mes concitoyens, car le droit de l'un est le droit de tous. Vous le voyez, je pose la question sur les plus hauts sommets. Je ne fais pas uniquement un plaidoyer *pro domo mea ; pour ma maison.*

Voici une supposition qui n'est pas chimérique : les socialistes nous envahissent, ce sont des obstinés ; leur idée marche ; c'est la terrible menace de l'avenir, et cet avenir peut être demain. Quand ils seront maîtres, ils vous diront : *Ah ! républicains opportunistes et repus, vous avez pris votre temps pour confisquer lentement, hypocritement les communautés religieuses ; vous avez ouvert la porte, nous, nous n'avons pas besoin de tant de détours : nous vous confisquons tout d'un seul coup. N'avons-nous pas les mêmes droits que vous ?*

Réussiront-ils dans leurs projets destructeurs de toute société ? Je demande à Dieu de les arrêter. Mais vous, législateurs du 16 avril, vous leur avez donné l'exemple, et vous n'êtes pas à votre coup d'essai.

*
* *

Les malheureux seront les premières victimes de cette exécrable spoliation. Vous ignorez peut-être, mes chers amis, que les communautés distribuent chaque année *deux cents millions en bonnes œuvres*, c'est le fruit de leurs propres sacrifices, de leurs pieuses industries et des dons de la charité catholique. Nos gouvernants sont dans l'impossibilité de remplacer cette somme énorme : ils n'ont *pas le sou*, je le répète, ils n'ont *pas le sou*, malgré les impôts écrasants. Je vais vous le prouver.

Un de mes amis de Lyon, homme très honnête et très intelligent, m'a dit souvent : *Quand j'ai commencé ma profession, il me manquait huit mille francs pour avoir un sou*, ce qui signifiait que sa famille lui avait laissé huit mille francs de dettes. C'est parfaitement le cas du gouvernement républicain : en vingt ans, il a augmenté la dette nationale de vingt milliards, il doit quarante milliards ; donc, il lui manque quarante milliards pour avoir un sou net. Quand vous avez un sou et que vous le devez, c'est comme si vous n'aviez rien. Je n'oublierai jamais cette manière originale et spirituelle d'établir une situation financière. Vous vous en souviendrez tout aussi facilement que moi, et vous en ferez votre profit pour ne rien devoir, si vous pouvez.

Voilà donc une perte sèche de deux cents millions pour les malheureux. Les malheureux ! ! ! ils ont bien d'autres soucis ! ! !

*
* *

Les communautés religieuses ne se plaindront pas de n'avoir pas été défendues : tous les évêques, moins un, à ma connaissance, se sont levés pour soutenir leur cause. Nous n'en sommes pas à notre première preuve de dévouement à leur égard : qui donc, après les laïcisations, a conservé, rétabli, bâti les écoles, les asiles, les

providences, les hospices? Qui donc fournit le traitement des Frères et des Sœurs, charge écrasante pour nos pauvres curés et leurs paroissiens, parce que c'est le besoin qui revient chaque jour. Qui donc a remplacé les bourses des Séminaires? C'est nous, évêques, nous, prêtres, nous, catholiques. C'est nous, en réalité, qui avons été laïcisés. N'est-ce pas un peu ce qu'on appelle donner des coups à son prochain sur les épaules d'autrui? Nous sommes très fiers de les avoir sauvées : c'était notre devoir. Dans ma longue carrière, je n'ai pas de meilleure consolation, et je n'aurai pas de plus puissante recommandation au tribunal de Dieu que cette lutte incessante pour conserver mes œuvres autrefois paroissiales, diocésaines aujourd'hui. Si, par malheur, le collègue de Beauvais avait raison contre nous tous, je croirais subir, pour ma part, une humiliation inconsolable.

*
* *

Vous allez me demander quelle est la pensée du Pape sur cet impôt scélérat. Le Pape ne veut pas se mêler de cette affaire : il nous laisse la liberté de nous en tirer comme nous pourrons, avec entente entre les intéressés, avec sagesse, prudence et force.

Le Pape n'a pas besoin de nous donner sa décision par ses paroles. Sa propre conduite nous montre le chemin.

Le Piémont lui a appliqué depuis vingt-cinq ans son droit *d'accroissement* et *d'abonnement*, en s'emparant de son domaine temporel, possédé pendant des siècles.

Depuis vingt-cinq ans, Pie IX et Léon XIII n'ont pas manqué une seule occasion de protester contre la spoliation.

Nous ne céderons pas nos droits, nous ne pouvons pas, et nous dirons toujours : « Non licet »; vous êtes des voleurs.

Les situations sont semblables : en résistant et en protestant contre la violation de nos droits, nous imitons Pie IX, Léon XIII, tous les Souverains Pontifes de tous les temps, qui furent toujours le soutien des faibles contre les puissants.

*
* *

Je vais à présent, mes chers amis, vous faire un reproche que votre conscience ne repoussera pas : c'est vous qui êtes la cause principale de la persécution que nous souffrons depuis vingt ans, et que nous avons endurée avec une patience stupide. Vous êtes le peuple souverain; c'est vous qui transmettez le pouvoir au nom de Dieu en nommant nos représentants, vous devriez les choisir honnêtes et consciencieux, capables de faire le bonheur du pays, en s'occupant de ses intérêts, et non de leur propre fortune dans les Panamas et les banques véreuses et autres tripotages financiers, dont vous faites les frais. Vous n'écoutez que les flatteurs qui vous promettent monts et merveilles le jour du scrutin, et ne vous connaissent plus le lendemain. Vous vous obstinez à être aveugles.

Evidemment, vous n'approuvez pas toutes les lois faites par vos députés et sénateurs; vous ne leur avez pas donné le mandat de chasser les magistrats de leurs sièges, ni d'expulser les religieux de leur domicile, ni d'envoyer les séminaristes à la caserne, sans profit pour la défense nationale et au grand détriment des paroisses qui nous demandent des prêtres, que nous ne pouvons pas leur envoyer.

Vous ne leur avez pas donné le mandat de faire de la République une marâtre, traitant avec une révoltante partialité les enfants de la même famille; vous condamnant à payer deux fois, et pour les écoles laïques que vous avez le droit de ne pas aimer, et pour nos écoles congréganistes, que vous avez le droit de préférer.

Vous ne leur avez pas donné le mandat de s'emparer des minces ressources de nos églises, et de rendre impossible l'administration de nos fabriques par une comptabilité illégale et inextricable.

Vous ne leur avez pas donné le mandat de prendre votre argent pour corrompre les électeurs. Rappelez-vous cette mémorable séance de l'Assemblée législative, il y a trois ans : cette Assemblée s'était subitement prise d'une honnête ardeur contre les flibustiers de Panama, qui avaient escroqué aux pauvres gens la modeste somme de *treize cents millions*. Un ministre agacé, un des plus capables, et qui en savait long, très long, se tournant vers certain côté de la Chambre, lui lança ces flagellantes paroles : « Mes vénérés collègues, ne faites pas tant de vertu en ce moment, si je n'avais pas pêché dans les caisses du Panama, plusieurs d'entre vous ne seraient pas sur ces bancs, et planteraient leurs choux à la ville et à la campagne!! » Leurs yeux restèrent immobiles et cristallisés sur la pointe de leurs bottines. Et, pour la première fois, on vit des fronts imperméables à la rougeur, rougir!!! Jamais plus vigoureux coups de lanière n'avaient été cinglés par une main plus impitoyable : c'était la main d'un ami. Cette apostrophe restera historique.

Vous ne leur avez pas donné le mandat de

supprimer l'indemnité de traitement de votre clergé. C'est une dette sacrée qu'on nous paye, et non un cadeau qu'on nous fait. C'est une dette acceptée et signée par la France, en retour des biens ecclésiastiques confisqués en 1789; on ne peut agir avec nous comme avec les fonctionnaires de l'État, dont on peut suspendre le traitement pour un temps et dans des conditions déterminées d'avance, et jamais arbitrairement, comme pour nous.

J'ai une profonde estime pour ces bons serviteurs; je suis dans les termes les plus corrects et les plus courtois avec toutes les administrations départementales, civiles et militaires. Depuis neuf ans que je suis à Aix, il ne s'est pas échangé un mot désagréable entre nous; toutes les difficultés ont été résolues à la satisfaction commune.

Mais je ne puis m'attribuer un titre qui ne m'appartient pas. Pour faire de moi un fonctionnaire, il faut faire mentir la grammaire et le dictionnaire. La grammaire et le dictionnaire enseignent que le *fonctionnaire est celui qui exerce une fonction au nom du supérieur qui l'a nommé*. Quelle est donc la fonction que j'exerce au nom de l'Etat? il ne m'a pas même donné le pouvoir de faire une goutte d'eau bénite.

Non, vous n'avez pas donné ces divers mandats à vos représentants, vous ne pouviez pas les donner. Vous n'avez pas le droit de commander le mal. Le mal n'a droit à aucun droit.

*
* *

Que faire donc? Ecoutez une courte histoire :

Il y avait autrefois à Rome un vieux citoyen nommé Caton, homme sévère et dur : il aimait beaucoup sa patrie; mais Rome avait une rivale, c'était Carthage, qui lui disputait l'empire du monde, et l'avait mise plus d'une fois à deux doigts de sa perte. Caton ne voyait de salut pour la République que dans l'anéantissement de son ennemie. A tout propos et hors de propose et dans un dîner, dans une conférence, à la fin d'un discours, dans une cérémonie religieuse, dans la rencontre d'un ami, le matin, le soir, le vieux républicain terminait par son éternel refrain : *Ergo delenda Carthago*; donc, il faut détruire Carthage; c'était sa monomanie patriotique. Il finit par avoir raison : Carthage fut anéantie.

Caton parlait en païen; chez les païens, la force prime le droit, comme chez M. de Bismarck et chez ses imitateurs.

Mais nous, nous sommes disciples de l'Evangile, nous ne voulons pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie. Nous ne disons pas : *Ergo delenda respublica, sed convertenda;* donc, il faut convertir la République, en la débarrassant de ses exploiteurs et de ses dilapidateurs si vivement flétris dans les récentes et formidables protestations des députés conservateurs. C'est encore de l'histoire.

Nous ne sommes pas ennemis du régime républicain, mais des iniquités commises en son nom. Le Pape nous a conseillé de l'accepter : nous l'acceptons, sans arrière-pensée, loyalement. Nous voulons bien être en République, jamais en Franc-Maçonnerie; c'est la Franc-Maçonnerie qui commande. Naguère, les francs-maçons se cachaient; à présent, ils disent publiquement qu'ils sont les maîtres : c'est presque une puissance officielle.

Nos députés et nos sénateurs sont en majorité francs-maçons : ils ne sont plus libres, ils ont abdiqué leur indépendance, et si la Loge leur enjoint de voter que deux et deux font *cinq*, ils voteront que deux et deux font *cinq*. Ils ont mieux fait : ils ont voté que moi, congréganiste, qui suis propriétaire d'un mur mitoyen avec mon voisin laïque, je payerai six francs pour ma moitié et lui un franc pour la sienne. Mais c'est absurbe, dites-vous, oui, absolument absurde. Aussi, c'est la démonstration de l'iniquité par l'absurde.

Nous devons donc imiter le vieux Caton et répéter à temps et à contre-temps, à la ville, à la campagne, à la fin de nos discours et de nos conférences, dans nos Congrès, nous devons répéter, nous aussi notre refrain, notre *Delenda Carthago*, c'est-à-dire que nous devons partout travailler à rendre la République honnête, consciencieuse, juste, impartiale, reconnaissant les droits de chacun sans distinction et acception de personnes. A ses yeux, il ne doit y avoir que des Français en France. Mais, pour obtenir ce résultat, nous devons nous efforcer de moraliser, de redresser, d'éclairer le suffrage universel, et de faire comprendre aux électeurs que leurs véritables intérêts demandent qu'ils choisissent à tous les degrés des élections des représentants honnêtes et consciencieux.

Mes chers amis, je vous en prie, traitez donc la France comme vous traitez votre vigne, et votre champ : vous ne les livrez, autant que possible, qu'à des ouvriers probes et laborieux, qui rempliront fidèlement leur journée et ne voleront pas vos récoltes. Voilà le vrai *convertenda Carthago. La République en exercice, c'est le suffrage universel.*

Tant que nous n'en arriverons pas là, nous n'aurons pas saisi le taureau par les cornes, nous

aurons multiplié nos coups d'épée dans l'eau, nous n'aurons pas tiré la véritable conclusion. C'est beau d'aller dans les pèlerinages, qui réveillent la foi et manifestent la puissance miraculeuse de Dieu. Ce n'est pas assez, il faut mettre en pratique la maxime chrétienne : *Aide-toi et le ciel t'aidera*. Jésus-Christ n'a pas dit seulement : *Orate*, priez, mais *vigilate*, veillez, veillez, c'est le travail parfait. La sentinelle qui veille à la frontière est le premier soldat de l'armée. Jésus-Christ vous ordonne à tous d'être ce soldat. Pourquoi avez-vous bras et jambes, cœur et intelligence si ce n'est pour vous en servir ? — *Travaillons*, disait Jeanne d'Arc et *Dieu baillera la victoire*.

Je finis :

Nos communautés religieuses ne veulent pas et ne peuvent pas payer :

1° Parce que la loi d'abonnement est souverainement injuste ; elle a contre elle la réprobation unanime de l'honnêteté publique : elle viole outrageusement la constitution républicaine, qui reconnaît l'égalité de tous les Français devant la loi de l'impôt, comme devant toutes les lois. Ici, c'est nous qui sommes les vrais défenseurs de la République.

2° Elles ne veulent pas payer, parce qu'elles ne peuvent pas participer à une injustice. Leurs biens sont le patrimoine des pauvres ; elles n'en sont que les économes, et non les propriétaires ; elles ne peuvent trahir leurs bienfaiteurs.

3° Elles voudraient payer qu'elles ne le pourraient pas, faute de ressources, je l'affirme ; chaque année, je viens au secours de plusieurs pour le pain quotidien.

C'est la loi elle-même qui les réduit à cette extrémité, et qui les force de dire que l'attitude passive est une impérieuse, une inévitable nécessité : *Non possumus*, nous ne pouvons pas, ni moralement, ni matériellement.

Les donneurs de conseils *à la soumission* ne disent jamais un mot de cette impossibilité matérielle à payer : cependant la question est capitale. Quand il n'y a rien, comment payer ? L'immense majorité de nos communautés religieuses est dans ce cas. Nos persécuteurs le savent très bien : ils sont habiles et méchants.

Il est probable, mes chers amis, que nos admirables communautés passeront par de très douloureuses épreuves. Notre mort, à nous, catholiques, est décidée dans la synagogue de Satan, qui n'eut jamais d'armée plus nombreuse et plus formidablement organisée. Je vois l'horizon noir de tempêtes, et je ne suis point un trembleur. Qui ne se rend pas à cette évidence, plus lumineuse que le soleil, ne veut rien voir et rien entendre ; il a un triple rang d'écailles sur les deux yeux et du plomb fondu dans les deux oreilles.

Prions, parlons, agissons, défendons nos droits, éclairons l'opinion publique, crions bien haut : *Domine, vim patior, responde pro me ;* Seigneur, je souffre violence, répondez pour moi. Les détrousseurs nocturnes ne craignent que le bruit, la petite lampe qui brille à la fenêtre et le gardien vigilant de toutes les avenues de la maison. Ayons confiance en Dieu qui aura pitié de ses pauvres, de ses orphelins, de ses malades, des abandonnés, qui sont les plus menacés.

La persécution soufferte pour la justice est une semence de chrétiens, et, à plus forte raison, de bonnes œuvres.

Pour dire toute ma pensée, nos gouvernants ne sont pas étonnés, ni fâchés de nos protestations, qui leur donnent un argument contre les ordres impératifs des Loges. En particulier, ils sont assez raisonnables ; mais en séances législatives, ils perdent tête et cœur, quand il s'agit de la religion catholique : on se croirait bien plus loin que Charenton : c'est indigne des représentants de la France, je le sais, je l'ai vu. — Un des leurs, un des plus importants, disait, il y a un mois : *Vous autres, catholiques, vous attendrez béatement tout du temps. Vous, vous avez la force et le droit, vous ne savez pas vous en servir*. Pourquoi vous défendez-vous si mal ?

Il faut bien supposer qu'il reste encore quelque chose d'humain dans ces consciences vendues par ambition, mais qui voudraient être libres. — La liberté est notre premier bien et notre premier besoin. L'esclave n'est plus un homme.

Croyez, mes chers amis, que cette instruction très familière est le cri d'un cœur profondément français, et qui ne réclame en son nom et au vôtre que ses droits de Français. J'ai cherché à vous parler bien simplement, afin d'être compris et retenu de tous, c'est comme un prône du vieux curé de Lyon.

Je vous ai dit nettement et franchement toute ma pensée. Permis à chacun de juger autrement cette épouvantable situation. Pour moi, j'ai fait mon devoir, j'ai délivré mon âme. Je crois vous avoir dit toute la vérité. Moi, je ne vous trompe pas.

Recevez l'assurance de mon attachement le plus cordial et le plus dévoué.

† XAVIER,

Archevêque d'Aix, Arles et Embrun.

Aix, le 25 août 1895.

Fête de saint Louis, roi de France, le plus illustre des Français, parce qu'il fut le plus chrétien, se glorifiant de n'être que l'humble sergent du Christ Jésus.

GUÉRISON MIRACULEUSE

D'UNE DES MALADES

envoyées à Lourdes par Miss Vaughan.

On lit dans le *Pèlerin* (nº du 29 septembre) :

Nous croyons que nos lecteurs trouveront ici avec intérêt le récit de la guérison d'une des malades envoyées à Lourdes aux frais de la célèbre ex-luciférienne, afin d'obtenir la foi entière.

Mlle **Louise Dansette**, âgée de trente-deux ans, avait été atteinte, au mois d'août 1894, d'une congestion pulmonaire fort grave. La maladie laissa des traces de tuberculose au poumon gauche.

Une rechute terrible se produisit le 17 février dernier, et les divers médecins consultés conclurent tous à une tuberculose chronique. Les mois qui suivirent furent marqués par de très fréquentes suffocations, des quintes de toux nombreuses et douloureuses, la perte presque complète du sommeil et surtout d'abondants vomissements de sang qui se produisaient plusieurs fois par semaine.

Au mois de mai, Mlle Louise Dansette sollicita et obtint son admission au Pèlerinage national, et elle présenta ce certificat signé d'un nom qui fait autorité dans la science médicale :

« Paris, le 7 mai 1895.

« Je soussigné, certifie que Mlle Louise Dansette, âgée de trente-deux ans, ouvrière fleuriste, demeurant, 6, rue Monsigny, est atteinte d'une affection tuberculeuse du sommet du poumon gauche, où j'ai constaté des points en voie de ramollissement qui ont donné lieu à de nombreux crachements de sang. »

Le mal ne tarda pas à empirer, et, le 4 juin, une hémorragie si violente se produisit que les inquiétudes les plus vives se manifestèrent dans l'entourage de la malade. *On crut même devoir lui donner les derniers sacrements, tant la faiblesse était grande et les étouffements effrayants.*

Au mois de juillet, miss Diana Vaughan ayant envoyé une somme pour l'envoi à Lourdes des pèlerins appartenant à l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, on eut la pensée de choisir Mlle Louise Dansette parmi ces pèlerins, et des démarches furent faites pour que sa bienfaitrice au Pèlerinage national fût miss Diana Vaughan.

On espérait, en effet, une guérison à Lourdes, et voici ce qui était écrit au commencement d'août dans les *Annales de l'Archiconfrérie* :

« Le choix de ces personnes a été fait de manière à correspondre à ses désirs (ceux de la vaillante convertie). L'une des personnes désignées a été acceptée comme malade pour le Pèlerinage national : elle est atteinte de tuberculose pulmonaire, *et l'on espère que la Très Sainte Vierge daignera, par une guérison merveilleuse, témoigner sa bienveillance à la nouvelle convertie.* »

Quelques jours avant le départ pour Lourdes Mlle Louise Dansette, examiné pendant près de deux heures par un des médecins de Notre-Dame de Salut, était par lui désignée pour faire partie du train blanc, le train des grands malades.

Enfin, examinée quelques jours après par son médecin habituel, la malade apprit de lui que le poumon droit se prenait à son tour, et un large vésicatoire fut ordonné. Inutile de dire que la prescription du docteur ne fut pas suivie ; *à partir de ce moment, Mlle Dansette ne prit plus aucune potion.*

Partie le 17 pour Lourdes, la malade fut encore extrêmement souffrante en wagon : crachements de sang et suffocations lui rendirent le voyage très douloureux. A Poitiers, cependant, une amélioration sensible se produisit, et le voyage devint plus facile.

A l'arrivée à Lourdes, les crachements de sang se reproduisent, et la pauvre malade doit passer au lit la fin du premier jour de son pèlerinage. Relevée le lendemain, elle se rend à la piscine. Là, plongée dans l'eau glaciale, elle se sent mieux tout à coup et sort seule de la piscine.

Désormais, il lui semble qu'elle est absolument guérie, elle ne ressent plus aucune fatigue et peut suivre les cérémonies du pèlerinage. Toutefois, elle ne se présente pas au bureau des constatations : on lui avait tant dit que sa maladie est une maladie de langueur qu'elle voulait laisser s'écouler quelques jours avant de proclamer sa guérison.

De fait, dès son retour à Paris, Mlle Louise Dansette est comme transformée : elle ne sent plus de douleurs, quelles qu'elles soient ; aucune suffocation ; elle dort comme un enfant et monte, plusieurs fois par jour, ses cinq étages sans fatigue ni étouffements ; l'appétit est revenu et, avec lui, les forces reprennent. Enfin, depuis le 21 août, jour où elle s'est plongée dans la piscine, aucun crachement de sang !

Il ne restait plus qu'à faireconstater officiellement la guérison. Malheureusement, le docteur qui a signé le certificat et celui qui a fait admettre au train blanc sont tous deux absent de Paris Mlle Dansette va donc trouver un

médecin qu'on lui recommande comme très consciencieux, et elle lui pose nettement la question : « Je me suis soignée depuis six mois, et l'on m'a dit que j'étais tuberculeuse; maintenant, je me sens beaucoup mieux, et je voudrais être auscultée avec soin, pour savoir si vraiment je suis guérie et si je peux reprendre mon travail. » Le docteur l'ausculte donc avec le plus grand soin : il constate au poumon gauche des lésions qui ont été graves, mais elles sont anciennes, dit-il, et maintenant entièrement cicatrisées. Il la déclare donc guérie, affirme qu'on peut venir le trouver et qu'il répétera son diagnostic. Il n'hésite pas à rédiger le certificat suivant :

« Je soussigné, docteur en médecine, certifie que Mlle Louise Dansette, 6, rue Monsigny, est actuellement guérie de la bronchite pour laquelle elle s'est soignée pendant un an, et qu'elle peut reprendre sans crainte ses occupations.

« 5 septembre 1895. »

En même temps, par une permission providentielle, en cette même première semaine de septembre, le prêtre qui avait administré Mlle Louise Dansette et le médecin qui avait signé le certificat se trouvaient ensemble au bord de la mer. *Tous deux ignoraient la guérison ;* la conversation vint à tomber sur la malade de la rue Monsigny et le docteur déclara très nettement que la pauvre enfant était absolument perdue. « *Non seulement,* disait-il, *elle est tuberculeuse, mais ces hémoptysies terribles l'ont absolument épuisée, la science ne peut plus rien pour elle ; il faut la laisser dans sa chambre en lui accordant le plus de douceurs possibles, car elle n'en a probablement pas pour un mois.* »

La double constatation se trouvait donc faite en même temps, et dans des conditions d'impartialité absolue.

Pour nous, qui n'avons appris que ces jours-ci cette dernière conversation, la preuve est péremptoire : la guérison était impossible humainement parlant, elle a eu lieu instantanément à Lourdes.

La Sainte Vierge, par cette guérison miraculeuse, avait récompensé la foi de la malade et montré en même temps sa bienveillance maternelle pour miss Diana Vaughan, qui, le 24 août (jour de la rentrée du pèlerinage à Paris), faisait sa Première Communion.

Mlle Louise Dansette espère pouvoir, comme elle l'avait promis, se consacrer à Dieu dans le service des malades. Miss Vaughan va combattre le bon combat contre la Franc-Maçonnerie et le lucifériansme.

Gloire à Dieu ! gloire à Marie !

L'ATTITUDE PASSIVE

Le Comité des religieux qui a si énergiquement travaillé à unir les congrégations, selon l'esprit de la note cardinalice, dans une tactique de résistance, a adressé, le 29 septembre, à ses adhérents, une lettre dont nous avons reçu communication.

Révérends Pères,
Très chers Frères,
Révérendes Mères,
Très chères Sœurs,

Bientôt, nous pourrions même dire dans quelques jours, nous touchons au terme indiqué comme dernière limite accordée pour la liquidation de l'arriéré, dont la plupart des congrégations sont censées débitrices du droit dit d'accroissement.

Cette date du 15 octobre aura une grande importance pour la grave question de l'attitude passive, en face de la loi dite d'abonnement, attitude dictée par notre conscience pour l'amour et l'honneur de Dieu, et les droits de notre sainte Mère l'Eglise.

En présence de cette échéance, nous voulons, aujourd'hui, manifester aux nombreux religieux et aux plus nombreuses et admirables religieuses, appartenant à des congrégations autorisées et non autorisées, qui ont adhéré et adhèrent chaque jour au Comité, la grande consolation et l'édification que ces adhésions généreuses, et souvent très énergiques, nous apportent.

Nous voulons, de plus, vous rappeler l'origine du Comité, quelle a été et quelle est son action, et quelle est toujours sa pensée.

Dès le début, le T. R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, après en avoir conféré avec S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, et avec son assentiment et sa bénédiction, convoqua chez lui les religieux de tous les ordres, congrégations, instituts d'hommes, inscrits au bref de l'archidiocèse de Paris.

A peu près tous les ordres et instituts se rendirent à cette invitation, représentés les uns par les supérieurs majeurs, les autres par les délégués des supérieurs majeurs ; ces délégués ne pouvant s'y présenter et y assister autrement, et devant, après chaque réunion, en référer à leurs supérieurs respectifs.

Les réunions ont toujours eu lieu, depuis, dans le même local, fraternellement offert par le sympathique et courageux champion de notre cause, que nous ne saurions trop remercier de son initiative et de cette hospitalité.

Ces réunions eurent premièrement pour but de s'éclairer mutuellement sur la loi dite d'abonnement, sur l'attitude qu'il convien-

drait de prendre, et d'échanger sur ce sujet les pensées de tous.

La question posée tout d'abord par un des religieux des plus anciens ordres de l'Eglise, fut celle-ci :

« Cette loi est-elle injuste dans son principe, ou seulement dans son application? »

On peut voir que quelles que soient les raisons si lumineuses et si éloquemment exposées dans la Chambre et au Sénat par les députés et sénateurs catholiques, on peut voir, disons-nous, avec quelle prudence le Comité voulait procéder.

Une Commission formée de deux religieux appartenant à des Congrégations autorisées, et de deux religieux appartenant à des congrégations non autorisées, fut chargée de demander à ces jurisconsultes compétents la solution de cette question.

La réponse rapportée au Comité fut que cette loi était exceptionnelle et injuste, contraire à la Constitution, violant le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Loi par conséquent inique et inconstitutionnelle, loi spoliatrice, de plus sacrilège car il s'agit des biens de l'Eglise.

Dès lors, la conscience des membres du Comité était formée, si le refus de s'y soumettre était regardé, à l'unanimité de tous les membres présents, comme la conduite qu'il convenait de tenir.

La forme que doit prendre, dans la pratique, cette attitude, dépend des diverses conditions de chaque institut.

Cette question n'échappa pas à nos observations, non pour diviser les esprits, comme ont pu le faire croire quelques comptes rendus fantaisistes de personnes mal renseignées, mais pour en envisager les conséquences, en leur rang.

C'est après ces préliminaires que le Comité, cédant aux désirs, aux questions et aux instances de plusieurs Communautés de toute la France, envoya, le 21 juin de cette année, la première circulaire que vous avez reçue, indiquant cette résistance, qu'elle qualifia, d'après un conseil venu d'en haut, et comme il convenait, non de résistance agressive et violente, mais de résistance, ou mieux d'attitude passive. Circulaire qui nous valut immédiatement de nombreuses lettres de remerciements et d'adhésions de Congrégations de religieux et de religieuses de Paris et de la province.

Fort de cette conformité de sentiments, de cette union avec toutes ces congrégations, le Comité considéra comme un devoir de faire ce qu'il n'aurait pas osé de lui-même jusque-là, c'est-à-dire d'envoyer, au nom de tous ses adhérents et au sien, une adresse, en fait, tardive, de reconnaissance, aux Eminentissimes cardinaux de Reims et de Paris, aux évêques et au clergé, pour leur généreuse défense des droits de la Sainte Eglise et des nôtres.

Les adhésions devenant de plus en plus nombreuses, le Comité a voulu faire parvenir au Père commun des fidèles l'historique de sa fondation et de sa formation, l'exposé de ses actes et le tableau des résultats acquis. Une lettre datée du 10 août 1895 a été remise à S. S. Léon XIII à cet effet, avec la liste déjà fort longue, à cette époque, des congrégations autorisées et non autorisées qui s'étaient affirmées pour l'attitude passive.

Cette liste portait à Léon XIII les noms de nombreuses congrégations religieuses d'hommes et de femmes, dont plusieurs à supérieurs généraux et supérieures générales, comptant les unes 10, 12, 14 maisons en France, 6.000 et 4.000 membres, etc.

Notre lettre, d'ailleurs, respectant le silence du Souverain Pontife, ne sollicitait aucune réponse. Nous voulions informer Sa Sainteté des faits et gestes du Comité. Nous savons et comprenons sa pensée, cela nous suffisait.

Jamais nous n'avons eu la prétention de dicter une décision à personne. On l'a vu, réunis d'abord entre nous pour échanger nos pensées, sollicités ensuite par beaucoup, nous avons pensé tout haut. Et nous avons été grandement fortifiés dans notre propre conduite, en recevant de chaleureux remerciements pour cette manifestation et les sympathiques témoignages des sentiments de foi, de fermeté et d'esprit de sacrifice qui nous arrivaient et nous arrivent encore à chaque instant.

Qu'il nous soit permis de faire quelques brèves et rares citations, prises dans les dernières lettres reçues.

« .....Nous sommes autorisées. Hélas! mais qu'importe! il me semble que tout abandonner sera le meilleur expédient pour tout retrouver..... »

Autre lettre :

« .....Nous sommes bien déterminées à souffrir, plutôt que de trahir les droits de la Sainte Église et ceux de ses enfants. Si on nous dépouille, si on nous chasse de notre béni monastère, le bon Dieu aura pitié de nous. Nous dépouiller de nous-mêmes : jamais! »

Une autre encore :

« .....Pendant que vous prenez place au premier rang dans une lutte sérieuse et soutenue, nous nous efforçons de vous aider dans la mesure de notre puissance par la prière et la pénitence... Il s'agit vraiment d'une guerre de religion. Pour résister jusqu'au bout, sans faiblir, nous pouvons compter sur les forces surnaturelles réservées aux confesseurs de la foi, et, s'il le fallait, notre siècle aurait encore la gloire de fournir de nouveaux martyrs à la

Sainte Eglise, et de préparer ainsi un meilleur avenir à la France. »

Et ce sont d'humbles femmes qui, du fond de leurs asiles menacés, s'expriment ainsi.

Encore une citation, et ce sera la dernière ; il s'agit d'une congrégation d'hommes, autorisée.

« .....Dès la premire séance de notre Chapitre général que Monseigneur... a bien voulu présider, à l'unanimité, nous lui avons énergiquement déclaré que nous options pour l'attitude passive la plus absolue. »

Il faut nous borner, nous aurions trop à citer. Et toujours dans le même style.

C'est ainsi que, sans nous l'être proposé, le Comité est devenu un moyen de propagande, et puis, non une réunion délibérante mais un centre de sentiments et de résolutions, un groupe de défenseurs unis pour l'honneur de Dieu et les droits de son Eglise.

Que n'a-t-on pas insinué pour nous diviser, en alléguant, ce qui est vrai, que les intérêts temporels et la situation des uns et des autres n'étaient pas les mêmes.

Pour nous, nous l'avons déjà dit, et nous ne saurions trop le redire ; pour nous, la question qui domine les situations et les intérêts temporels est celle-ci : se soumettre à une loi sacrilège, ou ne pas s'y soumettre. C'est avant tout une question de principes.

Tous ont à se prononcer sur cette question. Tous sont visés. Les non autorisés sont même *privilégiés*, la taxe pour eux est de 0 fr. 40, tandis qu'elle n'est que de 0 fr. 30 pour les autorisés. Et si les moyens d'action pour défendre les biens et les droits de l'Eglise ne sont pas les mêmes pour tous, les congrégations non autorisées ne se font pas illusion. La haine des sectaires et des francs-maçons qui ont juré la guerre au Christ et à son Eglise saura bien les poursuivre sous toutes les formes. Leur attitude, peut-être, les exposera à de plus terribles représailles ; on le leur dit, pour qu'ils n'en ignorent.

« .....Les autres (écrit un des plus ardents apôtres de la persécution religieuse), les autres..... (les non autorisés) ils feront bien de réfléchir que le Gouvernement est encore mieux armé contre eux que contre les Congrégations reconnues. »

Les *autres* y ont suffisamment *réfléchi*, et au lieu de dire : Laissons la part du feu..... ils ont dit : Qui touche à l'un de nous nous touche tous.

Et quand les évêques, le clergé et des laïques, qui ne sont pas actuellement en cause, s'intéressent aux religieux sans distinction, les religieux se sépareraient entre eux ? Tous veulent être solidaires, n'avoir qu'un cœur et qu'une âme. C'est ainsi qu'ils entendent dans toute son étendue la communion des saints.

Sommes-nous des insurgés ? Non ! nous payons autant d'impôts que tous les citoyens. Nous payons tous les impôts ordinaires, les droit de mainmorte ou les droits de succession ou de mutation, comme tout le monde ; et en résistant à cette loi exceptionnelle, nous sommes les défenseurs courageux de la Constitution qui régit la France et des droits de tous les citoyens français, de cette légende inscrite sur tous les murs : *Liberté, Egalité, Fraternité !*

Et les œuvres ?

Ah ! quand les Papes se laissaient martyriser, ils laissaient le gouvernement de l'Eglise universelle et ses œuvres aux soins de la Providence de Dieu qui savait y pourvoir.

On dit que quelques congrégations hésiteraient..... Il est évident que si quelques-uns abandonnaient ainsi la cause commune, la situation des autres deviendrait, par leur fait, plus grave au point de vue temporel. Ce serait une bien grande responsabilité, sans doute... ne les jugeons pas.

Pour nous, souvenons-nous d'une page de nos Livres Saints.

Pour combattre les Madianites qui opprimaient les Israélites, Gédéon avait rassemblé son armée. Dieu lui dit qu'il devait éloigner tous ceux qui se sentaient faibles et pusillanimes... il n'en resta plus que trois cents. « C'est avec ces trois cents hommes que je vous sauverai, lui dit le Seigneur. » (Liv. des Juges, ch. VII.)

Nous serons plus de trois cents, et pour Dieu et pour l'Eglise, nous sommes la grosse majorité, nous serons des milliers, plus de cent mille, entre les mains de Dieu, et pour l'Eglise, nous ne voulons être ni faibles ni pusillanimes. Nous ne livrerons pas, de nos mains, les biens de Dieu. On nous les ravira, si on l'ose !....

Et Dieu nous les rendra, s'il lui plaît, au centuple en ce monde. Il nous les rendra, toujours, sûrement bien autrement au ciel !

Le président,
Fr. Stanislas,
F. M. capucin.

Le secrétaire,
V. de P. Bailly,
des Augustins de l'Assomption.

***

Voici, d'autre part, la lettre que S. E. le Cardinal Richard, archevêque de Paris, a adressée à M. Félix Faure, président de la République :

Paris, le 29 septembre 1895.

Monsieur le président,

Dans l'entretien que vous m'avez permis d'avoir avec vous au moment où les Chambres allaient être appelées à se prononcer sur la loi dite d'abonnement,

j'ai eu l'honneur de vous exposer les graves préoccupations que ce projet de loi causait à l'épiscopat. Nos préoccupations étaient fondées.

La loi du 16 avril a ému l'opinion et laissé une douloureuse impression chez tous les catholiques. On se tromperait, si l'on ne voyait qu'une émotion factice et passagère dans les discussions soulevées à l'occasion de cet acte législatif. Une atteinte profonde a été portée à la conscience catholique au moment même où l'apaisement se faisait dans les esprits sur le terrain des institutions politiques qui nous régissent.

Quand un ministre a cru pouvoir dire devant les Chambres qu' « un esprit nouveau » se manifestait dans le pays, ce n'était pas un mot vide de sens. Partout on est las de la persécution religieuse que les sectes maçonniques dirigent contre l'Eglise depuis vingt ans. On aspire à l'union de tous les enfants de la France pour travailler de concert aux grands intérêts du pays, loin de s'épuiser en discussions stériles et de poursuivre l'oppression des consciences chrétiennes. En frappant les communautés d'un impôt exceptionnel et contraire à la Constitution, la loi du 16 avril est venue à l'encontre de ce mouvement d'opinion qui tend à l'apaisement des esprits.

Ce mouvement venait d'être puissamment secondé par les conseils salutaires que le Souverain Pontife dans son amour pour notre patrie, nous donnait de faire trêve aux dissentiments politiques et de nous unir dans la défense de la religion et de l'ordre social : conseils qui, quoi qu'on dise, ont porté leurs fruits. Les catholiques, en effet, ne refusent pas un loyal concours aux affaires du pays ; ils demandent seulement que leurs adversaires n'aient pas la prétention de faire de l'ensemble des lois antichrétiennes la constitution essentielle de la République.

Quels sont les vrais amis de la France ? Ceux qui, en acceptant loyalement la forme du gouvernement républicain, veulent non des privilèges, mais la liberté et l'égalité devant la loi ; ou ceux qui prétendent défendre la République en imposant le joug de leurs doctrines au pays ?

La nation, d'ailleurs, dans son ensemble, n'a pas ratifié par son suffrage les mesures d'exception prises contre les congrégations religieuses dans le cours de ces dernières années.

Quand les religieux ont été exclus des écoles communales au mépris de la Constitution qui déclare les fonctions publiques accessibles à tous les Français, les pères et les mères de famille n'en ont-ils pas moins continué de confier leurs enfants aux Frères et aux Sœurs partout où les sacrifices de la charité privée ont permis d'ouvrir une école libre ? Ce que nous constatons tous les jours des résultats de l'école sans Dieu par la criminalité précoce des enfants et des jeunes gens, ne justifie que trop la préférence donnée par les parents à l'école chrétienne.

Est-il besoin de rappeler que les malades ne cessent de réclamer les Sœurs dans les hôpitaux d'où elles ont été exclues, et n'a-t-on pas encore recours à elles pour le service de nos ambulances en temps de guerre ?

Ces faits indiquent suffisamment que, dans la disposition actuelle des esprits, on ne saurait voir un acte de révolte contre le gouvernement de la part des congrégations religieuses qui, frappées d'un impôt exceptionnel, contrairement à la Constitution, et conduite par cet impôt à la ruine, n'iraient pas d'elles-mêmes porter au fisc l'argent qu'elles doivent à la libéralité des fidèles pour les œuvres d'éducation et de charité. Ne serait-il pas douloureux de voir l'administration employer les voies de rigueur contre des institutions qui ne réclament que l'égalité devant l'impôt ?

Après tant de preuves du dévouement de nos communautés religieuses à l'intérieur et à l'étranger où elles propagent et maintiennent l'influence française, nous avions le devoir, Monsieur le président, et nous croyons avoir le droit de réclamer qu'on ne les mette pas en dehors du droit commun et que les lois fiscales portées contre elles, au lieu d'être aggravées à chaque budget, soient réformées pour leur assurer désormais l'égalité devant l'impôt ?

La France est chrétienne et veut rester chrétienne, les sectes maçonniques voudraient la déchristianiser en la soumettant à des lois contraires à ses véritables intérêts. Pour tout esprit clairvoyant, la loi du 16 avril se rattache à un ensemble de dispositions législatives destinées à enchaîner la liberté religieuse. Nous avons vu ces dispositions se succéder, dans le cours des dernières années, suivant un programme que l'on ne se donne pas la peine de dissimuler. Il semblerait même, aux yeux de nos adversaires, qu'il n'y ait qu'un seul péril à redouter pour la France : le christianisme, comme si le pays n'était pas couvert des institutions bienfaisantes que l'Eglise a créées et que la charité entretient avec un dévouement qui ne se lasse pas ! Mais pendant qu'on fait la guerre à l'Eglise, on paraît oublier qu'il y a autour de nous des périls autrement redoutables : les passions subversives qui fermentent dans les masses et dont plus d'un indice nous annonce parfois le réveil toujours menaçant.

Evêque et Français, nous ne pouvons demeurer indifférent à l'avenir du pays. Et si, d'une part, en réclamant pour les congrégations religieuses la liberté et l'égalité devant la loi, nous sommes persuadé que bien loin de compromettre l'apaisement des esprits désiré par tous les bons citoyens, nous indiquons au contraire les véritables conditions d'une paix durable ; c'est de plus pour nous un devoir d'avertir le pays des dangers que lui préparent l'athéisme légal et la négation des vérités religieuses qui sont la base de toute société civilisée, et de lui signaler en même temps les périls qui attendent les peuples quand les passions déchaînées ne trouvent plus devant elles aucune barrière morale.

Loin de nous la pensée de désespérer de la patrie. Notre espoir le plus cher, notre vœu le plus ardent est de voir tous les hommes de bien unis dans un même dessein, dans un même dévouement pour l'honneur et la prospérité de la France. « Nous ne saurions, en effet, nous résigner à la pensée que la

France se laissera jamais dépouiller des saintes croyances qui ont fait sa gloire dans le passé et qui lui ont assuré le premier rang parmi les nations. » (Dernières paroles du cardinal Guibert au président de la République trois mois avant sa mort.)

Ces vœux qu'inspire à un évêque déjà vieilli dans la charge pastorale son amour de la patrie française, je les confie, Monsieur le Président, à votre patriotisme éclairé et vous prie d'agréer l'hommage de ma plus respectueuse et haute considération.

François, Cardinal Richard,
Archevêque de Paris.

CONGRÈS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

On lit dans *La Lanterne*, n° du 29 septembre :

La première section du Congrès de l'enseignement, sous la présidence de M. Jacquin, conseiller d'Etat, vient d'adopter à l'unanimité, sur le rapport de M. Max Leclerc, une importante résolution qui résume les travaux du Congrès.

Le 15[e] Congrès national de la Ligue de l'enseignement recommande la création de cercles et patronages démocratiques de la jeunesse française;

Offre le concours de la Ligue pour établir et maintenir entre eux un lien commun, et fait appel pour cette œuvre nationale, avec l'aide de la presse républicaine, à tous les citoyens et à toutes les associations de bonne volonté.

Au cours de la séance d'hier, M. Adrien Duvand a exposé les avantages de la décentralisation, la nécessité de réagir contre le développement croissant des grandes agglomérations, l'utilité qu'il y a à pratiquer dans les travaux politiques et administratifs la méthode de la division du travail, l'économie, une meilleure et plus rapide gestion des affaires locales, plus de simplicité dans les mœurs politiques, etc., etc.

Pendant la séance, il a été procédé à un scrutin pour le renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil général de la Ligue, le remplacement d'un membre décédé, M. Jean Macé et d'un démissionnaire.

Ont été élus pour trois ans : MM. Léon Bourgeois, Depasse, Jacquin, Ed. Petit, Cavé, docteur Javal, Laya, Léon Roblin, Aussel, Dessoyé, Bourgeois (Jura); pour un an : M. Napoléon Ney.

La séance a été levée à six heures.

On peut être sûr, ajouterons-nous, que tous les noms donnés ci-dessus par *La Lanterne*, sont ceux de francs-maçons, et non pas des moins actifs.

On voit aussi par là que nos adversaires ne s'endorment pas, et que toutes leurs œuvres inspirées par la secte fonctionnent plus que jamais. Quand les catholiques comprendront-ils que, pour vaincre, c'est sur le terrain anti-maçonnique qu'il faut se placer?

MAÇONS ET ANTI-MAÇONS.

Le mouvement anti-maçonnique qui commence et qui ne fera qu'augmenter, — nous l'espérons, — met en souci les sectaires; les Frères Trois-Points s'étaient accoutumés à triompher sans aucune résistance. C'est pourquoi, maintenant que les catholiques secouent leur torpeur, les fils d'Hiram ne peuvent en croire leurs yeux.

L'*Union Anti-Maçonnique* est donc une œuvre excellente, puisqu'à peine née elle met déjà nos adversaires en émoi.

Nous avons la constatation de cet état d'esprit dans deux articles d'interviews du *Matin*, journal fort éclectique. Nous les reproduisons à titre de curiosité, qui ne manque pas d'être néanmoins instructive. Le premier est du 16 septembre, et le second du 19.

CHEZ LES FRANC-MACONS.

(1[er] Article.)

Un journal annonçait récemment que le convent maçonnique siégeant rue Cadet avait, à l'unanimité, voté la somme de 500 francs aux grévistes verriers de Carmaux.

D'autre part, la *Croix* propose d'établir des casiers maçonniques « calqués sur les casiers judiciaires ordinaires, dont ils deviendraient le corollaire obligé ». Cette innovation aurait pour but de permettre aux intéressés de se défendre contre la franc-maçonnerie et, à quiconque le souhaite, « de réfuter victorieusement le reproche ou le simple soupçon de lucifériansme ».

Enfin, de Belgique, on nous fait prévoir la réunion d'un congrès Anti-Maçonnique organisé par les catholiques italiens, « imposante manifestation du monde entier contre la fête maçonnique du 25[e] anniversaire de la sacrilège brèche de la Porta Pia ».

Il était intéressant, à propos de ces nouvelles, d'étudier, sans parti pris, quel est, aujourd'hui, l'état de l'opinion en ce qui concerne la Franc-Maçonnerie, que des polémiques retentissantes ont, en quelque sorte, remise à l'ordre du jour. Après une période de calme relatif, pendant laquelle cléricaux et francs-macons paraissaient avoir temporairement désarmé, les passions assoupies se réveillent, des orages se préparent : on dirait les luttes d'autre fois sur le point de recommencer plus violentes que jamais. S'il en est ainsi, ce sera la faillite de « *l'esprit nouveau* », dont on nous avait promis, à brève échéance, le triomphe définif.

On sait quelle campagne violente est menée contre la Franc-Maçonnerie. Nous avons voulu

savoir ce qu'en pensait le Grand-Orient de France, et nous nous sommes adressé à l'un de ses dignitaires de l'ordre le plus élevé. C'est l'opinion exacte de cet homme aux convictions passionnées que nous allons essayer de traduire, ou plutôt de sténographier.

Mais avant de laisser la parole à notre interlocuteur, peut-être n'est-il pas inutile d'apprendre aux profanes ce qu'est un convent.

On nomme ainsi la réunion annuelle obligatoire des délégués envoyés par chacune des 500 loges formant la Fédération du Grand Orient de France.

Le convent élit, par tiers, le conseil de l'ordre, composé de 33 membres, lequel est, à proprement parler, le pouvoir exécutif de la Fédération.

Le convent se réunit à Paris, le second lundi de septembre. Les travaux durent une semaine. Il y a neuf bureaux et commissions. Chaque jour, une séance plénière.

On passe en revue l'année écoulée, on vote les propositions transmises régulièrement, les comptes sont vérifiés, le budget est établi.

Le résumé des travaux se retrouve au *Bulletin officiel de la Fédération*.

Le convent se termine par un banquet, auquel tous les délégués sont tenus d'assister. D'importants discours y sont souvent prononcés.

Le convent donne lieu à une dépense annuelle d'environ *quarante-cinq mille francs*. Les délégués n'ont à supporter ni frais de voyage, ni frais de séjour, ni même le coût du banquet.

Voici maintenant les idées qu'un très haut dignitaire de l'ordre a bien voulu nous exposer avec une chaleur digne... *des loges*.

Par cette fin de siècle vraiment sceptique, nous écoutons avec un peu de surprise cet abondant causeur, visiblement persuadé que « c'est arrivé ».

Nous notons à la hâte les paroles qui se pressent et se bousculent sur de vraies lèvres de sectaire :

« Des luttes nouvelles sont proches. Luttes acharnées. Elles sont inévitables. L'attitude des cléricaux ne peut laisser aucune illusion à cet égard. L'idée du casier Anti-Maçonnique prouve qu'on entend nous attaquer, même dans la vie privée, même sur le terrain des intérêts matériels.

« Le Congrès Anti-Maçonnique annoncé pour remettre en question l'unité italienne est impossible en Belgique. Le gouvernement ne permettra pas cette levée de boucliers contre une nation amie. Rome est et restera italienne, intangible.

« Quant à notre vote en faveur des grévistes verriers de Carmaux, il n'est pas sans précédent. Nous avons cru déjà devoir intervenir en faveur de ces mêmes ouvriers. Aujourd'hui, selon la très juste expression du délégué d'Albi, c'est M. Rességuier, c'est le patron qui est en grève.

« Nos adversaires savent, depuis des siècles, ce que vaut une organisation qui survit aux hommes, aux événements, aux passions changeantes. Cette organisation, cette hiérarchie, cette discipline qu'ils nous reprochent, ne les ont-ils pas ?

« Il leur sied mal de ridiculiser nos symboles. Les leurs sont-ils plus clairs pour les hommes superficiels ? Ne faudra-t-il pas toujours concréter, matérialiser ce qui, trop imprécis, échapperait aux masses ?

« Les attaques récentes nous sont utiles. C'est le canon d'alarme. Nous allons serrer les rangs. Un peu mous, en temps de calme, nous avons déjà retrouvé notre énergie d'antan. Là où la discipline s'était relâchée ; là, où sous prétexte de décentralisation, on oubliait trop l'idéal commun, l'impulsion venant de la tête de l'ordre ; — tout s'arrange, comme par enchantement.

« L'avis du conseil de l'ordre est sollicité partout, les initiations deviennent plus difficiles, les initiateurs sont plus exigeants, les initiés mieux choisis. La lutte approche et nous sentons que nos troupes sont prêtes à donner.

« On dit que nous ne sommes pas des libéraux, que nous sommes des sectaires. Pour ma part, je m'honore de ce reproche.

« Nous avons à faire triompher un idéal qui est l'antithèse de l'idéal religieux, nous avons une morale que nous déclarons supérieure aux morales de nos adversaires.

Pour assurer le succès final de nos idées, pour venir à bout d'ennemis acharnés, une organisation durable est nécessaire : ceux qui assument les responsabilités doivent parler ferme et savoir se faire obéir. Nous faisons la guerre, nous sommes une armée : rien sans discipline.

« Tous les maçons sont libres-penseurs, mais tous les libres-penseurs ne sont pas maçons. C'est fâcheux, car nous visons à la véritable concentration républicaine, et, seuls, nous sommes outillés pour la mener à bien. Sur tout autre terrain, la République sera menacée par ses ennemis, grâce aux libertés qu'ils tiennent d'elle.

« L'an dernier, M. Gadaud, ministre des travaux publics, était l'orateur officiel du convent. Il résuma notre pensée commune en disant : « La Franc-Maçonnerie, c'est la République fermée ; la République, c'est la Franc-Maçonnerie ouverte. »

« Notre idéal de moralité, nos tendances altruistes, sont de l'essence même d'une véritable République.

« On nous dit internationalistes. S'il s'agit

de flétrir nos espérances de fraternité humaine, si l'on veut nous défendre des rêves de poètes et de philosophes — nous avouerons. Nous haïssons la haine, nous haïssons la guerre, les sacrifices qu'elle entraîne en pleine paix; nous voudrions que l'Europe alliée songeât davantage à l'Amérique, sa grande rivale économique de demain. Ce qui ne nous empêche pas de nous résigner aux douleurs présentes comme il convient à des patriotes. Les patries d'aujourd'hui ne sont d'ailleurs que des acheminements vers la patrie future, qui sera faite du monde entier.

« Politiquement, nous avons besoin d'une grande prudence; nous devons, entre maçons, éviter les questions susceptibles de nous diviser, nous consacrer plus immédiatement à celles où l'accord est fait. C'est une manière d'opportunisme inéluctable. Mais nous voyons les abus du système libertaire. Nous redoutons la toute-puissance de l'argent, nous sérions les questions pour préparer les éléments d'un *Code de lois sociales, avec toutes les conséquences qui dérivent de notre morale et de nos principes.*

« Nos adversaires vont partout criant que nous n'existons plus guère. En tout cas, ils se donnent bien du mal pour achever des moribonds.

« Je vois, au contraire, du haut en bas de l'échelle sociale, du président de la République aux plus modestes travailleurs, les maçons groupés et prêts, s'il le faut, aux plus vigoureuses offensives.

« M. de Monsabré, à l'occasion du huitième centenaire de la première croisade, réclamait récemment à Clermont que la chrétienté prît les armes contre nous. Huit jours après, M. Félix Faure, orateur de la loge l'*Aménité du Havre*, passait à son tour à Clermont. Il y passait, escorté par trois cents de ses *frères*, venus des 65 loges du Centre chez les *Enfants de Gergovie.*

« Sur tout son parcours, les démonstrations maçonniques se succédaient presque sans interruption et nos adversaires ont pu constater que nous n'étions pas prêts à disparaître de cette France dans le sol de laquelle notre ordre a poussé de si profondes racines.

« Le vent est à la guerre. Tant mieux! Nous sommes sur le qui-vive et nous ne nous laisserons pas molester impunément. On veut en finir avec nous, peut-être en finirons-nous avec nos adversaires. »

Ainsi parla notre interlocuteur, non sans passion, comme on le voit.

Espérons que la paix se maintiendra, paix boiteuse, il est vrai — mais chère encore à la majorité des Français... et des Françaises.

CHEZ LES ANTI-MAÇONS.

(2e article).

Comme il fallait s'y attendre, la presse religieuse s'est émue de l'article publié par le *Matin* à propos du convent maçonnique et des résolutions adoptées par cette réunion.

La guerre est déclarée. D'irréconciliables adversaires sont en présence et l'histoire de demain sera l'histoire de leurs violences et de leurs combats.

Après avoir reproduit les paroles d'un des plus hauts dignitaires de la Franc-Maçonnerie, nous avons pensé qu'il était du devoir de notre journal, journal indépendant, d'ouvrir ses colonnes aux idées opposées.

En l'absence des personnalités en vue du clergé qui, du reste, semblent vouloir s'enfermer dans un mutisme ultra-diplomatique, nous nous sommes adressé, pour avoir la contre-partie des déclarations maçonniques, à nos confrères du journal la *Croix*, dont la combativité est bien connue.

Du n° 8 de la rue François-1er, on nous renvoie au n° 5 de la rue Bayard. Dans les deux maisons règne un silence monacal : c'est le cloître, au centre des Champs-Elysées, l'imagerie religieuse, le parloir propre et froid, le calme absolu que trouble à peine le ronronnement de rotatives invisibles. Le concierge laïque est remplacé par un frère-portier ayant probablement reçu les ordres mineurs. On songe aux gardiens de la primitive église, et le bruit de l'imprimerie voisine semble un épouvantable anachronisme.

Nous indiquons nettement le but de notre visite au jeune religieux qui nous reçoit et qui nous annonce la venue d'un des principaux rédacteurs de la *Croix*.

Cette fois, nous sommes en présence d'un homme d'environ cinquante ans, à l'œil vif, à la bouche fine, portant une longue barbe grise. Quelques mots de politesse et nous sommes au fait.

— J'ai lu le *Matin*, nous dit le Père, et je n'ai pas été fâché d'y trouver la déclaration de guerre si nette et si franche du Franc-Maçon, dont votre journal a reproduit les tirades. Il y a longtemps que nous savons à quoi nous en tenir, mais on ne saurait être trop averti. Oui, pendant des années, les catholiques ont été peu bruyants et résignés. Nos adversaires ont mis à profit notre mutisme et notre patience pour s'emparer *absolument* des rouages du gouvernement, pour exercer sur les pouvoirs publics une irrésistible pression. Que la République le veuille ou non, elle est la prisonnière des Loges et Tel qui se résignerait à la République ne se résignera jamais à la Franc-Maçonnerie triomphante. Ce serait la destruc-

tion de toutes les croyances qui nous sont chères.

« Le Grand Orient s'indigne des attaques dont il est l'objet. Il s'étonne que nous ayons l'audace de nous défendre et d'opposer des journaux à ceux dont il dispose. C'est assez naïf. L'ère de la résignation est close. Si nous devions périr, mieux vaudrait périr en combattant ; mais nous ne périrons pas, car l'Eglise est immortelle. Elle a défié, vaincu d'autres adversaires et subi d'autres persécutions.

« L'idée du *casier maçonnique*, « complément obligé du casier judiciaire », n'est pas de nous. C'est une œuvre considérable dont nous approuvons le but et dont les auteurs se feront connaître avant peu. C'est d'ailleurs bien naturel : ne faudra-t-il pas que les intéressés sachent à qui s'adresser ?

« Pourquoi des catholiques ayant la haine du franc-maçon seraient-ils exposés, sans défense, à l'introduire dans leur famille ou dans leurs relations d'affaires ? Les promoteurs du *casier* agiront d'ailleurs avec une extrême réserve. Ils ne feront que répondre aux questions qui leur seront adressées et ne délivreront que des bulletins négatifs. Le refus de bulletin équivaudra, il est vrai, à une accusation contre la personne visée.

« Nous n'ignorons pas que les lois dont nous souffrons nous viennent de la Franc-Maçonnerie. Elles faisaient partie d'un programme arrêté depuis longtemps, car ces lois sont intolérables.

« En matière d'enseignement, elles excluent les religieux de l'école.

« En matière de conscription, sous prétexte d'égalité, elles rendent presque impossible le recrutement du clergé. Le service d'un an, dans les hôpitaux, était encore admissible. Mais quelle vocation peut résister à trois années de service militaire ? Sans parler des vingt-huit jours et des treize jours, qui ont un pouvoir de démoralisation pire encore !

« Et voilà qu'en matière fiscale, on nous met hors la loi commune ! On fait des impôts spécialement pour nous. Après nous avoir moralement atteints, on cherche à nous ruiner.

« Les évêques espéraient que la loi militaire serait appliquée avec des tempéraments qui nous la rendraient supportable. Il n'en est rien.

« Si nous avions refusé de nous y soumettre, qu'aurait fait le gouvernement ? N'aurait-il pas été désarmé devant des milliers d'insoumis obéissant à leur conscience et à leurs chefs spirituels ?

« Je suis convaincu qu'en matière fiscale, la résistance finira par s'organiser. On vendra quelques congrégations récalcitrantes, mais on n'osera pas s'attaquer à toutes les congrégations coalisées. En fin de compte, aucune n'aura le *courage de se soumettre*.

« Oui, monsieur, le vent est à la guerre. Ces lois maudites, nous savons les devoir aux Francs-Maçons : n'est-il pas humain de prévoir nos luttes et d'expliquer notre attitude actuelle ? La patience nous a si peu réussi. »

Telles sont les déclarations que nous avons recueillies. Si nous les rapprochons du langage du haut dignitaire de la Maçonnerie, nous pouvons en déduire que de singulières choses semblent se préparer.

Le Père qui nous a causé ressemble, malgré son calme, à l'un de ces ligueurs d'autrefois dont l'épée pendait à côté du chapelet, à ces moines têtus qui vêtaient des cuirasses sur leur froc de bure.

L'Union Anti-Maçonnique.

Fort heureusement, cette violence n'est pas partagée par tout le monde.

« — Nous ne voulons pas la guerre et nous ne la cherchons pas, nous dit M. Soulacroix, secrétaire de l'Union Anti-Maçonnique. Nous profitons seulement de ce que les maçons organisent un convent pour organiser, nous aussi, un Congrès international Anti-Maçonnique. Le catholicisme est une force : il faut qu'il s'affirme comme tel. Si nous ne manifestons pas à notre tour, les Francs-Maçons iront toujours de l'avant, sans même se rappeler que nous sommes, pour eux, l'éternel obstacle.

« En somme, ce que nous cherchons, c'est à nous opposer à l'action néfaste de la Franc-Maçonnerie, qui n'est pas seulement une secte anti-religieuse, mais qui encore, au point de vue de la politique, des affaires, des finances, accapare toutes les situations et en exclut les catholiques. Nous emploierons pour cela tous les moyens à notre disposition et, en particulier, les conférences populaires, la diffusion de la presse catholique sous toutes ses formes de publication, les bibliothèques gratuites, les œuvres de bienfaisance, les fêtes récréatives et de propagande pour les jeunes gens, les étudiants, les ouvriers, etc.

« Ce sera dans l'emploi de ces moyens que consistera le rôle de l'Union Anti-Maçonnique française qui n'est qu'une dérivation du Congrès international. En nous plaçant sous la protection de saint Michel, de saint François d'Assise, de saint Dominique et de la vénérable Jeanne d'Arc ; en faisant appel aux sociétés catholiques déjà organisées, aux cercles, aux archiconfréries, aux fraternités de tiers ordres ; en provoquant la création de sections Anti-Maçonniques sur tout le territoire français, et plus particulièrement dans les localités où

la Franc-Maçonnerie a des affiliés groupés, nous espérons lutter victorieusement contre tous les maux dont l'Eglise et la patrie sont accablées.

« Pour y arriver, certains d'entre nous ont eu l'idée de faire établir des casiers maçonniques à l'aide desquels nous pourrons prouver que tel ou tel individu fait partie d'une loge, et écarter de lui, soit au point de vue des relations, soit au point de vue des affaires, ceux qui veulent défendre et soutenir l'Eglise outragée et persécutée.

« Il y a assez de bons catholiques en France pour contrebalancer l'influence néfaste des Francs-Maçons. Mais, encore une fois, ce n'est pas une guerre que nous entamons : nous nous tenons simplement sur la défensive. »

EMPORTÉ PAR LE DIABLE

Voici une légende d'un comte de Mâcon, persécuteur des Eglises, qui fut emporté visiblement par le diable après avoir commis de nombreuses exactions, suivant les *Chroniques et Annales de France* :

« On lit en aucunes Chroniques et Histoires anciennes, et mêmement le récite Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, au second livre de ses Epîtres, après commun dire de tous, qu'en la cité de Mâcon, qui est en la province de Lyon, et assise sur le fleuve d'Arar, à présent appelé Sosne, avait un comte, qui était cruel et pervers, tyran sur toutes gens, et entre autres choses exerçait sa malice et tyrannie sur gens d'église, et par violence leur ôtait tous et chacun leurs biens et les biens des fondations des églises, et usurpait et appliquait à son domaine leurs terres, héritages, revenus et possessions et déchassait et mettait hors les chanoines, religieux et religieuses des églises et monastères, sans point de miséricorde : tellement que grande partie des églises et monastères de son pays devinrent du tout en ruine et désolation, et persévérait toujours de mal en pis, tellement qu'il provoqua et émut l'ire de Dieu contre lui, qui par sa justice divine, tout ainsi qu'icelui mauvais tyran, avait exploité publiquement sa cruauté et malice, tout ainsi voulut et permit Dieu punition en être faite publiquement et visiblement, qui est un bel et grand exemple à tous princes, tyrans et autres gens qui voudraient prendre et usurper sur l'Église de Dieu.

« Car il advint qu'un jour solennel, ainsi que ledit comte siégeait en son palais à Mâcon et qu'il avait en sa compagnie une grande multitude de chevaliers, écuyers et autres gens de divers états, soudainement un homme in connu sur un cheval noir entra par la port du palais, et présents tous ceux qui étaient là tous émerveillés, alla chevauchant jusqu'à l personne dudit comte, disant qu'il voulait pa ler à lui; et quand il fut près de sa personn il l'admonesta par commandement qu'il se lev de là où il était assis : et adonc icelui comt comme contraint par puissance invisible, se tant qu'il n'y pouvait résister, se leva et de cendit jusqu'à la porte de son palais, où trouva un autre cheval noir prêt et appareill sur lequel par le commandement dudit homm inconnu il monta incontinent et subitemen ledit homme prit le cheval sur lequel éta monté ledit comte et devant tous les assistan présents et regardants, emporta et mon en haut icelui comte courant très légèreme par l'air, et au grand cri et misérable ple que faisait ledit comte, toute la cité fut ém et coururent tous les habitants pour la me veille regarder et si longuement le regardère montant et courant par l'air, comme vue n turelle des yeux le peut porter ; et ouirent ic lui comte qui criait à haute voix piteusemen secourez-moi, citoyens, secourez-moi! Et voya lesdits citoyens qu'ils ne lui pouvaient donn secours, quand ils l'eurent perdu de vue s'en retournèrent chacun en leurs maisons bi effrayés et ébahis, disant que moult horri chose et doubteuse est de cheoir ès mains de justice de Dieu vivant. Au lieu où était le lais dudit comte, duquel il fut ainsi empor le bon roi saint Louis depuis fit construire édifier ce couvent des Frères Prêcheurs. Icel feu comte de Mâcon avait un fils nom Uberido, lequel voyant ce qui était adve à son père, renonça au siècle et s'en alla, h sa femme et enfants, avec trente de ses che liers, qui se firent tous moines en l'abbaye Cluny, où lors vivait saint Hugues, abbé ladite abbaye, lequel trépassa en mil cent n et illec vesquirent glorieusement en serv Dieu dévotement jusqu'à leur trépas. Qui v drait voir une autre bien merveilleuse histo contre les expoliateurs des biens des églis touchant Héliodore, qui voulut prendre biens du Temple, de Hiérusalem, lisez-en Bible au troisième chapitre du second livre Machabées. »

Le Diable dans la Vie des Saints

Attaques des démons contre les saints.

Saint Nil, surnommé l'*Ascète*,

Moine et écrivain religieux du ve siècle.

Saint Nil se retira au monastère du Sinaï, au plus tard en 390. « Il vécut dans le repos de sa solitude, goûtant dans sa retraite cette paix de l'âme qui est le fruit des vertus et de la pureté de la conscience. Ce ne fut pourtant pas sans avoir à lutter contre les malins esprits, qui lui livrèrent même des combats extérieurs, entrant dans sa cellule avec des vacarmes, des bruits et des sifflements effroyables, lui apparaissant tantôt sous la figure de barbares, comme s'ils voulaient le tuer, et tantôt sous celle de bêtes sauvages qui le menaçaient de le dévorer, ou bien formant devant ses yeux des éclairs et des étincelles, ou donnant des secousses à sa cellule comme si elle allait crouler sur lui, afin de le troubler et de l'épouvanter; mais il méprisait tous ces prestiges, et il écrit à d'autres solitaires qui souffraient les mêmes tentations de ne point s'en étonner et de les mépriser plutôt que de les craindre, en se prémunissant contre ces esprits fantastiques des armes de la prière, de la foi et du signe de la croix qui les fait dissiper comme la fumée.

« Depuis que les solitaires avaient peuplé les déserts et y pratiquaient la perfection religieuse, les démons les attaquaient souvent, non seulement dans l'esprit par différentes tentations intérieures, mais encore dans les sens et par des apparitions sous des figures effrayantes. Ils les frappaient même quelquefois cruellement; Dieu le permettant ainsi pour exercer leur patience et les faire croître en mérites. »

Dans une lettre que saint Nil écrivit aux solitaires Laurent, Fauste et Epiniquę, « il dit positivement qu'il avait reçu des blessures des démons ». (P. Michel-Ange Marin, *Vies des Pères des déserts d'Orient,* 5e partie, t. IV, p. 200, 201.)

*
* *

Le vénérable Frère Michel-Angelo di San Francesco,

Religieux napolitain du xviiie siècle.

Le vénérable Frère Michel-Angelo di San Francesco, religieux napolitain de la réforme de saint Pierre d'Alcantara, et qui mourut en 1800, fut, une grande partie de sa vie, l'objet de la haine des démons. Voici ce que nous apprend à cet égard son procès de canonisation : « Les démons commençaient à accourir en troupe vers Fr. Michel-Angelo sous la figure d'hommes farouches ou de bêtes furieuses, et faisaient mine de se jeter sur lui. Lorsqu'ils voyaient l'inutilité de cette vaine démonstration, ils se précipitaient sur lui, l'entraînaient derrière l'autel, n'osant pas se permettre de tels excès sous les yeux de Jésus, leur vainqueur, et le secouaient contre terre de toute la force de leur rage. Parfois, ils le conduisaient à la chapelle de l'Immaculée-Conception, et là, ils le poussaient brutalement, le frappaient à coups de poing, le rouaient de coups de bâton ou lui jetaient les vases de fleurs et les chandeliers. Ces jeux de l'enfer avaient quelque chose d'affreux, qui aurait dû terrifier un cœur moins viril; mais le saint homme ne tremblait pas, et il se contentait de dire à Marie : Ma Mère, ma Mère, aidez-moi (*Summar.*, n° 13, § 6). Et quand, épouvantés en entendant ce fracas horrible, les Frères qui se trouvaient en oraison dans le chœur accouraient, pleins de compassion, à son secours, et le relevaient tout meurtri : « Oh ! ce n'est rien, leur disait-il en souriant, ce sont ces masques qui me tourmentent; je ne sais pas ce qu'ils veulent de moi. » (*Summ.*, n° 13, § 27.) Une nuit, c'était le 8 décembre 1797, pendant que l'on chantait les Matines dans le chœur, Fr. Michel-Angelo, qui n'était qu'un simple Frère lai, priait dans l'église. Tout à coup, les démons se jetèrent sur lui, lui arrachèrent son manteau avec fureur et le traînèrent brutalement autour du lieu saint. Joyeux au milieu de ses souffrances, il se contentait, suivant son habitude, d'appeler Marie à son secours, et de chercher à reprendre son manteau au démon en lui criant avec indignation : « Masque, masque, rends-moi mon manteau. » Les Frères, en entendant ces paroles, comprirent de quoi il s'agissait et furent saisis d'effroi en se sentant si près de Satan. Touché de compassion à ce spectacle, le P. Provincial, qui chérissait Fr. Michel-Angelo, se présenta aussitôt à l'entrée du chœur et lui ordonna de venir prier avec les autres. Cet ordre inattendu mit en fuite les démons qui disparurent laissant le pauvre Frère gisant à terre, et pouvant à peine faire un mouvement. » (Archiv. Process. Attest. authentique du Fr. Cyprien du Saint-Sacrement, qui était présent.)

*
* *

Sainte Véronique Giugliani, religieuse capucine

morte en 1727.

Sainte Véronique Giugliani, religieuse capucine à Città di Castello, morte en 1727, eut beaucoup à souffrir des violences et des embûches sensibles du démon. « Un jour, rapporte-

t-elle, que, priant devant le Saint-Sacrement, je recommandais à Dieu l'âme de quelques pécheurs... je redoublai mes prières, m'offrant au Seigneur en esprit de réparation et sollicitai la grâce de souffrir quelque chose à cette fin ; mais à peine eus-je exprimé ce dernier sentiment qu'un rude soufflet me renversa par terre... Grâce à Dieu cependant, je prolongeai ma prière sans perdre courage, ce qui ne manqua pas sans doute d'augmenter la fureur du malin esprit ; car on entendit bientôt dans l'église des bruits de chaînes, des sifflements semblables à ceux des serpents ; il semblait que tout l'enfer se déchaînait ; loin pourtant d'en être effrayée, je riais de toutes ses folles inventions. Quant au soufflet si violemment appliqué, il laissa sur mon visage des marques qui ne disparurent qu'au bout de plusieurs jours. Une autre fois que, travaillant toute seule dans ma cellule, je suppliais le Seigneur de m'enrichir du trésor de la souffrance, je me sentis portée à demander encore que ce bien inestimable fût connu de toutes les âmes... J'exprimais ce désir au Seigneur lorsque je reçus un violent coup sur l'épaule ; il se fit en même temps un si grand bruit dans ma cellule, que plusieurs de mes sœurs accoururent d'assez loin, pour m'en demander la cause. Je les tranquillisai de mon mieux. Tout ce que je retirai de ce jeu du démon fut une douleur à l'épaule qui, pendant quelque temps me rendit toute espèce de travail extrêmement difficile, mais je m'estimais trop heureuse de pouvoir offrir quelque chose à Dieu (D. Salvatori. *Vie de Sainte Véronique Giugliani*, l. I, c. IX). »

Furieux des actes de mortification de Véronique, « le démon donna en plusieurs rencontres des preuves de son mécontentement. On remarqua surtout, pendant que Véronique était employée à la cuisine, qu'il se plaisait à jeter dans le feu ou à terre les vases et autres ustensiles dont elle avait besoin (*Op. cit.*, l. I, c. x). »

Rapportons maintenant quelques ruses du démon à son égard. « Un jour, il prit la figure et l'habit de Véronique et, ainsi déguisé, alla confidemment se plaindre auprès d'une des religieuses de la maîtresse des novices, disant de cette dernière tout le mal possible. La religieuse, fort étonnée d'une semblable ouverture, jugea avec raison devoir en avertir de suite la maîtresse ; celle-ci, qui était loin de se douter de la ruse diabolique, apprit la chose avec autant de surprise que de peine. Elle jugea à propos de ne lui manifester d'abord son mécontentement que par le silence accompagné d'un extérieur de sévérité. Etonnée d'un tel changement, Véronique se rendit auprès de sa supérieure et la pria de lui dire quels avaient été ses torts, l'assurant que son plus grand désir était de connaître ses défauts afin de s'en corriger. La maîtresse lui dit donc tout ce qui lui avait été rapporté ; mais la novice, remplie d'estime et d'affection pour sa mère, ne pouvant entendre sans un étonnement mêlé d'horreur ce dont elle n'avait jamais eu la pensée, on fit venir la religieuse qui disait avoir reçu ses plaintes. Celle-ci désigna le jour et l'heure et par là découvrit la ruse du démon, car on reconnut à l'instant que ce jour-là et précisément à cette heure, Véronique était dans la chambre de la maîtresse des novices, lui rendant compte de son intérieur. Ce fait est tiré tout entier des écrits de la sainte (*Op. cit.*, l. I, c. VIII.) »

Dans les terribles douleurs de sa dernière maladie, « Véronique eut encore à essuyer les assauts des démons qui lui apparurent tantôt sous la figure d'horribles Ethiopiens ou de quelques animaux pour l'épouvanter, tantôt sous celle des médecins, pour ébranler sa patience par le détail des infirmités pénibles qu'ils lui disaient devoir être la suite de son état. Un matin même, elle vit entrer Mgr l'Evêque qui, d'un air sévère, lui dit qu'il était prouvé que toute sa vie n'avait été qu'un tissu d'illusions et de fourberies ; qu'en conséquence, il allait revenir dans quelques instants, accompagné des ecclésiastiques de son clergé, afin qu'en leur présence et devant toutes les religieuses de la maison, elle confessât son hypocrisie. C'est de la bouche de Véronique elle-même, comme l'attestent les procédures, que les sœurs Magdeleine Boscaini, Céleste Tosi et Céleste Mazolli apprirent tout ce détail ; car, retenues alors dans une salle voisine, elles furent appelées par leur mère qui leur dit : « Recommandez-moi à Dieu. Mgr l'Evêque qui sort d'ici vient de me dire que j'avais vécu dans l'illusion et l'hypocrisie et m'a enjoint de faire aujourd'hui une réparation publique. Les trois religieuses, sachant que Mgr n'était pas venu, ce jour-là, dans la maison, détrompèrent leur mère et reconnurent avec elle la ruse du démon qui n'avait eu d'autre but que de la porter à l'abattement et au désespoir (*Op. cit.*, l. II, c. x). »

Apparitions des Démons à saint Macaire, égyptien.

Une femme lui amena son fils possédé du démon, conduit par deux hommes qui le tenaient lié ; l'esprit malin qui en avait pris possession, le rendait si vorace qu'il mangeait, par jour, en pain, la valeur de trois boisseaux. Il buvait à proportion, et quand sa mère n'avait pas de quoi fournir à sa faim, il se remplissait des choses les plus sales. Mais ce qu'il y avait encore de plus particulier, c'est que tout ce qu'il mangeait se résolvait en fumée qu'on voyait sortir de son estomac. Sa mère, désolée, supplia saint Macaire de le guérir ;

ce qu'il fit. Ensuite, il lui demanda de combien elle pouvait le nourrir par jour. A quoi elle répondit qu'elle désirait qu'il s'arrêtât à dix livres de pain : « C'est trop ! répliqua saint Macaire : » Et il pria de nouveau pour lui, ajoutant à sa prière un jeûne de sept jours ; après quoi, il le régla à manger trois livres de pain par jour, et à les gagner par son travail.

Le même Saint, regardant, un soir, vers le chemin conduisant de sa retraite à celles des autres Frères, le démon lui apparut sous la figure d'un homme couvert d'un habit de lin, mais percé de trous dans chacun desquels passait le goulot d'une fiole. Macaire lui demanda : « Où vas-tu, et qu'est-ce que ces fioles ? « — Je vais réveiller les Frères et leur porter « des boissons différentes, de sorte que si « quelqu'un ne veut pas de l'une, je lui puisse « présenter une autre qui le séduise. » Après quoi, il continua son chemin.

Le Saint ne bougea de l'endroit, et attendit, considérant toujoua le chemin, pour voir s'il apparaîtrait de nouveau. Effectivement, le maudit revint. Macaire lui demanda s'il avait séduit quelque solitaire ? « Tous sont intraitables, répliqua-t-il ; ils m'ont durement reçu. Pas un ne veut me suivre. — Quoi ! dit le Saint, tu n'as pas un ami parmi eux ? Il en est pourtant un qui me croit, et dès qu'il me voit, il se tourne comme le vent. — Et comment s'appelle-t-il ? Théopempte, répondit le démon, qui disparut. »

Saint Macaire ne différa pas d'aller chez les solitaires qui, apprenant sa venue, vinrent au-devant de lui avec des branches de palmier, et préparèrent chacun leur cellule pour recevoir sa visite. Mais, sans s'arrêter beaucoup, il demanda Théopempte, et alla loger dans sa cellule. Il en fut reçu avec de grandes démonstrations de respect et de joie, comme étant le Père commun des solitaires. Quand ils furent seuls, le Saint lui dit : « Eh bien, mon fils, comment êtes-vous ? — Fort bien, mon Père, par le moyen de vos prières, dit Théopempte. — Mais vos pensées, ne vous font-elles pas de peine ? » Théopempte, n'osant avouer la vérité, dit que non. « Pour moi, répliqua Macaire, qui ai déjà passé tant d'années dans une vie austère, je ne vous dissimulerai pas que je suis souvent tourmenté par mes pensées. » Encouragé, Théopempte lui répliqua : « Hélas ! mon Père, je vous confesse que j'en ai aussi qui me font bien de peine. » Le Saint, le voyant disposé par ces paroles à lui manifester l'état de son âme, ajouta qu'il était, lui-même, tenté de diverses passions. Théopempte lui déclara enfin tout ce qu'il désirait apprendre. Il sut aussi qu'il ne jeûnait que jusqu'à trois heures, et lui donna ces règles : « Jeûnez jusqu'au soir ; travaillez ; méditez toujours quelques passages de l'Evangile ou de la Sainte Ecriture ; et, quand le démon vous mettra quelque mauvaise pensée dans l'esprit, regardez toujours en haut par la prière : jamais en bas. Et Dieu viendra bientôt à votre secours. »

Quelque temps après, le démon apparut une autre fois à Macaire, et lui répéta qu'il allait réveiller les Frères. Il revint ensuite après avoir rôdé autour de leurs cellules, et, sur l'interrogation du Saint : « Ils sont, dit-il, plus durs et plus sauvages ; mais ce qui est pis, est, que celui qui m'obéissait auparavant est à présent tout changé. »

L'intrépidité de saint Macaire vis-à-vis de Satan était admirable. Etant venu une fois à Ternutis (Egypte), et se trouvant surpris par la nuit, il entra dans une grotte funéraire pour y dormir. Il y avait là plusieurs momies de païens, il en prit une pour lui servir de chevet, comme d'une botte de joncs. Les démons irrités, voulant l'épouvanter, feignirent d'appeler le mort sur lequel il reposait sa tête, criant : un tel, venez avec nous au bain ! et un autre démon faisant comme si ce mort répondait au-dessous du Saint, dit : « Je ne puis y aller parce que j'ai un étranger sur moi. » Mais saint Macaire, loin de s'effrayer, donna de grands coups à ce corps, en lui disant : « Lève-toi si tu peux ! « Alors les démons s'enfuirent pleins de confusion.

(*Extrait des Bollandistes.*)

COLLECTION DE LA VIE DES SAINTS

publiée par la Croix, *de Paris.*

Bienheureuse Christine de Stumbelen,
Vierge (XIIIe-XIVe siècle, 1242-1312).

Fête le 22 juin. — N° 699 de la collection.

...Bientôt survint une autre persécution de l'ennemi infernal. Au moment de prendre ses repas, au lieu de la nourriture qu'elle avait préparée, elle croyait apercevoir un serpent, des araignées ou même un hibou. Tout effrayée, elle rejetait vite cet affreux objet et restait sans manger. Sur l'ordre de son directeur, elle prit sa nourriture sans regarder, mais elle sentit dans sa bouche les froids replis d'un reptile, et son cœur se souleva.

Elle prit une cruche pour boire et une voix sortit de la cruche : « Si tu me bois, tu avaleras un diable », et vit que l'eau était pleine de bêtes.

...Les démons l'attaquaient, soit isolément, soit par bandes plus ou moins nombreuses. Quand les uns étaient vaincus, d'autres leur succédaient.

Pendant trois semaines, dès qu'elle se met-

tait en prière, un démon, sous la forme du coq, voltigeait et chantait tout autour d'elle pour la distraire. Enfin, Christine lui dit : « Par la vertu de la Passion du Christ, je te le commande, retire-toi. » Alors, le coq se précipita sur elle et, de son bec acéré, lui déchira les jambes par de sanglantes morsures, puis disparut. Après cela, son lit fut tout couvert de vermine. Sa sœur et une amie, ayant couché dans la même chambre, en furent aussi envahies, et elles ne voulaient plus y venir. Cette plaie dura six nuits. Ensuite, une autre lui succéda. Le démon, cette fois, s'acharnait à l'empêcher de dormir. Il retirait brusquement son oreiller et le remplaçait par une pierre; il tirait ses couvertures ou bien faisait un vacarme assourdissant.

Un jour, pendant qu'elle causait avec d'autres personnes, le démon accourut sous la figure d'un chien. Christine, reconnaissant l'ennemi, lui dit tout effrayée : « Que veux-tu ? » — « Que t'importe, répondit le démon, tes directeurs sont des menteurs ! »

Pendant tout le temps de l'Avent, elle eut à souffrir, tantôt une chose, tantôt une autre; quelquefois, elle recevait un grand coup de fouet; d'autres fois, un grand coup de bâton; le sang jaillissait et la douleur lui arrachait des larmes. Les assistants entendaient les coups, voyaient les plaies, mais n'apercevaient point le bourreau. Un jour, on entendit de la rue les coups qu'elle recevait dans sa chambre.

Le démon chercha aussi à l'effrayer sous la forme d'un taureau furieux. Et pendant quelque temps, dès qu'elle se mettait en prière, elle entendait beugler à ses oreilles avec une telle force qu'elle en restait sourde. Cette épreuve fut accompagnée de peines intérieures : elle n'avait plus aucun goût pour l'oraison. Cela dura quatre semaines. Alors, elle supplia avec instances Notre-Seigneur de la délivrer de cette peine. Aussitôt, elle entendit une voix céleste chanter un beau cantique à la louange de Dieu, et son âme fut remplie d'une joie inexprimable.

Le Dominicain Pierre de Dacie, étant venu de Cologne à Stumbelen, en compagnie du P. Walter, son confesseur, désirait beaucoup voir la servante de Dieu. Il lui rendit visite avec le P. Walter et le curé du village. Ils la trouvèrent au milieu de ses parents, modestement assise un peu à part, la figure cachée dans l'ample et long voile des Beghines. Elle se leva pour les saluer; mais aussitôt le démon la projeta contre la muraille où sa tête frappa violemment. Cette peine se renouvela six autres fois, sans que Christine laissât échapper un signe d'impatience.

C'était le soir du 20 décembre, et toute la famille était réunie près du feu autour d'une vaste cheminée. Tout à coup, on entendit Christine laisser échapper un gémis sement : « Qu'avez-vous? » lui demanda un femme qui était près d'elle. — « Je suis bles sée au pied », répondit Christine; et elle lu montra son pied tout sanglant.

Peu après, une nouvelle blessure lui arra chait un cri. Elle en reçut ainsi quatre à u pied et trois à l'autre. La nuit s'avançait nul n'osait aller dormir. Les deux religieu récitèrent Complies avec les assistants. Christin pria le P. Walter de permettre au P. Pierr de veiller avec ses parents cette nuit-là. C qui fut accordé. Tantôt on priait, tantôt o s'entretenait de quelque sujet de piété. minuit, le P. Pierre retourna auprès de son com pagnon pour réciter Matines. Ils n'avaient pa fini, quand ils entendirent des cris du côté d la demeure de Christine. Ils accourent : « Ell est gravement blessée... », leur dit-on. Il la trouvent, en effet, en proie à de vives sou frances et respirant à peine. Avec un doulo reux effort, elle arracha elle-même de sa ble sure un gros clou hérissé, qu'elle remit au Walter : « Voilà, dit-elle, ce qui m'a blessé. Le clou était tout ensanglanté et portait d débris de chair.

« Je me fis donner ce clou, ajoute le P. Pierr et depuis je l'ai gardé comme un précieu souvenir. »

C'était le deuxième que le démon lui enfo çait dans les chairs cette nuit-là.

Le lendemain, les deux religieux revinre à Cologne très émus.

...Le diable est ami de tous les genres d'ord res. Plus de vingt fois, il couvrit le visage les vêtements de Christine d'un affreux fumie Le Fr. Wibert, accompagnant un jour pr d'elle le P. Pierre, en fut lui-même atteint. alla se laver et se garda de réjouir le dém par un acte d'impatience.

Un jour, elle vit accourir un démon sous forme d'un jeune fripon très content de lui-mêm « D'où viens-tu ? » lui demanda Christin — « Je viens de l'église, où j'ai engagé groupe de dévotes à bavarder. » Christine p des informations si c'était vrai. C'était vra Une nuit, Christine vit un affreux dém qui secouait son lit en vomissant des bl phèmes : « Où est ton Dieu ? criait-il. C' moi qui suis ton Dieu, c'est moi. Ne vois- pas que j'ai le pouvoir de faire de toi tout que je veux ? — Par la vertu de la passion Christ, répondit Christine, je t'adjure de di la vérité. — Eh bien ! oui, je ne suis pas Die mais un démon, damné pour toujours : Je puis que ce que Dieu me permet, et il n permis de te faire souffrir, mais je n'ai ri pu obtenir de toi, et les autres démons se m queront de moi parce que j'ai été vaincu une fille ! »

Pendant quelque temps, un autre esp

malin la poursuivait avec un fer rouge et lui imprimait dans les chairs de profondes et cuisantes brûlures ! Voulait-elle s'approcher du sacrement de la Pénitence ou de la Sainte Table, il se présentait devant elle, la menaçant de son fer rouge et le lui enfonçait dans la bouche. Durant quinze nuits, elle ne put dormir ; car, dès qu'elle se mettait au lit elle se croyait dans un bain d'eau bouillante et son corps brûlé se couvrait de petites ampoules. Une année, pendant le temps de l'Avent, un autre démon la persécuta sous la forme d'un chien féroce et la couvrit souvent de morsures. D'autres fois, il apparaissait dans sa chambre avec une tête de mort ; il lui parlait du fond de ce crâne décharné, et, à travers les deux trous des yeux, lui lançait des regards épouvantables.

« La veille de la Toussaint, écrit-elle à son directeur, l'an 1269, je passai la nuit dans l'église avec mon père et quelques amis. L'ennemi infernal m'y brisa les membres, puis il vola un de mes souliers qu'il alla jeter à la tête d'un domestique, à la maison... » Ces combats cessaient aux fêtes de Noël pour recommencer vers la Sainte-Agnès (21 janvier).

Ils cessaient encore pendant la Semaine sainte jusqu'après les fêtes de Pâques. Ensuite, les démons revenaient à l'assaut. L'espace nous manque ici pour raconter tous les genres de martyre qu'ils lui infligèrent. Plus d'une fois ils la jetèrent dans une mare de boue. Un démon lui apparut sous la forme d'un malfaiteur du pays, lui tint de mauvais discours et, finalement, lui enfonça une épée dans le corps. Jésus-Christ apparut alors à sa servante, la consola et la guérit.

Un jour, sa mère la trouva pendue par les pieds et les mains à un arbre du jardin. Elle accourut pour la détacher ; n'y pouvant réussir, elle se mit à pleurer et alla chercher du secours. Pendant trois nuits, ils l'enlevèrent de son lit, la traînèrent par les pieds parmi les pierres et les épines de la campagne jusqu'aux environs de Cologne. Souvent ils la menaçaient de nouveaux supplices si elle ne renonçait pas à sa vocation pour mener une vie mondaine : « Esprits de malice, répondait Christine, vous perdez votre temps avec vos tourments et vos menaces. De tout mon cœur je désire souffrir pour l'amour de mon divin Seigneur Jésus-Christ, qui est mort pour moi. Il est mon repos, mon unique espérance, mon salut et ma vie pour toujours. Vous pouvez m'empêcher de parler, vous n'empêcherez pas mon cœur de l'aimer. »

......Leurs cruautés devenaient plus horribles ; ils étendaient la pauvre patiente sur une enclume et la battaient à coups de maillet, et lui hachaient les membres en morceaux et lui infligeaient cent autres supplices non moins affreux ; mais Dieu la guérissait toujours, et peut-être la ressuscitait. Par une froide nuit d'hiver, les diables l'arrachèrent de son lit, la traînèrent dans la neige à travers la campagne et la jetèrent dans un étang glacé. Alors, elle se sentit doucement reprise dans une couverture chaude et reportée chez elle guérie. Les anges avaient succédé aux démons. Un jour, mille démons défilèrent devant elle s'avouant vaincus : « Christine, servante du Tout-Puissant, disaient-ils, les souffrances que nous t'avons infligées sont pour nous un surcroît de supplice et de honte ; tu nous brûles, laisse-nous partir. » Une autre fois, ils étaient douze mille, puis quarante mille. Enfin, ils déclarèrent qu'ils partaient au nombre de deux cent mille.

L'an 1288, toutes les attaques cessèrent. Christine vécut encore vingt-quatre ans dans une grande paix et mourut saintement l'an 1312, à l'âge de soixante-dix ans. Elle avait bien mérité le repos du Ciel !

Saint Daniel Stylite.

(ve siècle, 409-489.)

Fête le 11 décembre. — N° 565 de la collection.

Saint Daniel s'était fixé dans un vieux temple où Mercure avait été adoré sous le nom de Phileupore, c'est-à-dire *ami du commerce*. Ce temple était situé sur les bords du Bosphore, près de Constantinople.

Les premières heures que Daniel passa dans ce temple furent tranquilles. Le soir venu, les mauvais esprits commencèrent à prendre leurs ébats. Ils se montrèrent sous des formes horribles et lancèrent une grêle de pierres en poussant des cris effrayants. Le saint, peu soucieux de leurs menaces, resta au milieu d'eux, à genoux, continuant ses prières accoutumées. Une scène analogue eut lieu la seconde nuit. La troisième fut plus tapageuse que les précédentes : les démons apparurent nombreux et menaçants sous la forme de géants sauvages. Repoussés par le jeûne et la prière, ils revinrent trois fois à la charge. Daniel prit alors un parti extrême ; il s'enferma dans le temple, fit murer toutes les issues et pria. En face d'une détermination si intrépide et d'une attitude si ferme, les mauvais esprits se retirèrent et l'on n'eut plus à déplorer de malheurs dans la région.

Saint Sylvestre, pape.

(IIe et IIIe siècles).

Fête le 31 décembre. — N° 150 de la collection.

Puissance de Saint Pierre.

Un jour que saint Sylvestre montrait aux païens combien ils s'égaraient en adorant les idoles de pierre et de bois :

« Donnez-nous, lui dirent-ils, un signe de la puissance de votre Dieu et nous croirons en lui.

— Rien n'est impossible au Dieu que je vous annonce, répondit le Pontife. Il vous accordera le signe que vous demandez ; mais vous ne croirez pas encore tous en lui. »

Il y avait, au pied du mont Capitolin, une grotte profonde dans laquelle habitait un horrible dragon. La superstition païenne en avait fait un dieu. Le monstre avait ses prêtres et ses vierges, et, chaque mois, ces malheureux, après s'être préparés par les actes de la plus honteuse corruption, portaient au reptile le pain, le vin et les viandes délicates que lui apportaient les Romains. Le dieu dévorait les offrandes, et, pour récompenser ses adorateurs, il se traînait lourdement jusqu'à l'entrée de son repaire, ouvrait sa large gueule et soufflait sur la campagne un air impur qui répandait partout la mort. Sylvestre promit de délivrer la contrée de ce fléau par la puissance de Jésus-Christ (1).

Il réunit toute l'Eglise de Rome, ordonna des prières et un jeûne de trois jours. La rigueur de ses pénitences et l'ardeur de ses supplications lui rendirent le ciel favorable. Pendant la nuit qui précéda le jour fixé pour la mort du dragon, saint Pierre apparut au pontife et lui dit : « Prends deux prêtres avec toi, descends près du monstre, passe un lien autour de sa gueule que tu scelleras par le signe de la croix et adjure-le ainsi : Au nom de l'apôtre Pierre, cette bouche restera fermée jusqu'au terrible jour du jugement. »

Le lendemain, Sylvestre fit ce qui lui avait été commandé. La foule tremblait en le voyant descendre dans l'antre du dragon, mais lui ne craignait pas; la parole de Pierre l'assurait de la victoire. A leur approche, le monstre fit retentir son repaire de ses sifflements, il lança sur eux sa bave immonde ; mais, malgré sa rage, un fil que le signe de la croix avait rendu plus fort que l'airain ferma sa gueule terrible, et son souffle impur ne put nuire aux serviteurs de Dieu, que saint Pierre couvrait de sa vertu. Mais deux païens qui s'étaient avancés furtivement dans la grotte pour examiner si Sylvestre irait véritablement près du dragon en ressentirent les atteintes funestes ; ils allaient mourir, quand le Pontife les guérit et reparut avec eux sain et sauf, aux yeux de la foule anxieuse. L'apôtre saint Pierre avait vaincu l'enfer.

On cria au prodige, et, dans la suite, voyant le dragon retenu prisonnier dans son antre par la vertu du Christ, la plupart de ceux qui avaient été les témoins du miracle embrassèrent la religion chrétienne.

(1) Au forum de Rome, au milieu des débris de temples païens, une église, bâtie là où le dragon fut vaincu, rappelle la victoire de saint Sylvestre.

Saint Malo, moine et évêque d'Aleth.

Fête le 15 novembre. — N° 248 de la collection.

Un saint prêtre, du nom de Festivus, qui dirigeait dans l'île de Césembre une école fort célèbre et très fréquentée, avait été averti par un ange de l'arrivée de Malo et de ses compagnons. Il alla donc au-devant de ces pieux voyageurs et les accueillit avec des transports d'allégresse.

Or, il y avait près du rivage une caverne qui servait de repaire à un cruel dragon ; le monstre avait déjà dévoré trois enfants de l'école. Comme saint Malo, après avoir débarqué, dirigeait ses pas vers cette caverne sans y prendre garde, les habitants de l'île l'avertirent du danger ; mais le saint, poussé par l'esprit de Dieu, s'avança toujours sans rien craindre : soudain l'horrible bête fit entendre son sifflement et déjà on la voyait sur le point de se jeter sur le serviteur de Dieu, lorsque celui-ci, la touchant du bout de son bâton, lui enjoignit au nom du Seigneur, de quitter ces lieux et de ne plus faire de mal à personne.

Et aussitôt, à la grande admiration de tous ceux qui étaient présents, la terrible bête inclina la tête, se mit à ramper vers la mer et disparut dans les flots.

Saint Malo pénétra alors dans la caverne, et, frappant le roc de son bâton, en fit jaillir une source lempide qui coule encore aujourd'hui.

Saint Siffrein, évêque de Carpentras.

(v[e] et vi[e] siècles, 488-570)

Fête le 27 novembre. — N° 672 de la collection.

Dieu glorifia une vie si sainte par le don des miracles. Un jour, une pauvre veuve de Marseille lui amène son fils possédé du démon :

« Que t'ai-je fait, ô Siffrein, s'écrie l'esprit infernal ? Pourquoi me persécutes-tu ? Tu m'as déjà banni de l'île où j'habitais et tu cherches encore à me chasser de ce corps que je possède depuis si longtemps. »

A ces paroles, l'homme de Dieu tombe à genoux et se met en prière. Puis, touchant la main du jeune homme : « Esprit mauvais, dit-il avec force, retire-toi de cette créature de Dieu ! Retire-toi, fourbe et dissipateur, auteur de tous les crimes ! » Et voilà que le démon, vaincu par la puissance de la sainteté, se retire en poussant des hurlements affreux.

Siffrein rend le jeune homme à sa mère, qui ne sait comment lui exprimer sa reconnaissance.

Sainte Marguerite, vierge et martyre.

Fête le 20 juillet. — N° 94 de la collection.

Après des supplices épouvantables, Marguerite fut reconduite en prison. Elle se mit en prière. Soudain, au milieu de son oraison,

elle fut saisie d'un grand tremblement. Elle se retourna et aperçut Satan qui s'apprêtait à l'effrayer par divers artifices et des prestiges fantastiques. L'esprit des ténèbres avait pris la forme d'un dragon. Sa gueule ouverte lançait un feu d'une odeur insupportable, et une épaisse fumée semblait sortir de ses narines. Il s'approcha de la jeune fille comme pour la dévorer. Mais Marguerite, à la vue de cette forme menaçante, recourut, selon son ordinaire, aux armes de la prière.

« Seigneur, s'écria-t-elle, vous qui avez humilié par la victoire de votre croix l'orgueil du démon, levez-vous pour me secourir. Que je puisse triompher de cet ennemi de mon âme, car vous avez dit : Tu marcheras sur l'aspic et le basilic et tu fouleras aux pieds le lion et le dragon. » Elle fit ensuite le signe de la croix et le démon, confus, se retira sans lui faire aucun mal.

Saint Bertrold, confesseur.

(XIIe siècle.)

Fête le 27 juillet. — N° 127 de la collection.

Un chevalier, nommé Tyemo de Hovestetin, eut la douleur de voir sa fille possédée du démon. Plusieurs prêtres essayèrent de chasser l'ennemi infernal, mais sans y réussir : le démon répétait par la bouche de sa malheureuse victime qu'il ne sortirait que sur l'ordre de Bertrold.

Le chevalier envoya donc prier Bertrold de venir chez lui. Pendant que le messager était en route, la possédée entra dans de grandes fureurs : « Méchant trompeur, disait-elle à son père, tu me trahis en envoyant chercher mon ennemi. »

Bertrold arriva enfin. Il commanda, au nom de Dieu, à l'esprit mauvais et celui-ci abandonna sa proie.

Un seigneur, nommé Ragtz, parent de notre saint, le priait depuis longtemps de venir le voir. Bertrold finit par lui accorder cette satisfaction. Après s'être entretenu avec cette famille, le moine prit un moment de repos et se leva pour prier. Alors le démon, descendant par la cheminée, parut dans la salle sous la forme d'un animal furieux; mais Bertrold fut seul à le voir, ainsi que le jeune fils de Ragtz, nommé Ulric, et qui n'avait pas encore l'âge de raison. L'enfant, épouvanté à la vue du monstre, se mit à pleurer et à pousser des cris terribles. Les parents s'efforçaient en vain de le calmer. Mais le moine, saisissant une poignée de paille, se mit à frapper avec dédain la bête infernale qui fut contrainte de s'enfuir par le chemin qui l'avait amenée.

Le Bienheureux Léopold des Gaiches, religieux de l'ordre de Saint-François.

(XVIIIe siècle.)

Fête le 2 avril. — N° 717 de la collection.

A Spolète, sur le mont nommé Monte-Luco, il y avait un vieux monastère en ruines. Léopold voulut en faire une maison de retraite. Le démon suscita mille entraves.

Au bas de la montagne, un pont très élevé permet de franchir un torrent. Un inconnu, à l'air féroce et menaçant, arrêta un jour le P. Léopold au milieu du pont.

« Dis-moi, lui cria-t-il, d'une voix épouvantable, es-tu bien celui qui prétends fonder une maison de retraite sur ce mont?

— Oui, c'est moi.

— Es-tu donc le maître de ce lieu ? Qui t'a donné la permission de l'établir là et d'y introduire cette maudite innovation ?

— Ce lieu n'est pas à moi ; mais j'ai demandé la permission nécessaire à celui à qui il appartenait. Quant à mon entreprise, je n'y cherche que la gloire de Dieu, le bien des religieux et des fidèles ; c'est pourquoi le Seigneur sera mon aide et ma défense.

— Ah ! c'est là ce que tu veux ? Tu me le payeras. »

Et il éclata en horribles blasphèmes, mais sans oser toucher le serviteur de Dieu.

Celui-ci reprit sa route et se retourna au bout de quelques pas, mais il ne vit plus personne. Il comprit alors que l'inconnu n'était autre qu'un démon.

Sainte Opportune, vierge et abbesse, bénédictine.

(VIIIe siècle.)

Fête le 22 avril. — N° 636 de la collection.

Opportune était au comble de ses vœux et son âme surabondait de joie à la nouvelle qu'elle allait rejoindre son Bien-Aimé, lorsque le démon apparut dans un coin de la cellule. Son aspect était horrible, son corps était noir, ses yeux lançaient des flammes, et de sa bouche et de ses narines s'exhalaient des vapeurs de soufre. A la vue de ce monstre, la bienheureuse Opportune lui dit sans s'effrayer : « Esprit pervers, auteur de tous les maux, reste ici, je te l'ordonne. »

Alors la sainte, appelant ses religieuses, leur dit : « Voilà ici présent l'ennemi de notre salut. Par la grâce du Christ, je l'ai vaincu. Je vous supplie, mes Sœurs, de ne jamais consentir à ses infâmes suggestions. »

Se tournant alors vers le démon : « Au nom du Seigneur, lui dit-elle, fuis loin d'ici, jamais tu ne vaincras sa servante ! »

Cette vision effroyable et les paroles de la sainte abbesse rendirent les religieuses plus

ferventes que jamais dans l'accomplissement de leurs devoirs.

SAINT GEORGES, ÉVÊQUE DE SUELLO,

(XIe siècle.)

Fête le 24 avril. — N° 689 de la collection, à la fin.

Ce grand serviteur de Dieu était très redoutable aux démons. Comme il entrait dans la bourgade de Galli, un possédé s'avança en criant : « Georges me tourmente, Georges me tourmente! ses prières me brûlent ! » L'évêque s'arrête, ordonne au démon de quitter sa victime, et le possédé, se sentant délivré de son ennemi, se jette aux pieds de son pasteur pour le remercier.

Torquitor, gouverneur de la province de Cagliari, se vit en butte, nous ne savons pourquoi, aux persécutions quotidiennes de l'ennemi infernal. A peine sa table était-elle servie pour son repas qu'elle était envahie par des crapauds et des serpents. Toutes les précautions des serviteurs restaient inutiles devant cette invasion hideuse.

A bout de ressources, le gouverneur eut l'idée d'inviter l'évêque Georges à sa table. Dès que le repas fut servi, il fut envahi comme à l'ordinaire. Sans se troubler, Georges bénit la table, et aussitôt ces bêtes disparurent ou tombèrent mortes. Elles ne reparurent plus jamais. Le gouverneur, plein de joie, déclara au saint évêque qu'il le laissait maître absolu dans sa ville épiscopale.

Extraits des Petits Bollandistes de Mgr Guérin.

SAINT FROBERT, MOINE, MORT EN 673.

Dès l'âge le plus tendre, il se fit remarquer par sa piété; aussi le démon voyant croître une si redoutable sainteté, ne manqua pas de lui déclarer une guerre acharnée. Plusieurs fois, pendant que le jeune Frobert se rendait à l'école pour apprendre les psaumes, il se présenta à ses regards sous des formes horribles pour l'épouvanter. Mais l'enfant, éclairé de la grâce céleste, connaissait bien ces tromperies diaboliques ; il s'en moquait et, s'armant du signe de la croix, il chassait son ennemi.

SAINT JULIEN, MARTYR EN 313.

Saint Julien, ayant déjà subi de longs tourments, voulut prouver à ses persécuteurs que Jésus-Christ était le seul Dieu. Un des officiers du juge, ayant eu l'œil crevé, saint Julien guérit immédiatement cet homme en ajoutant que les prêtres des fausses divinités dont les statues se trouvaient là, ne pourraient jamais opérer ce miracle, et les démons furent forcés de répondre du dedans des idoles qu'ils étaient vaincues par Julien. On voit donc que l[es] païens adoraient véritablement les démons e[n] rendant un culte aux idoles.

SAINT GUILLAUME, ARCHEVÊQUE DE BOURGES, MORT EN 1209.

Il y avait dans la ville de Bourges un misé[rable] énergumène, sorte de fou furieux, qu[i] courait de tous côtés, s'attaquant aux passan[ts] et les provoquant à la lutte. En vue de se ven[ger] de saint Guillaume dont il avait fort à [se] plaindre, le diable résolut d'enlever subrept[i]cement cette brebis errante. Prenant donc u[ne] forme humaine, il se poste sur le chemin [de] l'énergumène, accepte son défi, le terrasse, [le] saisit à la gorge et se voit sur le point de l[ui] faire rendre l'âme en état de péché morte[l]. Mais averti de ce qui se passe à la porte Go[r]daine, le saint pasteur se hâte d'accourir pou[r] exorciser l'impur démon, qui lâche aussitôt [sa] proie en rugissant et se retire plein de confu[]sion et les mains vides.

SAINT MAUR, DISCIPLE DE SAINT BENOIT ET ABBÉ, MORT EN 584.

Ayant été averti par un ange de sa mo[rt] prochaine, il se retira pendant deux ans da[ns] une solitude, la grâce soutenant miraculeuse[]ment son corps affaibli depuis longtemps pa[r] des mortifications admirables. Allant une nui[t], selon sa coutume, prier dans l'église Sain[t-]Martin, il trouva une légion de démons qu[i] lui en disputèrent l'entrée. « Il y a longtemps » lui dit le chef de cette troupe infernale, « que t[u] travailles à nous chasser de notre demeure et [à] ruiner notre empire. Nous verrons à prése[nt] qui aura le dessus, et si la témérité av[ec] laquelle tu es venu d'Italie pour nous attaqu[er] dans nos forts te sera bien avantageuse. Sach[e] donc que nous triompherons de tous tes ma[l]heureux disciples, que tu en verras toi-mêm[e] le carnage, et qu'à peine y en aura-t-il u[n] seul qui puisse échapper de nos mains. » Sai[nt] Maur lui répondit sans s'effrayer, qu'il n'éta[it] qu'un imposteur, et que Dieu, en qui il metta[it] sa confiance, le couvrirait de confusion ; [sa] réponse fut si puissante qu'elle fit disparaît[re] en un instant tous ces esprits de ténèbres.

SAINT FURSY, ABBÉ DE LAGNY, MORT EN 650.

Par permission de Dieu, l'âme d'un usuri[er] damné se fit voir à lui, se jeta sur lui, et l[ui] laissa à l'épaule et à la mâchoire des marque[s] du feu qui la brûlaient, en punition de ce q[ue] l'abbé de Lagny avait accepté un habit qu[e] cet usurier lui avait légué. Saint Fursy pr[ia] Dieu de ne jamais lui ôter ces cicatrices af[in] de se souvenir, tout le temps de sa vie, com[bien] il est redoutable de tomber entre l[es]

mains de la divine justice. Depuis ce temps-là, lorsque le saint abbé parlait avec ses moines de ce qu'il avait vu et entendu des peines de l'enfer, il tremblait et suait d'appréhension.

Saint Antoine, ermite, mort en 356.

Ce saint, qui s'était retiré dans le désert d'Egypte pour y mener une vie mortifiée, est célèbre par les combats qu'il eut à soutenir contre le démon. Cet ennemi des hommes, prévoyant le grand nombre de ceux qui se convertiraient par l'exemple d'Antoine, résolut de l'attaquer par toutes sortes de moyens et d'artifices. Il lui suggéra d'abord des pensées de regret sur ce qu'il avait quitté le monde, soit parce qu'il perdait par là sa propre satisfaction, soit parce qu'il abandonnait sa sœur. Puis il excita dans son esprit d'extrêmes inquiétudes et en son corps des mouvements d'impureté. Afin qu'il se vît assailli en même temps au dedans et au dehors, le démon le tourmenta la nuit par des cris confus de voix épouvantables. Saint Antoine, armé de la grâce de Jésus-Christ, demeurait invincible parmi tous ces assauts, de sorte que l'ennemi vaincu de ce côté-là s'avisa d'une nouvelle ruse. Ce fut de lui proposer les voluptés de la vie et les douceurs trompeuses de la sensualité, avec tous les attraits capables d'attirer nos sens. Mais la mortification et la pénitence eurent raison de toutes ces tentations. Alors le démon, prenant la forme d'une femme effrontée, sollicita ouvertement ce saint ermite à des actions criminelles, mais le souvenir de ces flammes dévorantes qui ne finiront jamais dans les enfers éteignait, par une divine ardeur, les flammes de la concupiscence.

Enfin, le démon désespérant de vaincre jamais par toutes ces ruses un homme si bien aguerri, lui avoua sa faiblesse. Pour cela, il prit la forme d'un petit nègre extrêmement laid et horrible à voir et, se jetant aux pieds du serviteur de Dieu, il lui dit : « J'en ai beaucoup trompé et j'ai renversé plusieurs grands personnages ; mais je confesse que tu m'as vaincu ! » Saint Antoine lui demanda qui il était : « Je suis l'esprit d'impureté qui a perdu tant de personnes », dit-il. Le saint, bien loin de s'enorgueillir, remercia la souveraine bonté qui l'assistait par de si sensibles faveurs, puis il reprocha au démon sa faiblesse, et lui dit que c'était avec raison qu'il prenait la figure d'un nain, puisque avec toutes ses forces, il ne pouvait venir à bout d'un pauvre homme, puis par la prière il fit disparaître le monstre.

Dieu, pour éprouver la patience du saint, qui s'était retiré dans un lieu écarté, l'abandonna un jour au pouvoir matériel du démon. Ce dernier l'attaqua à force ouverte et le tourmenta avec tant de cruauté et par des peines si sensibles, qu'il le laissa évanoui et sans aucune apparence de vie. Cela, néanmoins, ne fut pas capable d'abattre le courage de cet homme invincible ; car, étant revenu à lui et se voyant dans le village voisin où son ami l'avait fait transporter pour le soigner, il le supplia de le reporter dans la caverne où il l'avait pris ; et là, quoiqu'il fût si blessé qu'il ne pouvait se remuer, il défiait sans cesse son ennemi par ces paroles : « Me voici, je suis Antoine, je ne fuis pas, je ne me cache point, je te défie et ta violence ne me séparera jamais de Jésus-Christ. » Puis il chantait ce verset de David : « Quand je serai entouré des troupes de mes ennemis, mon cœur ne craindra point. » Le démon, effrayé et confus, appela ses compagnons à son secours. Il firent un si grand bruit qu'on eût dit que tout l'édifice allait tomber, et, à l'heure même, Antoine vit paraître des figures horribles de lions, de taureaux, de loups, d'aspics, de serpents, de scorpions, d'ours, de tigres et d'autres bêtes sauvages, lesquelles, chacune à l'envi, s'efforçaient de l'épouvanter et de lui nuire. Il en reçut plusieurs plaies sur son corps. Mais le soldat de Jésus-Christ, levant les yeux et le cœur vers Dieu, tenait toujours ferme jusqu'à se moquer de la faiblesse de ces esprits revêtus de corps fantastiques qui venaient plusieurs ensemble pour attaquer un seul homme que le moindre de leur bande était capable d'exterminer, si Dieu le lui avait permis. Puis, regardant au ciel, il vit descendre une clarté qui, dissipant l'obscurité de sa grotte, fit évanouir tous ces monstres plus effroyables que les ténèbres. Le serviteur de Dieu, reconnaissant par cette lumière la présence de son Seigneur, lui dit du plus profond de son cœur ces paroles : « Où étiez-vous, Bon Jésus, où étiez-vous ? Pourquoi n'êtes-vous pas venu dès le commencement pour me guérir de mes blessures ? » A quoi une voix lui répondit : « Antoine, j'étais ici et j'attendais la fin de ton combat ; mais voyant maintenant que tu as combattu courageusement et que tu n'as point cédé, je t'aiderai toujours et ferai voler ta réputation par tout le monde. »

Une autre fois, lorsque le saint était en voyage, les démons firent paraître devant lui un bassin d'argent comme si quelqu'un l'eût laissé tomber par accident, mais saint Antoine, s'apercevant de la ruse de l'ennemi, fit le signe de la croix et dit : « Que ton argent, malheureux, périsse avec toi ; tu n'empêcheras pas pour cela mon voyage. » Le saint ermite passa ainsi vingt ans en des combats continuels contre les esprits de ténèbres, qui ne lui donnèrent point de repos, ni jour ni nuit. Les pèlerins qui venaient entendaient souvent du dehors les injures et les reproches que les diables faisaient au serviteur de Dieu qui

à la pratique de ses devoirs religieux, depuis longtemps négligés, et se recommanda d'une n'avait pas craint de les chasser de leurs anciennes retraites.

On cite encore, à propos de ce saint, une tentative inutile de Satan, qui se transforma avec ses autres compagnons en une troupe de bêtes farouches qui vinrent se ranger devant lui lorsque Antoine était en prière. Ce dernier, ignorant si ces bêtes féroces étaient naturelles ou diaboliques, leur dit : « Si Dieu vous a donné quelque puissance sur moi, me voici, mangez-moi ; mais si vous êtes venues par le mouvement du démon, sortez d'ici, car je suis serviteur de Jésus-Christ. » Les démons disparurent immédiatement.

SAINT SULPICE LE PIEUX, MORT EN 644.

Il était archevêque de Bourges. Les églises étaient les lieux où il aimait à se retirer de préférence ; pour mieux se cacher aux hommes, il y allait à la faveur de la nuit, et même il changeait son habit d'archevêque en celui de pénitent. On raconte que l'une de ces nuits, s'étant fait suivre de deux jeunes enfants, il aperçut deux malins esprits en forme de nègres qui les emportaient hors de l'église ; mais ayant couru après, en faisant le signe de la croix contre ces fantômes diaboliques, il leur fit lâcher prise à leur grande confusion.

LÉGER VAUBAN.

A l'occasion du 25e anniversaire de la prise de Rome, M. le comte Soderini vient de publier chez Oudin, 10, rue de Mézières, une très intéressante brochure intitulée *Rome et le gouvernement italien* 1870-1894. C'est le procès en bonne et due forme de ce régime néfaste qui, après avoir conduit progressivement l'Italie à la misère va l'acculer à la faillite frauduleuse...

La logique du comte Soderini est terrifiante pour cet infortuné pays jadis si heureux. La dette est énorme en dépit des impôts qui tombent chaque année comme des grêlons sur la tête des contribuables.

S'il n'y avait encore que la ruine matérielle, ce serait fâcheux et tout ne serait point perdu encore, mais il y a pire, hélas! c'est la ruine morale brochant sur le beau travail de la révolution. Les établissements pénitentiaires, les prisons et les bagnes regorgent de sujets, grands admirateurs de Crispi et d'Humbert de Savoie ! ! !

Ajoutez à cela les maisons de fous, qui se peuplent dans des proportions inquiétantes, et le brigandage qui menace de devenir un légitime moyen d'existence !

On le voit, la brochure du comte Soderini est singulièrement suggestive pour les catholiques, pour les avocats de Saint-Pierre, elle offre un charme particulier, car l'*Introduction* de ce travail si vrai, si convainquant a été écrite de main de maître par un de leurs collègues, M. le chevalier Mac-Swiney.

Rome et le gouvernement italien mérite d'être lu et médité.

TRIBUNE DES ABONNÉS

Sous cette rubrique, nous avons créé, depuis le numéro de janvier 1895, une sorte de concours permanent d'érudition, entre nos abonnés, uniquement, bien entendu, sur les questions spéciales qui font l'objet de cette revue : surnaturel diabolique, occultisme, franc-maçonnerie et sociétés secrètes antichrétiennes, spiritisme examiné à la lumière de la science catholique ; en un mot, toutes les questions diverses les plus discutées se rattachant à notre programme.

L'idée de créer cette tribune nous a été suggérée par la lecture de diverses communications fort intéressantes, mais dont nous ne pouvons prendre la responsabilité personnelle quant aux doctrines émises ; d'autre part, on nous adresse souvent des questions, pour la réponse desquelles nous manquons d'éléments certains, et qui ne nous paraissent pas cependant devoir être éliminées.

Nos abonnés peuvent donc exposer leurs arguments dans notre revue, poser des questions, se répondre les uns aux autres, rectifier les erreurs échappées à nos collaborateurs occasionnels et à nous-mêmes ; et ainsi la lumière se fera de plus en plus vive.

Notre désir est d'obtenir, sur le terrain réservé de l'étude du satanisme contemporain, de ses manifestations et de ses manœuvres de toute sorte, des résultats analogues à ceux qu'obtient la revue bien connue *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* sur le terrain littéraire, historique et artistique. En citant cet exemple, notre but sera parfaitement compris de tous nos lecteurs.

* * *

Les Somnambules et Anne-Catherine Emmerich

Mirebeau-du-Poitou, 10 juillet 1895.

Monsieur le Rédacteur,

Selon la demande que vous avez adressée à tous vos lecteurs, je vous envoie *deux* documents : le premier, inédit et se rattachant à un fait arrivé tout récemment ; le second, imprimé il y a une trentaine d'années environ. L'un et l'autre me paraissent répondre au but que vous vous proposez d'atteindre par votre excellente et, aujourd'hui, très nécessaire publication, *la Revue mensuelle*, faisant suite à l'ouvrage *le Diable au XIXe Siècle*.

Premier document.

I. — *Faits : Résultats d'une consultation de Somnambule.*

Un pauvre journalier de la petite ville de Mirebeau-du-Poitou, département de la Vienne, avait été atteint, vers les commencements de cette année 1895, de douleurs intermittentes assez difficiles à caractériser et auxquelles les remèdes du médecin n'apportaient que peu de soulagements. Sur les conseils et les exhortations de pieuses personnes et d'un ecclésiastique en qui il avait confiance et qui lui avait rendu quelques services, ce journalier revint

manière particulière à la Très Sainte Vierge, à sainte Radegonde et à saint Benoît dont il prit sur lui la médaille qu'il fit porter aussi à sa femme et à ses enfants.

Le mal ne diminua point. Il se compliqua, au contraire, d'une façon plus inquiétante, en ce sens que le malade lui-même, ainsi que ceux qui l'entouraient, constatèrent les développements rapides d'une tendance à une forte exaltation mentale. Si cela continue, disait-il, ma maladie me rendra fou. Il lui vint alors en pensée qu'*un sort lui avait été donné par un de ses voisins*. Le prêtre qui avait sa confiance combattit très vivement et très fréquemment cette idée dont il finit par lui faire reconnaître la sottise. Malheureusement, sa femme moins instruite de la religion, était imbue de cette croyance, très répandue dans nos contrées, que les maladies ou les infirmités, non guéries ou non soulagées par les médecins, sont l'*effet de sorts jetés* sur le patient, et que les *somnambules seules* ont le pouvoir de les enlever et de rendre la santé. Ceux mêmes qui ne croient pas aux sortilèges ont une confiance aveugle dans la science et l'habileté de ces prétendues *guérisseuses* qui sont visitées aujourd'hui par un trop grand nombre de dupes.

Cette aberration n'est pas entrée dans la tête des populations ignorantes des petites villes et des campagnes *seulement*; car les journaux de Paris, des chemins de fer et des principales villes de France, renferment une multitude d'annonces indiquant l'adresse de telles ou telles *Somnambules Lucides*, *extra-lucides*, etc., dévoilant à tous l'avenir et guérissant tous les maux. Après dix-neuf siècles de Christianisme, c'est un signe des temps très triste, mais fort *suggestif*, comme on dit à présent.

Cédant aux instantes sollicitations de sa femme, notre journalier consentit à aller avec elle, le 26 et le 27 du mois dernier, consulter une des somnambules de la ville de C... de notre département.

Deux jours après, le samedi 29 juin, ces deux pauvres gens vinrent, dans un état de trouble et de désolation extrêmes, visiter le prêtre qui leur avait rendu service, et tantôt l'un, tantôt l'autre, ils lui firent ce récit (Je garantis l'exactitude des faits et, quant aux sens, des dires qui suivent) :

« Je ne puis plus y tenir, dit le mari ; je suis poussé par une force qui me domine à venir vous raconter tout ce que nous avons fait ces jours derniers. Nous sommes allés à C... consulter une somnambule. Après nous avoir interrogé sur différentes choses, elle battit un jeu de cartes, nous fit couper et en étala plusieurs sur une table. Elle nous dit que, d'après les révélations données par ces cartes, je n'avais pas sur moi *un sort de maladie* uniquement, mais *un sort à mort*, et qu'il m'avait été donné par *les trois curés* dont je lui avais parlé quand elle me demanda si je connaissais et fréquentais des prêtres : l'un, c'était le curé de ma paroisse, le deuxième, un curé voisin de Mirebeau qui m'avait indiqué quelques remèdes à faire pour me soulager, le troisième, *vous-même*. Ma femme et moi nous avons répondu aussitôt que nous avions peine à croire que vous, qui jusqu'à présent ne vous avez fait que du bien, vous fussiez capable de me vouloir et de me causer un si grand mal. « C'est par fanatisme, reprit-elle : pour vous ramener à la pratique de sa religion, il vous a donné le sort mortel de concert avec les deux autres, et, sous prétexte de faire du bien à votre âme et de la sauver éternellement, il maintient le mal dans votre corps pour que vous en mouriez (1). Mais je serai plus forte qu'eux tous et je vous délivrerai. Auparavant, il faut que je vous purifie et que je vous exorcise ; car vous n'êtes pas pur ». Alors elle me fit mettre nu jusqu'à la ceinture ; puis elle me passa les mains sur la poitrine, sur le dos, sur la tête, sur le ventre, sur les bras et sur les jambes. Elle s'assit dans son fauteuil et se passa les mains sur les mêmes endroits de son propre corps. Puis, se levant, elle me souffla sur le visage et sur toutes les parties du corps où elle m'avait touché. Elle me prescrivit de ne point garder sur moi les médailles que j'avais ; mais, ayant écrit sur un petit morceau de papier, elle me dit : « Votre femme mettra cet écrit, qui est une prière, dans un petit sachet, et, au moyen d'un cordon que vous vous passerez au cou, vous la porterez sur votre cœur. Ne faites ni voir, ni lire cette prière à personne, et, surtout, aux curés ». Elle nous demanda, après cela, si nous avions quelques parents, ou amis, qui consentiraient à prendre le sort à leur charge ; car, alors, je serais bien plus vite délivré ; et, comme nous avons répondu que nous ne savions pas, elle nous a bien recommandé, elle nous a fait même promettre de lui envoyer sans faute, et le plus tôt possible, *un lapin*. Enfin, elle m'a dit qu'il fallait que je vienne encore la voir deux autres fois ; et elle a ajouté : « Si la nuit vous entendiez des bruits, du tapage, des voix qui vous appellent, demeurez tranquilles et sans répondre ; et, par-dessus tout, donnez-vous bien de garde d'ouvrir fenêtre ou porte,

(1) Un curé, voisin de Mirebeau, m'a, dernièrement, affirmé ceci : « Une femme de ma paroisse est allé consulter, il y a peu de temps, une somnambule, je ne sais où. Elle lui a donné les conseils suivants : « En toute occasion, foulez aux « pieds votre curé : c'est lui qui est la cause de tout le « malheur que vous éprouvez. N'allez jamais à la messe, et, « surtout, ne communiez jamais, parce que les curés mettent « dans les hosties des choses qui rendent malade. » Cette femme redit partout ce langage diabolique, d'après la recommandation de la somnambule ».

parce que vous seriez obligés ensuite d'avoir recours aux curés. »

« Nous sommes revenus à Mirebeau. Ma femme a fait le petit sachet où elle a mis la prière; et je la porte sur moi depuis deux jours; mais je n'ai pas voulu abandonner ma médaille de saint Benoît : elle est là sur ma poitrine à côté de la prière de la Somnambule. Depuis ce temps, nous n'avons pas eu un instant de repos ; il a fallu que nous venions vous voir, et tout vous raconter. »

A la suite de cette communication, le prêtre exigea que le sachet et son contenu lui fussent immédiatement remis. Il félicita le malade de ne s'être pas séparé de sa médaille de saint Benoît. Il leur fit comprendre, à l'un et à l'autre, en tâchant de ne les point trop effrayer, qu'ils avaient eu grand tort, comme chrétiens, d'être allé consulter une telle personne, contrairement aux enseignements de leur catéchisme; et, comme hommes raisonnables, d'avoir dépensé une somme d'argent assez considérable (1) qui eût été bien mieux employés à les aider dans leurs besoins. Il leur recommanda fortement de ne point envoyer le lapin promis, de ne point retourner chez la Somnambule, et de ne s'inquiéter nullement d'elle, ni de sa vengeance qu'ils redoutaient, ni des bruits et des tapages qu'ils croiraient entendre. Il leur conseilla de s'approcher des sacrements pour la grande fête du lendemain (de saint Pierre et de saint Paul), et, en toute occurrence, de recourir à la protection de la Très Sainte Vierge, de sainte Radégonde et de saint Benoît.

Prenant à part la femme, qui était fort calme et n'avait pas alors la plus petite apparence de trouble cérébral, il lui démontra l'imprudence qu'elle avait commise en entraînant son mari, qui avait déjà la tête faible et hantée par l'idée de sorcellerie et de sort, devant une femme dont le propre métier était d'entretenir les gens dans cette insanité. Au point de vue naturel, le fait suffisait à lui seul pour aggraver l'état mental de son mari et le rendre tout à fait fou. Il lui fit les plus instantes recommandations de le traiter avec la plus grande douceur, de souffrir avec patience ses excentricités, et, principalement, de détourner de son esprit la pensée et le souvenir de la Somnambule et de toutes les sottises qu'elle leur avait débitées.

Tout en craignant avant tout les conséquences naturelles sur la tête du mari de sa visite à la Somnambule, le prêtre n'était pas sans quelque inquiétude sur ce qui pourrait peut-être se mêler en même temps de diableries dans l'affaire. Le récit des passes et des insufflations faites au malade, joint au sens de l'écrit accepté et porté par lui, lui faisaient appréhender quelques malices de Satan, lesquelles, il l'espérait, seraient atténuées par la protection de saint Benoît.

Et, en effet, dès la nuit suivante (du samedi 29 juin au dimanche 30 et jours postérieurs), non seulement le mari, mais la femme elle-même, furent en proie à une surexcitation violente, et à une sorte de folie, alternativement anti religieuse et religieuse. Ces deux infortunés subissaient comme un double courant successif d'influences contraires. Tantôt ils blasphémaient, soutenaient que le Bon Dieu n'est pas dans l'Eucharistie; ou bien ils émettaient la pensée de fouler aux pieds le crucifix, et s'excitaient à le faire. (Ils ne l'ont jamais fait cependant.) Ils manifestaient la plus grande défiance contre les prêtres, voulaient renoncer à toute pratique religieuse; ou bien discutaient des heures entières entre eux sur des matières hors de leur portée, par exemple, si c'était le Fils ou le Saint-Esprit qui était présent dans l'Eucharistie, et comment. Tantôt, au contraire, ils gémissaient; ils reconnaissaient qu'ils n'étaient point purs, mais grands pécheurs, qu'ils avaient eu grand tort d'avoir consulté cette Somnambule; ils la maudissaient comme la cause de tous leurs maux, et ils recommandaient à tous ceux qui les entouraient de ne jamais aller la voir. Ils demandaient pardon à Notre-Seigneur, suppliaient la Sainte Vierge et saint Benoît de les secourir. Ils baisaient dévotement leurs médailles et le crucifix, récitaient leur chapelet, le mettaient à leur cou, etc., etc. Parfois ils s'écriaient : il entre quelque chose en moi, mais je ne veux pas le garder; et ils soufflaient avec force comme pour le faire sortir. Nous luttons contre le diable, disaient-ils, et nous résisterons jusqu'au bout, etc. A un certain moment, dans une des crises mauvaises, la femme a tenté d'étrangler son mari ; et, une autre fois, celui-ci, entré en fureur, a menacé de blesser ou de tuer ceux qui l'entouraient. J'ai été témoin de presque toutes ces scènes qui ont été les unes privées, les autres publiques. Quelques-unes ont eu pour théâtre les rues et la gare de Mirebeau.

Sur les conseils du médecin, on a séparé ces deux malheureux. L'autorité civile a pris des mesures pour les faire interner dans les hôpitaux de Poitiers. On a sursis à cette dernière mesure, parce que, depuis quelques jours, ils sont beaucoup plus calmes. L'amélioration continue (11 juillet).

Je m'abtiens de toute réflexion sur ces faits étranges. Je me contente de les relater et de les accompagner du texte de l'écrit donné par la Somnambule.

(1) Trente francs, dix francs par curé jeteur du sort. (Explication de la Somnambule.

II. — *Ecrit donné par la Somnambule.*

Cet écrit est tracé au crayon, sur un morceau de papier ordinaire ayant appartenu à l'un de ces petits cahiers rayés de rouge qui sont destinés à la comptabilité. L'écriture est ferme et nette. Les mots sont séparés par de petites croix :

A. — Texte.

Aphonidas †
Malheurs † urat †
puatia † condion
† fondon † ortoo
† noxio † apenis
† bourgasis † glay
† veniat † schgales
Adoremus amen.

A première lecture, on reconnaît dans cette pièce un mot français : « *malheurs* », quatre mots latin : « *urat* », « *noxio* », « *veniat* », « *adoremus* », et le mot hébreu si usité « *amen* ». A quelle langue appartiennent les autres mots ? Nous le reconnaîtrons sans trop de peine, si nous restituons le texte en son premier et véritable état. La Somnambule a dû le défigurer dans certains mots en le copiant, et d'autres mots ont pu être écrits en lettres françaises selon une prononciation moderne :

B. — Texte restitué

Aphonidas (1)
malheurs urat !
Puetiâ conduôn
fundunt *orthô*
noxio. *Apênês*
bouergasiais claiê !
Veniat Schgaletz !
Adoremus amen.

C. — Explications philologiques.

« *Aphonidas* » est un nom propre grec comme « *Léonidas* ». C'est, sans doute, un nom de démon. Le mot vient de *a* privatif et de « *phonê* », « *voix* », et veut dire « *sans voix* » ; « *le sans voix* », c'est-à-dire le démon qui ne parle pas, *le démon muet* de l'Evangile. C'est ce démon, appelé au secours de l'ensorcelé, qui doit, en même temps, empêcher les dupes de la Somnambule de la trahir en révélant ses paroles et ses actes.

« *Malheurs urat* ». Le verbe latin « *urere* » (au subjonctif) signifie proprement « *brûler*, *consumer* », par conséquent, *détruire en fait une chose complètement*. Il offre un sens suivi avec le mot français « malheurs » : « Que Aphonidas brûle, détruise, fasse entièrement disparaître les malheurs ! » Ce doit être là la vraie signification, puisque l'écrit est *une conjuration contre* un sort donné et contre les maux qu'il cause.

« Puetiâ », mot grec poétique, ou datif, en prose « putia », qui signifie *le premier lait sorti d'une vache qui vient de vêler* : par suite : « *lait pur et frais* ».

« Conduôn » (par un cappa) du grec condu, uos, au génitif pluriel, sorte de *grande coupe*.

« Fundunt », au lieu de « *fondon* » qui n'a pas de sens, « *ils répandent* », présent dans le sens du futur impersonnel « *on répandra* ». La signification est : « on fera une libation » par le moyen du lait, avec le lait pur et frais de grandes coupes, remplissant de grandes coupes ; c'est-à-dire « on fera d'abondantes libations de lait pur et frais ».

« Orthô noxio ». « *Noxio* », de « *noxius* », signifie mot à mot « *au nuisible* », à celui qui a nuit, à l'auteur du mal. *Orthô*, datif de *orthos*, « *droit* » « *direct* » ; d'où le sens évident « à celui qui a nui directement », « à l'auteur direct du mal. Sens total : « on fera d'abondantes libations de lait pur et frais à l'(esprit) auteur direct du mal ». Promesse pour adoucir et rendre favorable le démon qui a été mis en mouvement et a directement agi, en vertu du sortilège, sur celui qui en a été le but et la victime.

« Apênês », adjectif grec, *cruel*, *farouche*.

« Bouergasiais », forme pleine de la contraction « bourgasis », datif pluriel ; mot composé de la particule « bou », qui augmente la signification et de « ergasia » *œuvre*, *travail*, *effort*, etc. ; sens : « *grandes œuvres*, *œuvres fortes*, *puissantes*. »

« Claiê », subjonctif du verbe « claiô », « *qu'il regrette*, *qu'il se repente* ».

Sens total : « *cruel* (ayant été cruel) *dans* ou *par ses œuvres de puissance* (contre le malheureux ensorcelé), *qu'il* (les) *regrette !*

« *Veniat* », subjonctif de « *venire* » : « *que vienne* ».

Schgaletz » Le Schin préfixe veut dire « *qui* », « *celui qui* », et le verbe hébreu signifie « *ôter*, *enlever*, *délivrer* ». Sens total : « *Veniat qui auferat !* », « *que vienne celui qui ôtera le sort !* » Invocation à un démon plus puissant, pour obtenir la délivrance de l'ensorcelé, si l'auteur direct du mot ne se laissait pas toucher par la promesse de la libation. A comparer la forme de cette phrase avec celle de la Genèse, 49. 10 : « *Donec veniat qui mittendus est* ».

« *Adoremus amen* ». Si l'on met un point après « adoremus », nous aurons ce sens : « *Adorons. C'est vrai*. Adorons qui ? Evidemment le personnage invoqué précédemment, *Veniat qui auferat*. S'il ne doit pas y avoir de point, la traduction et le sens seront : « Adorons le vrai, la vérité », c'est-à-dire ce personnage qui est la vérité même, le vrai

(1) Les mots en italiques sont tirés du grec.

dieu ; ou encore : « *adorons l'architecte* (de l'univers) ; formule maçonnique.

D. — TRADUCTION.

Que Aphonidas fasse cesser les malheurs ! Avec de grandes coupes de lait pur et frais, on fera d'abondantes libations à l'auteur direct du mal. Qu'il regrette son œuvre cruelle et puissante ! Que vienne Celui qui enlèvera le sort ! Adorons-le, il est la vérité *ou bien* : l'architecte du monde.

Je livre, Monsieur le Rédacteur, sans plus d'explications, ces faits et cet écrit à la sagacité et à la science des nombreux lecteurs de votre Revue. Ils ne manqueront pas de vous dire s'il y a un sens meilleur, plus exact, à la formule magique, et quelles peuvent bien être sa provenance et sa date. Ils reconnaîtront sans doute quels éclats effrayants d'attristante lumière s'échappent de tout cela sur la situation présente de notre société.

Second document.

Ce second document comprend plusieurs extraits dont quelques-uns sont fort étendus. Je m'aperçois que cette communication est déjà beaucoup trop longue. Je ne citerai donc que *deux fragments*, remettant à vous envoyer le reste plus tard, si vous le voulez bien.

1er fragment, tiré du livre si connu de toutes les âmes pieuses : LA DOULOUREUSE PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, d'après les méditations d'Anne-Catherine Emmerich, religieuse augustine, etc. ; traduction de l'allemand, par M. l'abbé de Cazalès, 24e édition, Paris, 1870, paragraphe LXI, *Fragment sur la Descente aux Enfers* (de N.-S. J.-C.), page 344.

« J'appris que Lucifer doit être déchaîné « cinquante ou soixante ans avant l'an 2000 « du Christ, si je ne me trompe..... Quelques « démons doivent être relâchés auparavant « pour punir et tenter le monde. Quelques-« uns, à ce que je crois, ont dû être déchaînés « de nos jours (vers 1820) ; d'autres le seront « bientôt après. »

Catherine Emmerich a donné ces indications prophétiques quelques années avant sa mort, arrivée en février 1824. Les comparer avec ce que disent les Lucifériens.

2e fragment, tiré de la VIE D'ANNE-CATHERINE EMMERICH, *par le R. P. Schmœger*, de la Congrégation du Saint-Rédempteur, traduit de l'allemand par M. de Cazalès, Paris, 1868, page 490 et 491, tome Ier.

« 16. Une femme de Dulmen se laissa un « jour persuader d'aller *chez une tireuse de* « *cartes*, à Warendorf (en 1820). Elle savait « que cette personne avait coutume de pré-« dire, *d'après ses cartes*, des mariages et des « choses de ce genre ; et elle se proposa de la « mettre à l'épreuve par des questions tou-« chant la sœur Emmerich. « Que se passe-t-il « chez la Emmerich ? » lui demanda-t-elle. La « femme *étala ses cartes*, en trahissant une « irritation intérieure, et dit : « Chose curieuse, « tout est là confit dans la dévotion ! Voilà « un homme âgé qui est assez gros ; en voilà « un plus jeune ! Voilà une vieille femme « qui se meurt (c'était la vieille mère d'Anne-« Catherine qui mourait alors auprès d'elle) ! « La personne elle-même est malade ! Etrange « maladie ! » La questionneuse en eut assez et « s'en alla tout effrayée.

« Quand Anne-Catherine entendit parler de « cette affaire, elle fit à ce sujet des obser-« vations dignes de remarque.

« *Ce ne sont pas les cartes*, dit-elle, qui « montrent ou font voir quelque chose à ces « sortes de personnes, mais c'est *leur foi aux* « *cartes qui les rend voyantes*. Elles disent ce « qu'elles voient et *non ce que montre la carte*. « *La carte est le simulacre du faux dieu*, mais « *c'est le diable qui est ce faux dieu*. Souvent « il est *forcé* de dire la vérité, et alors la « voyante l'annonce avec colère. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, « l'expression de mon respectueux dévouement.

ET. CHABAUTY, *ch. hon.*

LES CONGRÉGATIONS

Sous la signature de M. Eugène Veuillot, dans l'*Univers* (no du 1er octobre) :

« Les Congrégations ont encore quelques jours pour se décider. Evidemment, il y aura des décisions différentes. Nous les respecterons toutes et notre appui ne fera défaut, quoi qu'il arrive, ni aux résignés ni aux résistants, qui tous auront encore à lutter et à souffrir.

« Et maintenant, nous, journalistes, conférenciers, députés, sénateurs, catholiques militants, travaillons à constituer enfin une force électorale qui pourra réformer les lois sectaires. Si nous ne faisons pas cela, que l'on résiste ou que l'on se résigne à la loi d'abonnement, il n'y aura au fond rien de changé. »

Cela est très bien, et nous nous associons à ces excellentes paroles de notre éminent confrère. Nous ajoutons : *Constituons solidement l'Union Anti-Maçonnique de France*. Là est le salut.

Dans une lettre, nous trouvons cette humble requête :

« Je prends la liberté de vous adresser une petite supplique. Désirant apprendre à mes élèves à chanter les louanges du bon Dieu, j'aurais besoin d'un harmonium pour les diriger plus sûrement. — Il y a peut-être parmi vos lecteurs des personnes qui ne se servent plus de cet instrument, et qui penseront à l'utiliser encore en l'envoyant à ma pauvre école. »

Ecrire au Frère Léon-Victor, à Guéhenno, par Plumelec (Morbihan).

LE DIABLE EN RUSSIE

Sous ce titre : PARMI LES SAINTS ET LES POSSÉDÉS, la *Revue des Revues*, dans son numéro du 15 septembre dernier, a publié un certain nombre de faits récents qui, pour ceux qui connaissent toute l'étendue du pouvoir de l'enfer, prouvent d'une manière frappante que, loin d'être à l'abri des fureurs du démon, les pays, séparés par le schisme de l'Église catholique, paraissent au contraire favorisés de ses plus significatives et plus terribles manifestations. Quelques-uns de ces faits sont des documents précieux qui peuvent servir à éclairer le rôle joué par le diable en vue de saper ce qui reste de christianisme en dehors de la véritable Église.

A côté de l'Église établie, il existe en Russie, comme en Angleterre et en Amérique, une multitude de sectes prétendues religieuses, qui ont chacune leurs prophètes, leurs thaumaturges et leurs Illuminés (de la lumière de Satan).

Ces ouvriers de l'enfer se recrutent parmi les faux moines, les paysans et les femmes. Le fanatisme diabolique s'étend souvent jusqu'à des villages tout entiers : hommes et femmes, sous prétexte de faire plus sûrement leur salut et de travailler à la plus grande gloire de Jésus-Christ, en viennent à oublier non seulement les devoirs sociaux, mais même les lois les plus élémentaires de la nature, et, dévorés de la soif de la mort, cherchent dans le suicide le bonheur que leur promet, par la bouche de ses suppôts, l'éternel ennemi du genre humain.

« Il y a à peine quelques mois, raconte M. Jean Finot, qu'un garde forestier fut attiré vers une cabane située derrière le village de Schiriaïevka (gouvernement de Samara), par des cris et des gémissements qui remplissaient les alentours. Il s'approcha et un spectacle étrange s'offrit à ses yeux : trois femmes complètement nues pleuraient et priaient ! Leur maigreur les faisait semblables à des squelettes déjà entamés par les vers. On les amena par force dans le village, où une des femmes mourut.

« Malgré les instances des paysans de la localité, la moribonde refusa d'admettre auprès d'elle le pope orthodoxe et ne voulut pas qu'on plaçât une croix à côté d'elle.

« La police fit des recherches dans la forêt et finit par retrouver encore plusieurs autres femmes agonisant dans les mêmes conditions. L'enquête a relevé que toutes ces femmes avaient quitté le gouvernement de Viatka (arrondissement de Velikorietzk) afin d'aller expier les péchés de leurs semblables dans les montagnes de Zigoulaëf. Elles ne se nourrissaient que d'herbes et de fraises et ne faisaient que prier. Leur intention inébranlable était de mourir pour la plus grande gloire de Jésus-Christ.

« Toutes ces femmes ne faisaient partie d'aucune secte, n'admettaient pas d'ikones (image des saints) ni de popes. Elles se mettaient en rapport avec le Christ d'une façon plus directe, en se débarrassant de leurs vêtements, en vivant à l'état de nature, et en se nourrissant exclusivement des objets qu'on trouve sous ses pieds. De 30 à 40 femmes furent ainsi recueillies et renvoyées à leur domicile.

« Les paysans des provinces baltiques, qui paraissent plus instruits que les paysans du midi russe, sont également victimes de cette aberration religieuse. C'est ainsi qu'on a découvert, il n'y a pas de cela bien longtemps, dans l'arrondissement de Pernov, le culte du dieu Tonn. Le dieu en question a pour mission de garantir le bétail de toutes sortes de maladies, et les paysans, afin de gagner ses faveurs, allaient lui porter deux fois par an leurs offrandes. Une petite statuette du dieu Tonn se trouvait dans une écurie et là, les paysans réunis, s'agenouillaient et priaient pour la santé de leurs vaches et de leurs chevaux. La police a fini par découvrir ce culte prohibé, et a confisqué le bon dieu, au grand désespoir des habitants de la localité.

« Dans l'arrondissement de Zourieff se promenait encore, il y a quelques semaines, un thaumaturge qui guérissait toutes les maladies à l'aide des *sixième* et *septième* livres de Moïse ! »

Un des plus fameux de ces Illuminés diaboliques, le moine Falalay, prêchait que l'homme n'a pas d'autre moyen de salut que de se débarrasser de la vie. Sa doctrine fit un grand nombre de prosélytes.

« Une nuit, quatre-vingt quatre personnes se réunirent dans un souterrain situé près de la rivière Pérévozinka et se mirent à jeûner et à prier.

« Les paysans entourèrent leur camp improvisé de paille et de morceaux de bois, prêts à mourir au premier signal donné. Une femme prend cependant peur de cette mort atroce, et se sauve pour prévenir l'autorité. La police arrive, mais un des croyants l'ayant aperçue de loin, se met à crier que l'Antéchrist en personne approche. Les pauvres illuminés mettent alors le feu autour de leur camp et meurent pour le Christ.

« Une partie des fanatiques sauvés furent punis d'emprisonnement et de déportation. Un d'entre eux, Souchkoff, parvint à s'échapper et continua à propager la « vérité de Dieu. »

« La doctrine portait de tels fruits que, peu de temps après, une localité composée d'une soixantaine de familles se décide à mourir en masse. Cette fois-ci, le meurtre simple, le meurtre des croyants par les croyants devait hâter la délivrance suprême. Le paysan Pétroff pénètre dans la maison de son voisin Nikitine, tue sa femme et ses enfants, et à partir de ce moment, promène sa hache sanglante à travers le village. Dans la grange de Ivane Botok, une douzaine de paysans attendent

avec leurs épouses. Tour à tour, les hommes et les femmes mettent leurs têtes sur le billot et Pétroff poursuit l'œuvre de la délivrance. De là, il se rend dans une cabane paysanne où la mère avec trois enfants attendent les coups de hache de l'exécuteur. Brisé de fatigue, Pétroff met sa tête sur le billot et c'est Souchkoff qui lui rend le service de la lui enlever pour sa gloire éternelle.

« La mort, telle que la rêvait Chadkine aux abords de l'année 1860, est sans doute encore plus stupéfiante. Il ne s'agit plus d'un coup de folie collective d'une durée passagère, mais des souffrances prolongées d'une mort atroce par les privations et la faim volontaire.

« Chadkine prêchait dans le gouvernement de Perm que, l'Antéchrist étant déjà arrivé, il ne restait plus qu'à s'enfuir dans les forêts et à mourir de faim. Arrivé dans un endroit perdu avec ses adhérents, il ordonna aux femmes de préparer les vêtements mortuaires et, lorsque tout le monde fut convenablement habillé pour recevoir dignement la mort, Chadkine leur indiqua que, pour obtenir cette grâce du ciel, il fallait rester douze jours et douze nuits sans eau et sans nourriture.

« Les souffrances les plus terribles commencèrent alors pour cette assemblée d'illuminés. Les enfants, se tordant de douleur, remplissaient l'air de leurs cris déchirants. Ils demandaient à manger, à boire. L'assistance et surtout Chadkine se montrèrent intraitables. Un des malheureux, ne pouvant résister à toutes ces tortures, s'enfuit et Chadkine craignant l'arrivée de la police, décida de mourir sur-le-champ. On commença par tuer les enfants, puis on procéda au meurtre des femmes et des hommes. Lorsque la police accourut, elle ne put mettre la main que sur Chadkine et deux de ses apôtres, qui, en proie à leur paroxysme religieux, avaient oublié de mettre fin à leurs jours... »

Ailleurs, ce sont des femmes qui se font les prophétesses et les apôtres des Illuminés. Une femme, nommée Klipikoff, prêche à Cronstadt la divinité du père Ivan.

« Mme Klipikoff a fait école. Une vingtaine de femmes prêchent ouvertement à Cronstadt la divinité du père Ivan, le thaumaturge, qui a beau se défendre des honneurs divins que les femmes affolées lui offrent à chaque occasion. D'après les prêtresses de ce culte « non reconnu », le père Ivan n'est autre que le Sauveur lui-même qui se cache devant les « antichristi » (antichrétiens), c'est-à-dire devant les popes et les autorités. Les « converties » à la nouvelle doctrine s'agenouillent et prient devant le portrait du père Ivan qu'elles placent à côté de celui de la Mère divine. Les « fidèles » tombent à genoux devant les objets lui appartenant et rendent des honneurs divins à ses fourrures, à ses chapeaux... Le vieux thaumaturge, tout en manifestant son désespoir devant l'idolâtrie dont il est l'objet, se laisse faire quand même... Un des journaux locaux raconte ainsi une pieuse cérémonie qui a eu lieu tout récemment dans une des maisons meublées où se logent à Cronstadt les pèlerines, qui y affluent de tous les coins de la Russie. Le père Ivan, qu y est arrivé pour faire le service divin, a daign donner sa bénédiction aux trois verres de thé qu la patronne lui a présentés. Le thaumaturge parti la patronne de l'établissement a eu soin de répar tir, contre de modestes offrandes, le contenu d liquide entre tous les fidèles... »

Non seulement les fanatiques diabolisants d la Russie prêchent le suicide volontaire, mais il prêchent encore et pratiquent le meurtre de leu prochain, comme agréable à celui qui a dit : « T ne tueras point. » Ils s'appuient sur ces argument que leur souffle Lucifer : l'exemple d'Abraha offrant son fils à Dieu, et le désir de soustrair les âmes aux recherches de l'Antéchrist.

« Le tribunal de Kazan a eu à juger, au con mencement de l'année 1895, un cas terrible l'un de ces meurtres religieux. Les habitants d village Stara-Moultana ont suspendu par les pie un nommé Matiounine qui, en qualité de mendian traversait souvent leur village et, après l'avo saigné, ils ont bu et mangé son sang.

« Les tribunaux russes ont du reste enregist une série de procès ayant pour objet les me tres religieux. Rappelons les procès si tragiqu d'Anna Kloukine, qui a offert à Dieu le corps sa fille unique, jeté préalablement dans un fo allumé et celui de Kourtine, qui tua son fils sept ans afin de se faire pardonner ses péch mortels. »

On sait qu'un des pouvoirs que s'attribuent l agents de Satan, afin de mieux tromper les si ples, est celui de chasser les mauvais esprits corps des possédés. Voici un exemple des pro dés employés à cet effet par les thaumatur diaboliques de Russie :

« Une femme s'est présentée chez le fr Jacques (un des exorcistes les plus célèbres Cronstadt), en le priant de la debarrasser de no breux esprits qui auraient pris, paraît-il, poss sion de son âme. En présence de leur nombre, frère Jacques a cru nécessaire d'avoir recour. des moyens plus énergiques. Il s'est mis don cribler de coups la pauvre femme. La victime thaumaturge poussa des plaintes féroces. chose se passant dans un hôtel où le frère Jacq avait établi sa résidence, les domestiques veul intervenir pour mettre fin aux souffrances de pauvre possédée. Mais le frère Jacques, tout tier à son inspiration, continue l'abatage des mons La femme, au bout de ses forces, c les vitres et saute par la fenêtre. Les voi accourent de tous les côtés, et le frère Jacques tournant vers le peuple qui entoure l'hôtel, phétise qu'on viendra... le chercher sous En réalité, la police arrive et met au violo saint exorciseur! La foule émue se dispers travers la ville, pleine d'admiration pour le f

Jacques, qui non seulement tient tête aux mauvais esprits, mais prévoit d'avance le mal dont ils le frapperont ! »

La note plus gaie de ce dernier fait vient heureusement faire diversion à l'atrocité lugubre des documents précédents. Quel cœur véritablement chrétien ne saignerait pas à la pensée de ces tristes victimes de l'obsession diabolique qui va, comme on vient de le voir, jusqu'à faire de l'homme un meurtrier, un assassin ! Il a toujours fallu, il faut encore à Satan des sacrifices humains!

LE HÉROS DU 20 SEPTEMBRE

Allons, Cadorna, viens, grand homme ; tu es le héros de la grande journée. Viens et écoute, je vais célébrer ton triomphe.

Les autres, que sont-ils auprès de toi ? Peu de chose. Qu'est leur gloire ? De la fumée, depuis longtemps dissipée. Seule, ta gloire est immense, ô Cadorna !

Lemmi exulte, parce que le 20 septembre, dit-il, a marqué la fin du pouvoir temporel des Papes. Mais qui est le héros du 20 septembre ? C'est toi.

Le jubilé de la brèche est surtout un jubilé maçonnique. Ceci encore, c'est Lemmi qui l'a dit, en convoquant à Rome tous les Francs-Maçons du monde. Mais qui est le héros de la brèche ? qui est le héros des Francs-Maçons ? C'est toi, Cadorna, c'est toi.

A toi, les honneurs du jubilé. L'Italie entière te contemple, Umberto ajoute l'Annonciade aux décorations qui déjà t'avaient été prodiguées. Des panaches, toujours pour toi, des panaches, Cadorna ! Sur les deux hémisphères, aujourd'hui, les échos répètent ton nom.

Souché sur *la Cisalpina* et sur *la Ragione*, le Triangle de Milan l'a pris, ton nom glorieux : *Cadorna... in excelsis !* Et Celui qui se dit Dieu te bénit ; partage avec lui l'encens du 20 septembre.

Car tu as fait de nobles et vaillantes choses, il y a vingt-cinq ans !

Satan avait parlé. Il t'avait désigné pour être le chef de la magnifique expédition. Satan t'affectionne, et tu lui rends amour pour amour, n'est-ce pas ?

Tu eus sous tes ordres Bixio, et 60.000 hommes pour combattre les 8.000 de l'armée pontificale.

Le doux Pie n'avait point provoqué le Piémont ; il te fallait un prétexte pour attaquer. Bismarck envoya des fusils, que d'Arnim, ambassadeur de Prusse auprès du Pape, passa en secret aux révolutionnaires romains : armes pour l'émeute.

Et tu te disais : « L'émeute éclatera, et j'interviendrai pour rétablir l'ordre ». O Cadorna, que tu es chevaleresque !... Mais l'émeute n'éclata point.

Alors, tu attaquas quand même ; tu canonnas, tu bombardas la Ville Eternelle. Tu savais bien que le plus doux des Pères n'accepterait pas de voir verser le sang de ses enfants. O Cadorna, qu'il est grand, ton courage !

Le Pape voulait seulement faire constater la violence. Quand la brèche de la porte Pia fut ouverte par ton canon, il ordonna de hisser le drapeau parlementaire et de cesser le feu. Les zouaves et tous les défenseurs de la Ville-Eternelle déposèrent les armes.

Des braves avaient été tués par ta canonnade ; c'était trop pour le Saint-Père, ce n'était pas assez pour toi.

Tes Piémontais et toi, vous vous êtes rués sur le drapeau blanc de l'armistice, vous avez massacré ceux qui ne combattaient plus. O Cadorna, qu'elle est belle, ta loyauté !

D'Arnim entra par la brèche à ton côté ; le représentant de la Prusse chevauchait sur la monture d'un soldat italien. L'ambassadeur de Bismarck affichait sa trahison envers le Souverain auprès duquel il était accrédité. D'Arnim et toi, vous étiez bien faits pour cavalcader ensemble.

Et derrière vous deux se pressait, immonde tourbe, toute la pire canaille d'Italie. Et cette canaille, que tu ramenais, se répandit dans la Ville Eternelle, pillant et massacrant.

Tu fis ouvrir aux bandits les portes des bagnes où ils expiaient leurs vols et leurs meurtres. Les galériens t'acclamèrent. Sois fier, ô Cadorna !

Les bandits, gardant avec orgueil leurs chaînes et leurs boulets, dansaient avec les filles du ruisseau. Et tu souriais, Cadorna, disant : « Quel bon peuple ! »

Tes soldats et tes bandits assassinèrent quatre-vingts personnes dans les premières heures de ton entrée. Le sang des prêtres coula. Et, Cadorna, tu souriais de ton plus large sourire.

Au Pincio, les tiens, achevant les blessés, décapitèrent un zouave, plantèrent la tête sur une pique, y suspendirent les vêtements ensanglantés du soldat du Pape, et promenèrent ce trophée par la ville. Tu souriais toujours, Cadorna.

Une sœur de charité accompagnait deux blessés, que sur des civières elle faisait transporter à l'hôpital ; les tiens jetèrent les deux blessés et la religieuse au Tibre. Et quand on vint t'apprendre ce haut fait, tu dis, riant de plus belle : « Laissez le peuple se dégonfler ! »

Il restera dans l'histoire, ton mot ; il passera avec toi, avec ta vaillance, avec ta loyale figure, à la postérité. Tu incarnes, ô Cadorna, l'honneur de l'Italie maçonnique.

Et, dans les flots de sang et les vomissures de l'orgie, tu installas solennellement à Rome la Maçonnerie italienne et son grand maître Frapolli. Rome, par toi, devenait Grand Orient. De Satan l'autel était relevé par tes mains.

Baigne dans l'océan de ta gloire, Cadorna ; jusqu'à ta mort, à chaque anniversaire de la brèche, rappelle ton triomphe.

Mais ne compte pas trop sur la protection de Celui qui se dit Dieu. Ton Grand Architecte est le Père des traîtres, et il est traître même envers ses fils.

Vois la triste fin de ton complice d'Arnim, dont la puissance et la fortune se sont tout à coup écroulées.

Vois la triste fin du grand-maître Frapolli, mort dans un asile d'aliénés, et tu connais bien ce mystère.

Vois la triste fin de ton lieutenant Bixio, mort par le suicide ; et songe aussi au suicide de cet autre Bixio, son neveu, mort tragique et désespérée que le destin a placée au cours même des fêtes de ton jubilé.

Cadorna, Cadorna, écoute : j'ai célébré tes exploits, j'ai trompetté ta renommée. Tu te moques de Dieu, et en secret tu adores l'Autre.

Mais laisse-moi te le dire : si tu ne te repens pas, si tu ne fais pas amende honorable, ce n'est pas l'estime et l'amitié de Lemmi qui te préserveront de la vengeance divine.

Diana Vaughan
(Jeanne M.-R.)

L'ARTICLE 284

du règlement général des F.·. M.·.

Le Règlement général du Grand Orient de France a un article ineffable, c'est le 284e. Le voici. « Tout franc-maçon actif a le droit de porter plainte contre un autre franc-maçon, actif *ou ayant cessé de l'être*, appartenant *ou ayant appartenu* à une loge de la Fédération. » L'ineffable consiste en ceci que la société puisse citer, juger, condamner quelqu'un qui n'est plus de la société. L'Inquisition qui empêche les Frères Trois-Points de dormir, ne s'est jamais arrogé un droit aussi exorbitant. C'est pourtant le cas qui, dit-on, se présente, à l'*Orient* de l'une de nos plus paisibles cités. Un ancien dignitaire de l'Ordre d'Hiram, démissionnaire depuis huit mois, n'ayant reçu depuis cette époque, ni avis, ni *planches*, ni *balustres*, ni convocation, n'ayant pas cotisé d'un radis, ni déposé une obole dans le tronc de la veuve ou dans le casque du grand hospitalier, a reçu par pli recommandé une joyeuse lettre d'un secrétaire de loge, dont le nom est aussi joyeux que sa prose. Il se nomme Pointeau.

« Frère X...,

« Vous êtes invité à vous trouver *sans manquer* (le « tant du tant) pour répondre aux plaintes et à l'accu- « sation déposées contre vous. »

Ce style n'est-il point réjouissant? Ce *sans manquer pour* n'a-t-il pas un charme inouï? La langue maçonnique du F.·. Pointeau n'est elle pas hilare comme le nom du frère lui-même ?

Nous aimerions bien connaître la suite de cette affaire épique.

L'accusé, bien entendu, s'est gardé de répondre à ces délicieux fumistes. Aussi, l'on voit d'ici la tête du F.·. Pointeau. Il en perd, dit-on, le sommeil. *Je veux aller juger !* crie-t-il, comme le Perrin Dandin de Racine.

Mais où dormirez-vous, Pointeau ?

Dans l'audience !

La Maçonnerie qui est sinistre et satanique, a tort de se rapetisser au grotesque. Quand on a Lucifer, on évite Bruscambille. Mais il en faut pour tous les goûts et pour toutes les aptitudes. Et ce qui fait rire et amuse Blatin fait rugir et trembler Pointeau.

CONSEILLER MUNICIPAL BLASPHÉMATEUR.

Le Conseil municipal de Mâcon vient, dit l'*Univers*, d'être témoin d'une scène scandaleuse provoquée par un franc-maçon, le sieur Danaud.

Ce personnage a tenu pendant quelques instants les propos les plus odieux, il a proféré les blasphèmes les plus atroces, sans que le maire Buchalet ait osé l'interrompre et l'arrêter.

Il s'agissait de la subvention annuelle aux hospices de Mâcon. Le sieur Danaud, franc-maçon, voulant se signaler à l'admiration de ses amis, les sectaires du G.·. O.·., s'est exprimé en ces termes :

« Au lieu de demander au ministère une subvention pour les hospices, vous feriez mieux de supprimer les trois aumôniers. Ils sont trop grassement payés ; supprimez-les, c'est ce que vous avez de mieux à faire.

« Tant qu'à moi, je ne voterai jamais les 21.000 francs, tant que l'on n'aura pas supprimé trois ou tout au moins deux de ces drôles, qui me font peur, rien que de les voir et qui sont cause le plus souvent de la mortalité de nos malades avec leur espèce de .. »

Le blasphème proféré par l'odieux individu contre la Très Sainte-Eucharistie est trop abominable pour que nous puissions le reproduire; et notre indignation, rien qu'à sa lecture est telle, que nous sommes surpris qu'un catholique, malgré l'interdiction de la loi, n'ait pas fait entendre une énergique protestation. Sans doute, le public a murmuré, mais cela n'est pas suffisant, et le sieur Danaud aurait dû être mis en demeure par d'autres arguments de respecter les plus saintes croyances.

TRENTE-CINQ ANNEES
DU
GRAND ORIENT DE FRANCE
(1860-1894)

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

Nous rappelons ce que nous avons dit dans le numéro où nous avons commencé la publication de ces listes de chefs d'ateliers. Il ne s'agit pas ici de démasquer des palladistes, et nous ne nous préoccupons pas non plus de savoir si telle ou telle loge possède ou non une annexe androgyne. Nous reproduisons l'extrait fidèle des annuaires officiels du Grand Orient de France. Nous plaçons cette divulgation *uniquement et exclusivement sur le terrain politique* : étant donné que c'est dans les ateliers maçonniques qu'ont été élaborées toutes les lois impies, toutes les mesures de persécution contre l'Eglise, les Vénérables, les Très-Sages, les Grands-Maîtres ont tous leur part de responsabilité dans l'œuvre mauvaise, irréligieuse, néfaste, qui a été accomplie par les Chambres; ce sont donc purement et simplement des politiciens plus ou moins ignorés que nous présentons au public.

Avis. — Nous ne donnons l'indication des jours de réunion ou tenues que pour les loges existant encore actuellement. Quant aux loges tombées en sommeil, cette indication ne nous semble plus avoir aucun intérêt.

PREMIÈRE PARTIE

LES LOGES
ET LEURS VÉNÉRABLES
(*Suite*)

VAR

Toulon

LA RÉUNION

(Originairement : *les Élèves de Mars et de Neptune.*)

Loge fondée le 13 novembre 1783.

Vénérables : — (1860) Duthoit, statuaire-architecte ; Chevalier Kadosch. Pour la correspondance : Baron, 21, rue de la Comédie. — (1861 et 1862) le même. — (1863) Rébuffa, fournisseur de marine ; Trente-Troisième. — (1864) le même, ✲. — (1865) Doué, chirurgien de la marine ; Rose-Croix. — (1866) le même, maison Suchet, avenue Ouest de la gare. — (1867) le même, ✲, médecin de la marine ; Chevalier Kadosch. — (1868) le même. — (1869) le même, médecin-major de la marine. — (1870) le même. — (1871) Duthoit, comme ci-dessus, 68, rue Nationale. — (1872) Doué, comme ci-dessus ; Trente-Troisième. — (1873) le même, médecin de 1re classe de la marine. — (1874) le même, avenue Ouest de la gare, maison Suchet. — (1875-1877) le même. — (1878) Duthoit, J.-B., comme ci-dessus ; Trente-Deuxième. — (1879) Barthélemy, Marius, ancien notaire, 1, rue des Marchands ; Chevalier Kadosch. — (1880) le même, directeur d'assurances. — (1881 et 1882) le même. — (1883) Mariny, chef des contributions indirectes, 81, boulevard Sainte-Hélène ; Maître. — (1884) Pélissier-Tanon, Adolphe, ✲, capitaine de frégate en retraite, 5, rue des Trois-Dauphins ; Chevalier Kadosch. — (1885) Pietra, Paul-Victor, avocat ; Maître. — (1886) le même, rue de la République ; Rose-Croix. — (1887) le même, 5, place Puget. — (1888) Maurin, Vincent-François, négociant, 77, cours Lafayette ; Chevalier Kadosch. — (1889) Chabaud, Marius, négociant, juge au tribunal de commerce, 45, rue de la République ; Chevalier Kadosch. — (1890) Barthélemy, Marius-Constant-Gonzagues, ancien notaire, 64, rue de la République ; Trente-Deuxième. — (1891) le même. — (1892) le même, courtier. — (1893) Matheron, Barthélemy, négociant, 35 *bis*, rue Neuve ; Chevalier Kadosch. — (1894) le même, conseiller municipal ; Trente et Unième.

Temple : — 21, rue de la Comédie (1860-1871). — Avenue Vauban (1872-1887). — 33 *bis*, rue Picot (1888). — 45, rue de la République (1889). — 14, rue Neuve (1890). — Avenue Vauban (1891 et 1892). — 9, rue Revel (1893 et 1894).

Tenues actuelles : — Tous les lundis.

Hyères

PAIX ET PARFAITE AMITIÉ

Loge fondée le 11 juin 1859.

VÉNÉRABLES : — (1860) Platel, horloger ; Maître. — (1861) Vidal, maître d'hôtel ; Maître. — (1862) Dellor, propriétaire, 27, rue Massillon ; Rose-Croix. — (1863) le même. — (1864) Tombée en sommeil.

Statistique des 35 années :

Le département du Var a compté, en tout, deux loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; une seule fonctionne actuellement.

VAUCLUSE

Avignon

LA SINCÈRE UNION

Loge fondée en mars 1872.

VÉNÉRABLES : — (1872) Fagegaltier, huissier, 8, portail Matheron ; Rose-Croix. — (1873) le même. — (1874) Sélen, officier de l'Ordre du Nichan Iftikar, propriétaire, capitaine commandant des sapeurs pompiers, 6, rue des Ciseaux-d'Or ; Rose-Croix. — (1875) Manivet, propriétaire, 18, rue Colombe ; Rose-Croix. — (1876 et 1877) le même. — (1878) Tombée en sommeil.

Temple : — 2, cours de la République (1872-1875). — 24, cours Pétrarque (1876-1878).

LES VRAIS AMIS RÉUNIS

Loge fondée le 1er décembre 1808.

VÉNÉRABLES : — (1862) Tulié, négociant, 5, rue Saint-Agricol ; Chevalier Kadosch. — (1863) Alphandéry, propriétaire, 1, place Pie ; Rose-Croix. — (1864-1867) le même. — (1868) Selen, entrepreneur de travaux publics, capitaine commandant la Compagnie des sapeurs pompiers, 13, rue Saint-Bernard ; Rose-Croix. — (1869) Paul, chef de la division des travaux publics et du contentieux à la préfecture. — (1870) le même. — (1871) Alphandéry, Aristippe, 1, place Pie ; Chevalier Kadosch. — (1872) le même, membre du conseil général. — (1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Gordes, agent d'assurances, 17, place du Palais ; Maître. — (1876) Agero, Lubin, négociant, 4, rue des Griffons ; Maître. — (1877) le même. — (1878) Platon, Lucien, directeur d'assurances, 9, rue des Ciseaux-d'Or ; Maître. — (1879) Chevillon, Joseph, négociant en quincaillerie, 40, rue du Chapeau-Rouge ; Maître. — (1880 et 1881) le même. — (1882) Garde, tanneur ; Rose-Croix. — (1883) le même. — (1884) Grégoire, Auguste, chef de bataillon au 58e régiment de ligne ; Rose-Croix. — (1885) le même. — (1886) Pasquier, Nicolas-Ernest, lieutenant d'infanterie ; Rose-Croix. — (1887) Pourquery de Boisserin, Gaston, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, 27, rue Petit-Paradis ; Maître. — (1888) le même. — (1889) Garde, Alexandre-Émile, fabricant-tanneur, adjoint au maire, 24, rue des Lices ; Rose-Croix. — (1890) Pasquier, Nicolas-Ernest, capitaine au 58e de ligne, traverse de la Viollette, villa Péroline ; Rose-Croix. — (1891) le même ; Chevalier Kadosch. — (1892) Garde, comme ci-dessus. — (1893) Pasquier, comme ci-dessus, quartier Champfleuri, villa Péroline. — (1894) Garde, comme ci-dessus.

Temple : — Brasserie Mauras, place Pie (1870). — Ancienne Commanderie des Templiers, rue Saint-Jean-le-Vieux (1871). — Place Puits-des-Bœufs et place de l'Horloge ((1872 et 1873). — Même adresse, café de l'Univers (1874-1877). — 24, cours de la République, local Bordure (1878-1881). — 22, rue Bancasse (1882-1884). — 26, rue Portail-Matheron (1885-1890). — 2, rue de l'Hôpital, Portail-Matheron (1891-1893). — Café de France, place de l'Horloge (1894).

Tenues actuelles : — Tous les mercredis, à 8 heures 1/2 du soir.

Apt

LA CONCORDE INTIME

Loge fondée le 21 décembre 1885.

VÉNÉRABLES : — (1886) Delestrac, Gustave, avocat, ancien avoué ; Maître. — (1887 et 1888) le même. — (1889) Reboulin, Eugène, industriel, conseiller d'arrondissement ; Maître. — (1890) le même, 1er adjoint au maire. — (1891) le même. — (1892) le même, maire. — (1893) le même. — (1894) le même, député.

Temple : — Rue de la Barre, ancienne maison des Pompiers (1886-1891). — Rue de la République, établissement Mathieu (1892 et 1893). — Faubourg du Ballet (1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e samedis du mois.

Carpentras

LES AMIS DE L'HUMANITÉ

Loge fondée le 25 juillet 1865.

VÉNÉRABLES : — (1866) Teyssier, propriétaire ; Maître. — (1867) Vincent, docteur-médecin ; Maître. — (1868) Raps, directeur de l'usine à gaz ; Maître. — (1869) Girard, négociant ; Maître. —

(1870) le même, confiseur. — (1871) Pinet, libraire ; Maître. — (1872) Teyssier, comme ci-dessus. — (1873) le même, ancien sous-préfet, membre du Conseil général, adjoint au maire. — (1874) Benson, marchand de charbons ; Maître. — (1875) le même. — (1876) Vassail, négociant en graines fourragères ; Maître. — (1877-1880) le même. — (1881) Tombée en sommeil.

Temple : — Rue de la Monnaie, maison Lavoudez 1871-1874). — 5, place du Palais, maison Bonnet (1875-1881).

LA PARFAITE ALLIANCE

Loge fondée le 13 août 1887.

VÉNÉRABLES : — (1888) Vassail fils, François-Eugène, négociant importateur d'alquifoux d'Espagne, 1, boulevard Gambetta ; Maître. — (1889) Michel, Alfred, député de Vaucluse ; Maître. Pour la correspondance : Dominique Allary, négociant, à Carpentras. — (1890) Château, Joseph, professeur au Collège ; Maître. — (1891 et 1892) le même. — (1893) Claude, Lopis, menuisier ; Maître. — (1894) le même.

Temple : — Place du Palais (1888 et 1889). — Place du Palais, café du Siècle (1890-1892). — 26, rue des Frères-Laurent (1893 et 1894).

Tenues actuelles : — Tous les samedis.

Orange

LA CONSTANCE RÉUNIE A BON ACCUEIL

Loge fondée le 5 juillet 1825.

VÉNÉRABLES : — (1866) Chambaud, propriétaire ; Maître. Pour la correspondance : Laugier, vétérinaire. — (1867) le même. — (1868) Rossin, ingénieur-mécanicien ; Maître. — (1869) Chambaud, Gustave, comme ci-dessus. En 1870, la loge prend le titre de *la Fraternité Universelle*. — (1871) Monier, maire, député à l'Assemblée nationale ; Chevalier Kadosch. — (1872) le même. Pour la correspondance : Laugier fils, médecin-vétérinaire. — (1873) le même. — (1874) Tombée en sommeil

Pertuis

LE TRIOMPHE DE L'AMITIÉ

Loge fondée le 27 mars 1786.

VÉNÉRABLES : — (1867) Girard, bourrelier, 20, place des Capucins ;..... (1868) Payan, Antoine, propriétaire ; Maître. — (1869) le même. — (1870) Chapus, quincaillier, 19, place des Capucins ; Maître. — (1871) Tombée en sommeil.

Statistique des 35 années :

Le département de Vaucluse a compté, en tout, sept loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; trois fonctionnent actuellement.

VENDÉE

Napoléon. Vendée

LA FRATERNITÉ VENDÉENNE

Loge fondée le 10 juin 1865.

VÉNÉRABLES : — (1865) Motheau, commissionnaire du roulage, rue Lafayette ; Maître. — (1866) le même. — (1867) le même, propriétaire. — (1868-1870) le même. — (1871) Tombée en sommeil.

Roche-sur-Yon

LA FRATERNITÉ VENDÉENNE

Loge fondée le 10 juin 1865.

VÉNÉRABLES : — (1871) Motheau, propriétaire ; Maître. — (1872-1877) le même. — (1878) le même, conseiller municipal. — (1879-1882) le même. — (1883) aucun nom dans l'Annuaire. — (1884) Moreau, Eugène, avocat, 12, place du Théâtre ; Maître. — (1885) le même. — (1886 et 1887) le même, maire. — (1888) Guillemé, Stéphane-Jacques-Timothée, propriétaire, 1er adjoint, faisant fonctions de maire ; Maître. — (1889) le même, maire. — (1890) le même, 22, rue Paul-Baudry ; député. — (1891 et 1892) le même, maire. — (1893) le même, conseiller d'arrondissement. — (1894) le même,

Temple : — 63, rue Lafayette (1874). — Rue des Jardins (1875-1885). — 22, rue Victor-Hugo (1886-1894).

Tenues actuelles : — Tous les lundis, sauf le 3e et le mercredi suivant le 2e lundi.

Les Sables-d'Olonne

L'ÉMANCIPATION SABLAISE

Loge fondée le 31 mars 1889.

VÉNÉRABLES : — (1889) Robert, Pierre, conseiller d'arrondissement ; Maître. — (1890) le même. — (1891) le même, ⊕, rue des Corderies. — (1892-1894) le même.

Temple : — 36, rue de l'Hôtel-de-Ville (1889-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e samedis du mois.

Statistique des 35 années :

Le département de la Vendée a compté, en tout, trois loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; deux fonctionnent actuellement.

VIENNE

Poitiers

LES AMIS RÉUNIS

Loge fondée le 18 juillet 1868.

Vénérables : — (1868) David de Thiais, avocat ; Chevalier Kadosch. Pour la correspondance : Ducoux, docteur-médecin, 3, rue des Halles. — (1869) le même. — (1870) Trichard, brasseur, 3, rue d'Enfer ; Rose-Croix. — (1871) Ducoux, docteur-médecin, pharmacien, 3, rue des Halles ; Maître. — (1872) le même. — (1873) Malapert, pharmacien de 1re classe, professeur de pharmacie à l'école de Poitiers, 54, rue Saint-François ; Maître. — (1874) le même. — (1875) le même, Rose-Croix. — (1876) le même. — (1877) Joyaux, avoué ; Maître. — (1878) Guimbaud, négociant, 16, rue des Carmélites ; Maître. — (1879) le même. — (1880) le même, membre du Conseil municipal. — (1881) le même, Jean-Baptiste-Hippolyte, adjoint au maire. — (1882-1885) le même. — (1886) Brun-Prélong, Henri-Marie-Émile, trésorier-payeur général de la Vendée, boulevard de la Préfecture ; Maître. — (1887) le même. — (1888) le même ; Rose-Croix. — (1889) le même, Chevalier Kadosch. — (1890) le même. — (1891 Tombée en sommeil.

Temple : — 1, boulevard de la Gare (1872-1875). — 22, rue du Trottoir, près la place du Pilori (1876-1891).

Châtellerault

L'AVENIR

Loge fondée le 7 août 1879.

Vénérables : — (1880) Peret, Hippolyte, juge au Tribunal civil ; Maître. — (1881) Chauvineau, avocat, 26, rue de la Promenade ; Maître. — (1882) Girard, Edouard, fondeur, 41, rue d'Antran ; Maître. — (1883) le même, maître fondeur. — (1884 et 1885) le même. — (1886) Girard-Molisson, Pierre-Edouard, le même. — (1887-1890) le même, fondeur-mécanicien. — (1891) Couty, Alexandre, architecte, élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, 116, rue Bourbon ; Maître. — (1892 et 1893) le même. — (1894) le même ; Rose-Croix.

Temple : — Impasse de la Guadeloupe (1880 1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e mercredis du mois.

Statistique des 35 années :

Le département de la Vienne a compté, en tout, deux loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; une seule fonctionne actuellement.

HAUTE-VIENNE

Limoges

LES ARTISTES RÉUNIS

Loge fondée le 24 septembre 1827.

Vénérables : — (1860) Fizot-Lavergne, avoué près la Cour Impériale, 7, place Dauphine ; Chevalier Kadosch — (1861) Ardant, Firmin, imprimeur-libraire ; Rose-Croix. — (1862) le même. — (1863) Azant, caissier de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans ; Maître. — (1864) Langle, négociant, 2, rue des Quatre-Chemins ; Maître. — (1865-1867) le même, — (1868) Chiboys, architecte ; Rose-Croix. — (1869) Duchâtel, fabricant de porcelaine, 56, faubourg du Pont-Neuf ; Rose-Croix. — (1870 et 1871) le même. — (1872) Mandon, docteur médecin ; Maître. — (1873) le même. — (1874) Guérin, gérant de la maison des Cent Mille Paletots, place Royale ; Maître. — (1875) Virolle, avocat, agréé près le tribunal de commerce ; Maître. — (1876-1878) le même. — (1879) Barétaud, avoué près le tribunal civil de 1re instance, 1, rue Basse-Croix-Neuve ; Maître. — (1880) Beaubiat, Louis, propriétaire, avocat, ex-conseiller municipal, 24, boulevard de la Poste ; Maître. — (1881) Thuillat, Louis, directeur d'assurances, Vieille route d'Aix ; Maître. — (1882) le même, 15, boulevard de la Pyramide. — (1883 et 1884) le même, inspecteur d'assurances. — (1885-1887) le même, 6, place des Carmes. — (1888) le même, Rose-Croix. — (1889) Lemasson, Henri, architecte du département, Rose-Croix. — (1890) le même, 5, boulevard du Collège. — (1891) Dumas-Guilin, Claude, publiciste, 39, avenue Baudin ; Rose-Croix. — (1892-1894) le même.

Temple : — 20, rue Gaignole (1863-1890). — 11, rue du Consulat (1891-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et dernier mercredis du mois.

Statistique des 35 années :

Le département de la Haute-Vienne n'a compté qu'une loge appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; cette loge fonctionne actuellement.

VOSGES

Épinal

LA FRATERNITÉ VOSGIENNE

Loge fondée le 25 août 1862.

Vénérables : — (1863) Hogard, agent-voyer en chef ; Rose-Croix. — (1864) le même. — (1865)

Pernot, propriétaire, 24, rue d'Ambrail ; Chevalier Kadosch. — (1866) le même. — (1867) Paquet, Eugène, pharmacien, rue Rualménil ; Rose-Croix.— (1868) Georges, avocat ; Maître. — (1869) Paquet, comme ci-dessus. — (1870) Poirot, arpenteur forestier ; Maître. — (1871) Paquet, comme ci-dessus. — (1872) Pernot, comme ci-dessus. — (1873) le même, Gustave. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) le même. — (1876) Paquet, comme ci-dessus. — (1877-1882) le même. — (1883) Poirot, comme ci-dessus. — (1884) le même. — (1885) Boucher, Henri, industriel, à Docelles, Vosges ; Maître. — (1886) le même. — (1887) aucun nom dans l'Annuaire. Pour la correspondance : Chevreux, architecte-paléographe, rue du Port. — (1888) Chevreux, Paul-Etienne, archiviste du département des Vosges ; Maître. — (1889) Gérardin, Marie-Jean-Baptiste-Léon, agent-voyer d'arrondissement ; Maître. — (1890) Chevreux, comme ci-dessus ; Rose-Croix. — (1891) le même. (1892) le même, 29, rue des Forts. — (1893). — Mangin, Jules-Ernest, négociant ; Maître. — (1894) Chevreux, comme ci-dessus ; Chevalier Kadosch.

Temple : — 9, avenue de la Petite-Provence (1870-1884). — 7, avenue de la Petite-Provence (1885-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er samedi ou dimanche après le 1er du mois.

Mirecourt

L'HARMONIE

Loge fondée le 3 septembre 1863.

VÉNÉRABLES : — (1864) Laberte, limonadier ; Maître. — (1865-1870) le même. — (1871) Tombée en sommeil.

Neufchâteau

SAINT-JEAN DE LA PAIX

A partir de 1883, sous le titre : *La Paix.*

Loge fondée le 18 décembre 1860.

VÉNÉRABLES : — (1860) Contaud, négociant, rue Saint-Jean ; Maître. — (1861-1864) le même. — (1865) Najean, avocat ; Maître. — (1866-1871) le même. — (1872-1878) aucun nom dans l'Annuaire. — (1879) Vautrin, banquier, maire ; Maître. — (1880) le même. — (1881) Perrin, Pierre, négociant ; Maître. — (1882) le même. — (1883-1886) le même, rue Saint-Jean. — (1887) le même. Pour la correspondance : Picard, représentant de commerce, 31, rue Gohier. — (1888) Aubert, Hersinie, négociant ; Maître. — (1889) Picard, Alexandre, représentant de commerce, 31, rue Gohier ; Maître. — (1890 et 1891) le même. — (1892) Tombée en sommeil.

Temple : — 43, rue de l'Hôpital (1860-1871). — 43, rue de l'Hôpital (1879-1892).

Remiremont

LE TRAVAIL

Loge fondée le 30 novembre 1867.

VÉNÉRABLES : — (1868) Gravier, ancien receveur de l'enregistrement et des domaines ; Maître. Pour la correspondance : Mougin, imprimeur. — (1869) le même, maire de Vagney. — (1870) Vuillemin, avoué ; Maître ; même adresse. — (1871-1873) le même. — (1874) Forel, industriel à Rupt, Vosges ; Maître. Pour la correspondance : Mougin, imprimeur à Remiremont. — (1875 et 1876) le même. — (1877) Valdenaire, négociant ; Maître ; même adresse. — (1878) Hubert, Charles, chef de section au chemin de fer ; Maître. Pour la correspondance : Valdenaire, Aug., négociant. — (1879 et 1880) le même. — (1881) Forel, Paul, comme ci-dessus. Pour la correspondance : Duceux, fabricant, boulevard Thiers. — (1882) Spony, Alfred, négociant ; Maître. Pour la correspondance : Nardin, Paul, cafetier. — (1883) Dondain, Victor, meunier à Jarmenil ; Maître. Pour la correspondance : Vauvray, vétérinaire. — (1884) le même. — (1885) aucun nom dans l'Annuaire. — (1886) Bertrand, Louis-Joseph, rentier ; Maître. — (1887) Duceux, Charles, fabricant de bonneterie ; Maître. — (1888) Forel, Paul, comme ci-dessus. — (1889-1892) le même, négociant. — (1893) Nardin, Paul, négociant, place de la Gare ; Maître. — (1894) le même ; Rose-Croix.

Temple : — 3, rue des Brasseries, maison Lecomte (1874-1892). — 11, rue des Brasseries (1893 et 1893).

Tenues actuelles : — Le 3e samedi du mois.

Saint-Dié

L'ÉGALITÉ VOSGIENNE

Loge fondée le 28 décembre 1867.

VÉNÉRABLES : — (1868) Ferry, Albert, avocat, place des Vosges ; Maître. — (1869-1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875-1880) le même. — (1881) le même, 12, rue Saint-Charles. — (1882) le même, député. — (1883) le même. Pour la correspondance : Rœseler, 12, rue Cachée. — (1884-1886) le même. — (1887-1890) le même. Pour la correspondance : Énault, Camille, propriétaire, 14, rue Thiers. — (1891) le même,

31, rue Condorcet, à Paris. — (1892) Tombée en sommeil.

Temple : — 4, avenue de Grattain (1875-1885). — 12, rue Saint-Charles (1887-1892).

Statistique des 35 années :
Le département des Vosges a compté, en tout, cinq loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; deux fonctionnent actuellement.

YONNE

Auxerre

LE RÉVEIL DE L'YONNE

Loge fondée le 6 septembre 1882.

VÉNÉRABLES : — (1883) Bermont, Nicolas, commandant de recrutement, 6, rue Lebeuf ; Rose-Croix. — (1884) le même, à Vincelles, Yonne, ✱. — (1885 et 1886) le même. — (1887) Treillé, Charles-Nicolas, receveur des perceptions municipales de la ville de Paris, en retraite, 9, quai de la Marine ; Rose-Croix. — (1888) Ducondut, Abel, docteur en médecine, inspecteur des enfants assistés, 8, place Saint-Germain ; Maître. — (1889) le même. — (1890) Morisset, Constant, fabricant de cordages, 98, rue du Pont ; Maître. — (1891) Hugot, Léon, rentier, 26, rue de Coulanges ; Maître. — (1892) Ducondut, Abel, comme ci-dessus. — (1893) Hugot, Léon, comme ci-dessus, conseiller municipal. — (1894) le même.

Temple : — Aux Charmilles (1883). — Route de Saint-Florentin (1884-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er dimanche du mois, à 2 heures du soir, et le 3e mardi à 8 heures du soir.

Avallon

LA FRATERNITÉ

Loge fondée le 22 mai 1874.

VÉNÉRABLES : — (1875) Lefebvre, ✱, architecte, 8, rue de l'Arquebuse ; aucun titre dans l'Annuaire. — (1876 et 1877) le même. — (1878) Chevalier, Amédée, tuilier ; Maître. — (1879) le même. — (1880) Thibault, Joseph, sellier-carrossier, place Vauban ; Maître. — (1881) Launay, percepteur, 3, rue Saint-Martin ; Maître. — (1882 et 1883) le même. — (1884) Bidault, Jules, marchand de chaussures, place Vauban ; Maître. — (1885-1890) è même. — (1891) Tombée en sommeil.

Temple : — Rue des Merciers (1875 et 1876) — Rue des Merciers, maison Nègre (1877-1891).

Joigny

L'AIGLE

Loge fondée le 11 juin 1777

VÉNÉRABLES : — (1861) Durand-Gaillout, propriétaire ; Rose-Croix. — (1862-1867) le même. — (1868) Thierry de Maugras, médecin major de 1re classe ; médecin en chef des salles militaires de l'hôpital ; Maître. — (1869 et 1870) le même. — (1871) Berthe, propriétaire ; Maître. — (1872) Durand-Gaillout, comme ci-dessus, administrateur de la Caisse d'épargne. — En 1873, la loge prend le titre *le Phénix*. — (1873) Durand-Gaillout, propriétaire, administrateur de la Caisse d'épargne, 3, rue Montaut-au-Palais ; Rose-Croix. — (1874-1877) le même. — (1878) Berthe, Edme, propriétaire, rue de la Mortellerie ; Maître. — (1879-1883) le même. — (1884-1889) le même, place Saint-Jean. — (1890) Lenoir, Alfred-Hippolyte, ✱, capitaine d'infanterie, de marine en retraite, maire de Saint-Florentin, Yonne : Rose-Croix. — (1891-1894) le même.

Temple : — Près la gare du Chemin de fer, (1873) — Faubourg du Pont, près la gare du Chemin de fer 1874-1880) — Route de Lyon, près la gare du Chemin de fer (1881-1891). — 1, rue du Loquet (1892-1894).

Tenues actuelles : — Le 2e dimanche du mois.

Sens.

LA CONCORDE

Loge fondée le 9 juin 1777.

VÉNÉRABLES : — (1860) Mollet, avoué ; Rose-Croix. — (1861) le même. — (1862) Deligand, ✱ avocat, maire de la ville ; Rose-Croix — (1863-1866) le même. — (1867) Ranque, huissier ; Rose-Croix. — (1868-1873) le même. — (1874) Tombée en sommeil. — Réveillée le 22 décembre 1888. — (1889) Robert, Louis-Désiré, propriétaire, 13, faubourg Saint-Progis ; Maître. — (1890) Boë, Maximilien-Jean-Jacques, ✱, inspecteur de l'enseignement primaire, 11, ruelle des Charmes ; Maître. — (1891) le même. — (1892) le même ; Rose-Croix. — (1893) le même. — (1894) Blanchard, Anselme-Hyacinthe, inspecteur de la compagnie d'assurances *La Paternelle*, 25, rue Beaurepaire ; Maître.

Temple : — Promenade du Jeu-de-Paume (1872-1874). — Rue de la Croisette et rue Liory (1889 et 1890). — 8, rue Liory, (1891-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er samedi et le 3e dimanche du mois.

Statistique des 35 années :
Le département de l'Yonne a compté, en tout, quatre loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; trois fonctionnent actuellement.

Un Assassinat Maçonnique

Dans le numéro d'octobre de ses *Mémoires d'une Ex-Palladiste,* notre éminente collaboratrice, Miss Diana Vaughan expose les diverses manœuvres qui ont déjà été tentées pour l'entraver dans sa mission de divulgation, qui met en rage la haute-maçonnerie.

Après avoir énuméré quatre manœuvres suffisamment grotesques ou montrant trop le fil blanc pour qu'elles ne fassent qu'exciter son rire ou son dédain, Miss Vaughan en dénonce une cinquième, qui est d'un caractère tragique : un membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient d'Italie, surpris à correspondre avec l'ex-grande-maîtresse de New-York à qui il avait déjà envoyé un important document pour son dossier contre Crispi, aurait été assassiné, et une comédie judiciaire se préparerait dans le but de cacher les inspirateurs du crime.

Nous reproduisons textuellement ce que déclare Miss Vaughan :

La grande manœuvre, l'infâme, l'horrible :

Lemmi et son compère Crispi n'ont pas, autour d'eux, dans leur Conseil de l'Ordre, au Grand Orient d'Italie, uniquement des amis dévoués et admirateurs quand même ; plusieurs subissent le joug, mais en secret appellent de tous leurs vœux le mouvement maçonnique qui renverserait le grand-maître et son compère.

Ainsi, entre autres, le comte Luigi Ferrari, de Rimini. Je ne l'ai connu qu'au cours de mon avant-dernier voyage en Italie, et lui, il n'a pas su qui j'étais. Voici pourquoi :

Luigi Ferrari n'était pas palladiste, bien qu'il fût un des membres les plus actifs de la maçonnerie italienne. Il était inscrit à la Loge de sa ville natale, la L∴ *Giovanni Venerucci*, qui ne fonctionne plus, je crois, depuis quelque temps ; il faisait partie du Conseil de l'Ordre.

Lorsque le Palladium Indépendant fut constitué à Londres, et quand son organe-lien fut publié à Paris, Luigi Ferrari, à qui son ardent anti-cléricalisme n'avait pas enlevé une grande probité, et qui en sa conscience méprisait Lemmi et Crispi, se mit secrètement en relations avec le Comité Central de l'opposition palladique à l'élu du 20 septembre 1893. Il ne nous demanda pas d'être affilié aux Triangles : il s'offrit à être un de nos auxiliaires dans la Maçonnerie officielle avouée, pour préparer la chute du fripon du palais Borghèse et de son compère.

Son concours nous parut précieux. Accompagnée du F∴ Sc., je me rendis en Italie, empruntant le nom d'une Sœur écossaise, palladiste indépendante, qui m'y avait autorisée ; à aucun prix, il ne fallait que la présence de Diana Vaughan dans la péninsule pût être soupçonnée, car il y avait déjà longtemps que j'avais été condamnée à mort par Lemmi. Je traitai avec Ferrari sous ce nom d'emprunt. Nous nous entendîmes sans peine : Luigi Ferrari était un homme entièrement désintéressé ; il se ralliait à nous par le seul motif de son dégoût relatif au chevalier de Marseille.

Me prenant pour une autre, il me pria de transmettre ses félicitations à Diana Vaughan au sujet de sa lutte *ouverte* contre Simon ; il regrettait de ne pouvoir en faire autant. Sa situation politique dépendait de sa présence au Conseil de l'Ordre, et il ne se sentait pas l'abnégation nécessaire pour la mettre sous pieds ; il en était fier pour sa famille.

Aux dernières élections législatives, il eut à soutenir le combat à Rimini, où les socialistes-révolutionnaires furent très violents contre ses partisans et contre lui-même. Cependant, Luigi Ferrari, qui était d'une grande bonté, avait toujours aidé et appuyé quiconque, parmi les anticléricaux de toute espèce, s'était adressé à lui. On sait qu'il fut élu.

Lorsque des FF∴ milanais et des FF∴ génois répudièrent Lemmi et Crispi (seconde quinzaine de mai), Luigi Ferrari nous tint au courant, par des lettres secrètes au Comité Indépendant de Londres : il se montra notre très fidèle allié, tout en gardant, aux yeux du public, certains ménagements politiques pour nos communs adversaires.

En ce même temps, il s'occupait de réaliser une promesse qu'il m'avait faite « pour Diana Vaughan », lors de notre entrevue. J'avais besoin de certains renseignements documentés, devant compléter mon dossier sur Crispi ; alors, il les réunissait ; il en avait déjà de forts intéressants, à en juger par le premier qu'il me fit parvenir.

Luigi Ferrari a-t-il commis en cela quelque imprudence? Lemmi et Crispi ont-ils découvert qu'il était en réalité mon allié contre eux?... C'est ce que je crois, en raison de sa tragique fin.

Par un messager sûr, et sans laisser aucune trace, j'avais fait tenir à Luigi Ferrari l'adresse d'une personne à Rome, à qui il pourrait remettre les papiers qu'il me destinait et qui, les révisant au besoin, m'en transmettrait copie et lui rendrait la sienne. Le procédé de son premier envoi m'avait paru défectueux.

Or, Luigi Ferrari a été assassiné quelques heures avant son départ de Rimini pour Rome ; il y a des témoins, à qui il avait dit, ce soir-là, qu'il partirait le lendemain matin pour Rome, et je sais qu'il avait ses papiers prêts pour moi, renfermés dans un grand portefeuille.

Des agents de Lemmi excitèrent habilement un groupe d'ouvriers socialistes contre Luigi Ferrari ; il fut assailli par des hommes de bas

peuple, deux cordonniers, trois chauffeurs, deux charretiers et autres; au préalable, ces gens avaient été largement abreuvés au cabaret, et l'homme en habit qui, dit-on, a payé la boisson, a disparu. Celui-ci, la magistrature de M. Crispi n'a pas su le retrouver. Elle tient Salvatore Gattei, l'ouvrier cordonnier qui a donné le coup mortel au député franc-maçon, et neuf autres ouvriers socialistes-révolutionnaires; mais les excitateurs, l'autorité judiciaire n'a aucun souci de les connaître. Pourtant, il est un fait bien su, c'est que, pendant que Gattei et ses co-accusés se ruaient sur Luigi Ferrari, celui-ci a été dépouillé de son portefeuille de documents; *ceci est avéré, acquis;* et le portefeuille n'a été retrouvé chez aucun des coupables, qui ont été arrêtés.

Le crime a été commis à l'époque même de ma rupture définitive avec la Maçonnerie. Les accusés seront jugés par la Cour d'assises de Forli; on dit, dans le courant d'octobre. C'est une comédie judiciaire qui va se jouer, puisque le forfait est transformé en crime politique des socialistes.

Mais j'appelle l'attention sur ceci : — S'il en était réellement ainsi, n'y aurait-il pas eu grand tapage dans la presse crispinienne? Or, à peine quelques regrets plus ou moins académiques ont été formulés par les journaux du parti maçonnique au pouvoir; puis, silence complet, absolu, plus un mot au sujet de l'odieux crime; un mot d'ordre a circulé, cela est de toute évidence. Hors d'Italie, la nouvelle a été expédiée comme simple fait-divers; Lemmi et Crispi ont pris leurs mesures pour qu'elle passe complètement inaperçue. Vous qui me lisez, mais qui lisez aussi les journaux quotidiens, saviez-vous que le comte Luigi Ferrari, député de Rimini, a été assassiné en pleine ville, le soir, dans les circonstances que je viens de dire? saviez-vous même son assassinat?

Si Lemmi et Crispi n'avaient pas intérêt à faire le mystère sur ce meurtre, ils auraient crié bien haut que Luigi Ferrari était des leurs, *car il était en titre membre de leur Conseil de l'Ordre;* ils lui auraient fait de pompeuses obsèques, et au Palais Borghèse on aurait arboré l'étendard endeuillé d'un voile de crêpe.

Mais non, l'attitude de la presse maçonnique a été réglée par Lemmi, à deux fins : pour le vulgaire public, on parlera de crime socialiste, quand se jugera le procès ; pour les maçons italiens, cette tragique mort veut dire : « Voilà ce qui advient à ceux qui pactisent avec les indépendants adversaires du grand-maître suprême! voilà comment seront traités ceux qui, appartenant à notre Conseil de l'Ordre, travailleraient en secret à réunir des documents contre notre illustre F∴ Crispi! »

Prières pour mon ex-Frère et ami Luigi Ferrari! Ma consolation a été d'apprendre qu'il avait eu le temps de se reconnaître avant d'expirer. Il a fait sa paix avec Dieu; il a pu faire appeler un prêtre; il est mort en chrétien.

Maintenant, je le répète : ni les contes absurdes, ni les démentis intéressés, ni les calomnies, ni les menaces, ni les crimes, s'il s'en commet d'autres, ne m'intimideront. Je garde ma prudence et ma résolution. Pour Dieu et ma sainte Mère l'Église, en avant!

Diana Vaughan.
(Jeanne-M.-R.)

LE SOUVERAIN PONTIFE
ET LA LOI DES GARANTIES.

Dans une interview, publiée par le *Gaulois*, M. Emile Ollivier trace un tableau saisissant de la situation faite au Souverain Pontife par la loi des garanties et montre combien ces garanties accordées à la Papauté par le gouvernement italien sont illusoires et incertaines.

« Cette loi, dit M. Emile Ollivier, déclare la personne du Pape sacrée et inviolable, lui assure les honneurs et la protection dus à un souverain, une dotation de cinq millions deux cent vingt-cinq mille livres de rentes annuelles (sommes que le Pape ne touche pas, comme nul ne l'ignore), la jouissance des palais apostoliques du Vatican et de Saint-Jean-de-Latran et de la villa de Castel-Gandolfo, la plus grande facilité pour sa correspondance, ses relations et l'exercice de son ministère, pour la tenue des conciles et des conclaves. Elle lui reconnaît la faculté d'avoir auprès de lui des ambassadeurs couverts des privilèges internationaux, la liberté de nomination aux bénéfices majeurs : elle supprime le serment des évêques au Roi, l'appel comme d'abus, le *placet regium* ou l'*exequatur*, sauf pour la collation de certains bénéfices.

« Ces garanties n'ont qu'un faux air d'immunités.

« D'abord, elles ne sont pas perpétuelles et inadmissibles. Une loi les a accordées, une loi peut les retirer. C'est la droite qui les a établies, la gauche les applique ; peut-on affirmer que l'extrême gauche ne les abolira pas? M. Crispi ne vient-il pas de déclarer lui-même que, si le clergé continue à le mécontenter, il les abolira? Une liberté qu'on peut retirer n'est pas une liberté, une indépendance subordonnée à une voix de majorité dans un Parlement n'est qu'une dépendance.

« L'inconstance des Parlements, mus le plus souvent par des passions ou des calculs éphémères, est si notoire que les législateurs prévoyants ont placé les statuts fondamentaux hors de la portée de ces mains promptes à détruire.

« Et le Pape pour l'Eglise se montrerait moins exigeant que le législateur pour l'Etat, et la garantie insuffisante à la stabilité d'une constitution nationale suffirait à l'établissement de la constitution œcuménique du monde spirituel. »

Sur une question posée par son interlocuteur au sujet des prétendues libertés dont jouit Rome et le Souverain Pontife, M. Emile Ollivier oppose en ces termes la situation imposée au chef de l'Eglise à celle qu'il devrait avoir réellement.

« Le Pape n'est-il Pape que pour vivre enfermé au Vatican, y écrire des encycliques, avoir autour de lui une petite Cour et quelques Suisses, ne pas mourir de faim, se promener le long de ses galeries, prendre la fièvre dans ses jardins et recevoir le denier de Saint-Pierre?

« Non, il est Pape pour célébrer publiquement les grands mystères et les fêtes augustes dans le temple élevé à la papauté avec l'or de toutes les nations et dans les quatre basiliques dont il est comme le cardinal. Il est Pape pour envoyer de la *loggia* aux dates consacrées, à la lueur du soleil et devant les multitudes prosternées, la bénédiction *urbi et orbi*.

« Or, peut-il remplir les devoirs de sa charge? Peut-il descendre dans Saint-Pierre à portes ouvertes et monter devant la foule librement admise à l'autel de la Confession? Peut-il ouvrir la *loggia* close depuis l'entrée du Piémont par la brèche de la porte Pia?

« Léon XIII l'avait voulu. Sa première pensée après son exaltation avait été de se montrer au peuple, selon l'usage.

« — Qu'il s'en garde bien, avait fait dire la « police italienne ; nous ne pouvons répondre de « l'événement. »

« L'ambassadeur de France, M. Baude, ayant appuyé le conseil italien, le nouveau Pape dut renoncer à son mouvement de cœur.

« Léon XIII manifesta le même désir lors de certaines canonisations :

« — Qu'il n'y pense pas, fit dire la police ita- « lienne d'un ton plus pressant. Nous ne pouvons « assurer que Saint-Pierre ne deviendra pas un « champ d'émeute. »

« Cette fois encore, une des plus solennelles fonctions de la Papauté se célébra à huis clos.

« Mais il y a plus. Le Pape est, en même temps que pape, évêque de Rome. En cette qualité, il est tenu d'aller prendre possession selon les rites à Saint-Jean-de-Latran. Il doit, aussi souvent que ses travaux le lui permettent, se montrer à ses ouailles, circuler au milieu du peuple afin que les femmes, les enfants, aient la facilité de le voir, de l'approcher, de le toucher, et qu'en retour il puisse leur sourire et les bénir.

« Or, lui serait-il permis de se rendre processionnellement avec son cortège à Saint-Jean-de-Latran, de célébrer la fête du *Corpus domini*, de parcourir tantôt l'un, tantôt l'autre des quartiers de sa ville épiscopale?

« Ici encore les faits répondent.

« Le 13 juillet 1881, on transporta la dépouille mortelle de Pie IX, de la sépulture temporaire des Papes auprès de la chapelle des chanoines, sous l'humble pierre qu'il s'était fait préparer à Saint-Laurent. Cette cérémonie aurait dû s'accomplir en plein jour, la foule ayant été convoquée par un *invito sacro* affiché à l'entrée de toutes les églises. Dans une pensée de prudence, on choisit les heures de la nuit et on répand la nouvelle à voix basse. Néanmoins, les fidèles accourent et viennent en nombre accompagner ce qui reste du Pontife aux longues années, aux mystiques audaces et aux vicissitudes dramatiques. Une horde sauvage assaille le cortège, le rompt et le disperse presque au milieu des huées et des outrages.

« A Rome, dans l'état actuel, le Pape a un supérieur temporel ; or, dès que le Pape a quelqu'un au-dessus de lui, il n'est pas libre. »

A propos d'un médium

Rien de plus commun dans les villes d'eaux que de rencontrer quelques-unes de ces affiches multicolores qui arrachent les yeux des flâneurs et les invitent avec de grands mots à venir le soir assister à une de ces grrrandes représentations de magnétisme, de somnambulisme, d'hypnotisme, de spiritisme et d'autres.....ismes malfaisants dont une vaine science a voulu gratifier notre XIXe siècle. Voyez donc un peu ces naïfs baigneurs, savants et ignorants, ils lisent et relisent ces annonces avec de grands yeux étonnés, puis s'arrêtent un instant, pensifs, sur le trottoir, se regardant silencieusement les uns les autres dans la peur inconsciente du surnaturel. Par bonheur, la plupart n'osent entrer et les plus curieux se contentent de jeter quelques regards furtifs à travers la vitrine. Est-ce une crainte bien explicable qui les arrête? ou bien le public finit-il par se fati-

guer de ces phénomènes mystérieux trop souvent renouvelés? Toujours est-il que les amateurs étaient rares l'autre jour dans la petite ville de X... ; si rares, que le pauvre opérateur commençait à se désoler en pensant à sa quête ou à sa tombola. Quant à moi, je m'en félicitai. Je pus, en effet, me glisser, sans trop de scandale, dans le vaste café où mon diable de savant se préparait à faire des siennes.

C'était un jeune homme à la physionomie douce, sympathique et modeste. Rien du charlatan, rien de l'orateur; bon garçon ni érudit, ni prétentieux. Manifestement, il n'avait pas de quoi en imposer à son public, et, du reste, il commença par avouer avec simplicité que sa science se bornait à la pratique, et qu'il ne promettait pas, si on l'interrogeait, de donner de ses faits et gestes une explication satisfaisante. C'était très innocent, c'était prudent, mais c'était surtout pour moi une tuile, moi qui étais venu accompagné d'un docteur en médecine, non pour constater des phénomènes connus, mais tout exprès pour exiger une explication acceptable et mettre publiquement la prétendue science en mauvaise posture. Cependant je restai là, un peu désappointé.

***

« Mesdames et Messieurs, dit notre quidam, « ma spécialité est de *deviner les pensées*. (*Mouvements divers.*) Voici comment nous allons « procéder. Vous penserez à quelque chose, « mais au lieu de vous contenter d'une simple « pensée, vous aurez soin de me donner mentalement un ordre bien précis : *je vous* « *ordonne* de faire telle ou telle chose... « Veuillez seulement avoir la bonté d'écrire « cet ordre sur une de ces ardoises. Bien « entendu, vous me le cacherez avec le plus « grand soin ; mais cette précaution est utile « pour montrer à tous, après l'opération, qu'il « n'y a pas eu fraude, et que l'acte accompli « par moi est bien celui que vous m'avez « ordonné. Surtout, Messieurs, ayez soin de « bien affirmer votre ordre mental : *je vous* « *ordonne de* ..... »

Cette explication donnée, cinq ou six ardoises furent distribuées dans la salle aux quelques curieux qui consentaient à prendre part à l'expérience. J'étais sûr qu'aucun d'eux n'était compère ; mais, pour plus de sécurité encore, je laissai mon compagnon, docteur en médecine, s'emparer d'un de ces écriteaux sur lequel il traça ces quelques mots : *je vous ordonne de prendre cette carafe et de la porter sur le comptoir*.

Pendant qu'il écrivait, je considérai notre médium, car c'en était un. Il venait d'être pris subitement d'une agitation extraordinaire et d'un tremblement nerveux qui ne m'était pas inconnu. Fiévreusement, il se banda les yeux avec un épais morceau d'ouate large de 0m,30, et attacha par-dessus une vaste serviette pliée en quatre et solidement nouée derrière la tête. Il était évident pour tous qu'en cet état il lui était impossible de rien apercevoir, pas même la lumière électrique la plus éclatante.

Alors mon voisin se lève, me confie son ardoise tournée à l'envers et soigneusement cachée, et, selon l'usage, il va poser deux doigts de sa main gauche sur la tempe gauche du médium, lui renouvelant son ordre *mental* : je vous ordonne d'aller prendre cette carafe...

Aussitôt, tremblant, trépignant, avec des mouvements saccadés comme ceux d'un pantin agité par une ficelle, le médium franchit les cinq ou six mètres qui le séparent de notre table, en ayant soin d'éviter les chaises et les personnes, et d'écarter de la main, sans hésitation, tout ce qui lui barre le passage, comme si sa vue était parfaitement libre. Une fois cependant il paraît se tromper et prendre une fausse direction ; mais bien vite il se ravise, et, prompt comme l'éclair, il saisit notre carafe, échappe brusquement au docteur qui l'accompagne toujours les doigts sur la tempe, et arrive, d'un bond, auprès du comptoir éloigné de 10 mètres. Mais là il s'arrête embarrassé, semblable à une personne abandonnée au milieu de profondes ténèbres. « Vous m'avez lâché, dit-il à son hypnotiseur ; ayez soin de ne pas me quitter et de toujours tenir votre main sur ma tête. » Aussitôt le docteur d'obéir et de renouveler mentalement l'ordre de déposer la carafe sur le comptoir. Le médium s'exécute sans autre incident. C'était parfait.

Le jeune homme se débanda alors les yeux, et je remarquai que les tremblements nerveux cessèrent du même coup. Prenant ensuite l'ardoise qu'on lui passait, notre artiste lut à haute voix l'ordre écrit, tel qu'il venait de l'exécuter. (*Applaudissements.*)

Une dizaine de personnes firent des expériences semblables, et toujours le même succès provoqua les mêmes exclamations et les mêmes applaudissements.

La cérémonie se termina par une petite, toute petite tombola qui permettra à peine au pauvre artiste de tirer pendant quelques jours encore le diable par la queue.

***

On devine tout de suite les conclusions que les spectateurs s'empressèrent de tirer de ces phénomènes. Evidemment, aux yeux de tous, le médium connaissait les pensées secrètes. Evidemment, ces pensées devaient lui être communiquées par le contact des doigts et de la tempe. Evidemment, la personne qui donnait un ordre mental remplissait le rôle d'hypnotiseur, s'emparait de la volonté ou des nerfs du médium

prédisposé à cette influence, et lui faisait exécuter ses ordres en tremblant. Voilà ce dont personne ne paraissait douter. « Ce sont les « nerfs... C'est la fascination... C'est la prédis- « position... C'est l'influence de la volonté... « C'est le fluide... C'est... c'est... une merveil- « leuse découverte ! Que les progrès de la « science sont renversants ! Jusqu'où n'ira- « t-on pas quand on connaîtra les lois qui « président à de pareils phénomènes ! etc..., « etc... » Et chacun de deviser selon son humeur, acceptant sans sourciller comme des décisions infaillibles toutes ces phrases creuses lancées au public en guise d'explication pour les besoins de la cause. Je compris alors combien je devais m'estimer heureux de n'avoir pas à argumenter devant des esprits trop éclairés pour recourir à la logique ; mais j'étais contristé de voir avec quelle facilité les personnes instruites elles-mêmes se laissent berner, parce qu'elles ont peur de faire appel aux données de la foi.

Quant à moi, étais-je satisfait ? Non. Il me semblait ressentir l'atmosphère diabolique dans tous ces phénomènes mystérieux, et je croyais reconnaître à plus d'un signe ces manières et ces ruses du démon, auxquelles j'étais un peu habitué ; mais cela ne me suffisait pas, et j'étais résolu à profiter de l'occasion pour étudier les choses de plus près, et voir si le surnaturel est aussi difficile à saisir qu'on le croit ordinairement. Après la séance, je me mêlai donc au groupe qui entourait l'artiste dans l'intention de lui tirer les vers du nez.

*
* *

Quelques remarques que j'avais faites dans le cours de l'opération me mirent sur le train.

J'ai dit qu'après s'être emparé de notre carafe, le médium, échappant brusquement à la main de son hypnotiseur, avait bondi vers le comptoir ; mais que là, s'étant arrêté comme un homme en peine, il avait réclamé le secours de cette main qu'il prétendait lui être indispensable pour connaître la volonté cachée. Or, quelle n'avait pas été ma surprise en voyant notre homme, privé de ce secours, revenir cependant de lui-même vers l'hypnotiseur, les yeux toujours bandés, et éviter, comme auparavant et comme s'il les voyait, les choses et les personnes qui lui barraient le passage. Sans rien dire de cette curieuse remarque, je demandai donc à notre jeune homme s'il ne pourrait pas se passer du contact de la main et obéir à un ordre mental du docteur sans se faire accompagner par lui. « Entre nous soit dit, je le puis parfaitement, me répondit-il ; mais *c'est pour le public.* »

Qui ne saisit la portée de cet aveu et les conclusions forcées qui en découlent ? Cette main posée sur la tempe est donc inutile ; elle n'exerce aucune influence sur le médium, puisqu'il peut s'en passer. Je viens de le constater, et lui-même l'avoue. Alors pourquoi est-elle là ? Elle est là pour faire croire au public que l'hypnotiseur exerce par elle une influence nerveuse ou fluidique sur le sujet, et que c'est cette influence qui produit le phénomène. Quoi ! il faut donc un simulacre pour faire croire au public quelque chose ! Mais on ne cherche à faire croire ainsi que les choses qu'on sait fausses, ou au moins dont on doute sérieusement. Si la science croit sincèrement que la volonté de l'hypnotiseur s'empare de la volonté du médium par une influence nerveuse ou fluidique, et que ce phénomène est naturel et de sa compétence, pourquoi n'ose-t-elle pas le dire et le montrer ? Pourquoi emploie-t-elle ce stratagème avoué dans le but de nous faire croire ses théories ? Fait-elle cela pour nous démontrer l'existence des phénomènes électriques ou autres naturels ? Elle ne croit donc pas elle-même à ce qu'elle dit, ou du moins, ce qui scientifiquement revient au même, elle en doute sérieusement. De quel droit alors vient-elle nous dire avec des airs d'infaillibilité : c'est ceci, c'est cela ? Je réponds : « Vous n'en « savez rien. Vos explications prétendues scien- « tifiques sont de pures hypothèses auxquelles « vous ne croyez pas vous-même sincèrement. « Vous n'êtes affirmative que parce que vous « avez peur que le public ait assez de bon « sens pour soupçonner dans ces phénomènes « une cause surnaturelle. »

J'avais fait une seconde remarque. Comme je l'ai raconté, après avoir terminé l'expérience, le médium, revenu à l'état normal, avait pris l'ardoise et avait donné publiquement lecture de la phrase que l'on sait.

Peut-être les mots tracés à la craie étaient-ils mal écrits et difficiles à lire couramment. On reconnaîtra cependant que, même dans ce cas, une phrase aussi simple et aussi courte que celle dont il s'agit, ne devait pas être bien malaisée à déchiffrer pour celui qui la connaissait d'avance et qui venait de la traduire en action. Or, notre jeune homme, qui n'était pourtant pas un illettré, avait eu beaucoup de peine à s'en tirer, et il avait même fallu lui venir en aide ; tellement que c'était à se demander si vraiment il connaissait d'avance cette pensée si difficile à lire, et si même il avait eu conscience de ce qu'il venait de faire devant tout le monde. Je l'interrogeai donc sur ce point, et il répondit très franchement qu'en effet il ne *connaissait jamais la pensée de son hypnotiseur,* et qu'au moment même de l'exécution, il n'avait *aucune connaissance,* et, après, *aucun souvenir de ses actes.*

Pour le coup c'était étrange, et plus qu'étrange ! J'examinai alors le regard de mon

interlocuteur, et je ne fus pas du tout étonné d'y surprendre ces éclats intermittents et caractéristiques qui annoncent presque infailliblement la présence d'un démon dans un corps. Déjà d'autres personnes, nullement initiées à ces choses, avaient été frappées de l'étrangeté de ce regard et m'en avaient fait la remarque. C'était bien cela. Et ces tremblements nerveux dont j'ai parlé dès le commencement, ces tremblements qui l'envahissaient et le quittaient subitement, comme ils ressemblaient à cette agitation *sui generis*, à ces mouvements désordonnés qu'on constate quelquefois dans les possédés pendant leurs crises !

Pour mon compte, j'étais donc bien fixé sur la nature diabolique des phénomènes qui venaient de se dérouler sous nos yeux. Naturellement, mon désir de pousser les choses jusqu'au bout s'en accrut d'autant, mais ne voulant pas et ne pouvant pas désormais poser mes questions indiscrètes devant témoins, je crus bien faire en demandant à ce pauvre garçon, que je plaignais sincèrement, une entrevue pour le lendemain.

Elle me fut accordée de la meilleure grâce possible, et, le lendemain, à l'heure dite, je n'eus pas de peine à aborder le fond de la question. Mais le caractère intime que prit presque immédiatement notre entretien ne me permet plus de tout dire. Peut-être cette âme est-elle sur le chemin de Damas. Voici ce que je puis publier, et cela suffit, ce me semble, pour prouver, à qui veut voir, l'action diabolique.

*
* *

Qu'on le remarque bien : les faits que j'ai racontés en peu de mots étaient, en réalité, beaucoup plus mystérieux qu'ils ne le paraissaient aux yeux peu exercés des spectateurs. Ceux-ci n'avaient pas, sans doute, une théorie bien arrêtée sur le mécanisme du phénomène; mais voici cependant comment généralement ils se représentaient la chose.

L'hypnotiseur appuyait d'abord sa main sur la tempe du médium, et exerçait par ce moyen sur son cerveau une influence physique quelconque, qui devait avoir pour résultat de le rendre d'une sensibilité excessive. Le médium ainsi disposé et préparé, l'hypnotiseur donnait mentalement son ordre, mais en ayant soin de le répéter souvent et avec beaucoup d'énergie. Par cette insistance renouvelée et énergique, il s'impressionnait forcément lui-même, comme on s'impressionne toujours plus ou moins quand on se livre à un sentiment violent. Or, c'est cette impression que le médium devait percevoir, grâce à sa sensibilité excessive et au contact de la main de l'hypnotiseur. Percevant cette impression, il connaissait par elle l'ordre donné et n'avait plus qu'à l'exécuter, en restant toujours, bien entendu, sous l'impression de cette impression.

Pas plus difficile que cela ! Pour une trouvaille, c'est une trouvaille ! Il faut avouer cependant, à la décharge de la bêtise publique, que les apparences étaient bien de nature à faire croire à cette petite théorie. Ainsi, comment se douter que le médium ne connaissait pas du tout la volonté de l'hypnotiseur, puisqu'il l'exécutait, et s'intitulait en grandes lettres : *Diseur de pensées?* Comment ne pas croire à une influence nerveuse ou fluidique, avec cette main posée sur la tempe du médium près du cerveau, avec ces tremblements nerveux qui l'agitaient de la tête aux pieds, avec cette démarche et ces mouvements brusques et saccadés, avec cette fatigue générale dont il se plaignait après l'opération, et surtout avec cette recommandation dix fois faite à l'hypnotiseur de formuler son ordre mental avec précision et énergie? Oui, il faut le reconnaître, tout cela était habilement combiné pour jeter de la poudre aux yeux du public, lui faire croire au jeu des nerfs et lui montrer le phénomène sous un jour absolument faux.

*
* *

Mais, je le répète, le phénomène était tout autre.

1° Il n'y avait, en réalité, entre le médium et l'hypnotiseur, aucune espèce de communication : ni par l'ouïe, puisqu'un ordre mental n'est pas perceptible ; ni par la vue, puisque les yeux du médium étaient bandés ; ni par le toucher, puisque la fameuse main n'était là que pour la frime. Voilà ce qu'il faut bien remarquer : cette main n'était là que *pour le public*, ce qui veut dire : *pour tromper le public*, et non pour produire l'effet nerveux que l'on suppose. La preuve en est, non seulement dans l'aveu qu'en a fait le médium lui-même, mais aussi dans ce fait cité plus haut : que, séparé un instant de son mentor, le médium n'en a pas moins ressenti son influence mystérieuse, puisqu'il a pu se diriger tout seul, les yeux bandés, comme en plein jour. Il faut donc, pour se représenter le phénomène tel qu'il était réellement, retrancher ce qui n'était que feinte et reconnaître que le médium n'avait avec son hypnotiseur aucune communication sensible et matérielle. Il était *isolé*.

2° Le médium ignorait complètement la pensée et l'ordre de l'hypnotiseur. Pendant l'opération, il perdait connaissance et n'avait aucune conscience de lui-même, ni de ses actes, ni de ce qui se passait autour de lui. Par là même, il n'avait aucune liberté, aucune volonté de faire une chose ou une autre. Il était comme endormi. Aussi, après l'opération, il n'avait aucune connaissance de ce qu'il avait fait, ni de ce qui s'était passé dans la salle. Son corps

seul agissait. Quelquefois, cependant, il recouvrait subitement sa connaissance au milieu de l'expérience; mais alors il était tout étonné de se réveiller perché sur une chaise, ou tenant une carafe à la main, etc. Ce n'était, d'ailleurs, que l'affaire de quelques secondes, et, tout aussi subitement, il retombait dans son premier état. Comme je lui demandais de m'expliquer ce qu'il ressentait pendant ce phénomène étrange, il me répondit : « Je n'en sais trop rien. *Quelque chose de mystérieux m'envahit subitement* et me fait perdre connaissance; quelquefois même cela se produit *avant que l'hypnotiseur ait commencé à exercer sur moi son action*. Parfois, j'ai cependant comme une lueur de connaissance, et alors je sens en moi-même *comme deux âmes, comme deux volontés*.»

Voilà certes un état physiologique dont les spectateurs ne se doutaient pas, trompés comme ils l'étaient et par les paroles de l'artiste, et par son titre mensonger de *diseur de pensées*.

3° Le médium, réduit ainsi au rôle de mannequin inconscient qu'un mécanisme fait mouvoir, agissait cependant comme une personne maîtresse de toutes ses facultés. Il marchait dans la direction voulue, qu'il ne connaissait pas. Il évitait les obstacles, il prenait les objets avec adresse et promptitude sans les voir et sans le savoir. Il exécutait ponctuellement un ordre mental qu'il ignorait. Il accomplissait non pas un acte au hasard, mais tel acte demandé; écrivait même une phrase commandée mentalement, et tout cela encore une fois, sans le savoir et sans le vouloir. En un mot, et pour dire la chose sans détour, il n'était pas le principe de l'action accomplie, il n'était que l'instrument de ce principe. Le principe était ce *quelque chose de mystérieux qui l'envahissait*, agent mystérieux mais *intelligent* qui pensait pour lui, voulait pour lui, voyait pour lui, agissait par lui, et s'emparait avec empire de ses membres et de ses sens pour les mettre au service d'une volonté étrangère.

Tel était le phénomène réel, et on voit combien il diffère du phénomène apparent.

*
* *

Toute la question maintenant est de savoir quel agent mystérieux, intelligent et libre, est capable d'exercer sur un homme une pareille puissance. Est-ce un agent naturel ? Est-ce un agent surnaturel ?

S'il fallait passer en revue et discuter toutes les réponses savantes (?) sur la matière, ce serait un véritable traité sur l'hypnotisme qu'il faudrait entreprendre, et cela ne peut entrer dans le cadre d'un récit déjà trop long. Je dois donc me contenter d'indiquer aussi brièvement que possible les principales trouvailles des princes de la science.

I. — Commençons par ceux qui ne voient dans ces phénomènes que des cas spéciaux d'épilepsie, de catalepsie, d'hystérie ou autre maladie nerveuse.

En vérité, les nerfs ont bon dos au XIXe siècle, et quand un fait devient embarrassant on le met bien vite sur leur compte, ce qui dispense d'en chercher plus long. Maladie ? Qui le croira ? Singulière maladie que celle qui pousse l'obéissance jusqu'à naître et disparaître *subitement* sur l'*ordre mental* d'un quidam ! Jusqu'ici les névroses étaient la croix des médecins; malgré l'emploi des remèdes les plus compliqués, ils n'arrivaient à rien, sinon à jeter leur langue au chat. Mais en voilà une que le premier venu peut donner ou enlever à volonté, sans même ouvrir la bouche, sans faire le moindre signe.

II. — Donato, charlatan qui répète ce qu'il a lu, dit que tout cela c'est l'influence volontaire d'un être organisé sur un autre; ce qui ne veut rien dire, puisque c'est précisément cette influence qu'il faut expliquer.

III. — Autrefois, les savants parlaient beaucoup d'un fluide mystérieux qui passerait de l'opérateur au médium, mais ils donnaient à cet agent singulier des natures si variées, que c'est risible. Ils se sont résignés cependant à abandonner cette fable, parce qu'ils n'ont pu trouver aucune preuve de l'existence de ce fameux fluide. Comment prouver, en effet, et même comment concevoir un fluide intelligent, libre, obéissant et capable, en un mot, de jouer dans un corps le rôle de l'âme humaine ?

IV. — D'autres ont attribué ces phénomènes à des facultés ignorées. S'ils les ignorent, comment peuvent-ils savoir qu'elles existent ?

V. — C'est, dit-on encore, l'imagination du sujet qui, par une exaltation extrême, produit tous ces phénomènes. — Comment ! Un simple ordre mental suffit pour produire une exaltation pareille dans l'imagination d'un sujet, qui ne *connaît même pas cet ordre ?* Qui peut soutenir cela? Du reste, dans le cas en question, non seulement le médium ne faisait aucun effort d'imagination, mais il avait conscience que cette faculté était endormie et ne pouvait, par conséquent, contribuer en rien à son mystérieux état.

VI. — On dit aussi beaucoup que cela tient à la prédisposition du sujet. Le sujet aurait eu lui-même une disposition latente à produire tous ces phénomènes, et l'hypnotiseur ne fait qu'éveiller cette disposition. Supposition que tout cela ! Qu'est-ce que c'est que cette disposition qu'un sujet peut avoir à obéir à un ordre mental, à perdre connaissance quand cet ordre est donné (et même avant) et cependant à l'exécuter mécaniquement et fidèlement ? Comment un ordre non énoncé peut-il éveiller une disposition pareille? C'est encore

là une pure invention qui, d'ailleurs, n'expliquerait rien.

VII. — Enfin, l'opinion la plus populaire est que tous ces phénomènes sont produits par la volonté de l'hypnotiseur fortement accentuée. Le médium, dit-on, s'efforce d'abandonner, d'annihiler sa volonté, en sorte que l'opérateur, en imposant la sienne avec énergie, s'empare de celle du médium et le fait agir à son gré. Aussi lui est-il recommandé de renouveler son ordre mental souvent et avec force. Cette théorie était certainement connue et acceptée par l'un des spectateurs qui voulut comme nous faire une expérience, car, pour mieux accentuer son ordre mental, il avait soin de faire avec sérieux force grimaces et gestes énergiques qui amusèrent bien la galerie. Il se croyait très fort, le pauvre homme ; il était absurde. — N'est-il pas absurde de dire que la volonté d'une personne puisse à elle seule, même quand elle reste mentale, priver une autre personne de sa connaissance et de sa liberté, et faire exécuter à son corps tous les mouvements qu'il lui plaît ? Que ma volonté, exprimée par des paroles ou des menaces puisse exercer une influence réelle sur la volonté d'une autre personne, cela se conçoit ; que ma volonté, sans être manifestée en aucune manière, puisse cependant produire le même effet, voilà qui est déjà contraire à la nature de l'homme, puisque l'homme n'est pas un ange, et que les anges seuls ont le pouvoir de se comprendre sans avoir recours aux signes extérieurs ; mais ce qui est encore plus fort, ce qui est contraire au bon sens et tout à fait absurde, c'est de prétendre que, par un acte de volonté non manifesté, je puisse priver instantanément une autre personne de ses facultés mentales et la faire agir en cet état tout à mon gré, comme si j'étais moi-même son intelligence, sa volonté et son principe actif.

Et puis, que signifie chez le médium cette prétention d'annihiler sa volonté, afin de la faire absorber plus facilement par celle de l'hypnotiseur ? C'est une figure de rhétorique ! C'est de l'imagination ! L'homme peut user ou ne pas user de la puissance qu'il a de vouloir et de choisir ; mais, qu'il le veuille ou non, il lui est aussi impossible d'annihiler cette puissance qu'il lui est impossible de ne pas être un homme.

Assez comme cela. Je ne veux pas m'arrêter à examiner la théorie du fluide magnétique qui transporte la pensée !... ni celle de ces médecins qui prétendent que la pensée produit des vibrations, et que ces vibrations, traversant le crâne de l'hypnotiseur, se communiquent par l'air ambiant au cerveau du médium !!!..., etc. C'est pitié de voir comment des hommes, qui ne manquent pas de talent, se livrent à de pareils enfantillages et s'obstinent à contredire la logique et le bon sens, aveuglés qu'ils sont par la manie de ne rien attribuer aux forces spirituelles. Ce court aperçu montre assez l'embarras d'une science orgueilleuse, et la multiplicité même de ces théories suffit à prouver qu'elles ne sont que pures hypothèses. Aussi, maître Charcot a-t-il été forcé d'avouer que la science ignorait complètement la cause de ces phénomènes. Alors, qu'elle se taise.

*
* *

A nous, maintenant. L'argument sera court.

Tous les gens de bon sens connaissent et acceptent ces deux axiomes :

1° Point d'effet sans cause. 2° Il doit y avoir proportion entre la cause et l'effet. Ici, quelle est la cause supposée ? L'ordre mental. — Quel est l'effet constaté ? Le phénomène que l'on connaît. — Y a-t-il proportion entre la cause et l'effet ? Si oui, le phénomène est naturel. Si non, le phénomène est surnaturel.

Or l'expérience de tous les siècles est là, le bon sens est là pour dire que si un ordre mental, une pure pensée, un phénomène purement intérieur ne peuvent être connus sans une manifestation extérieure quelconque, à plus forte raison ils n'ont jamais eu, et ils n'auront jamais la puissance de faire perdre à une personne étrangère l'usage de ses facultés et de la diriger, comme par la main, au milieu de la nuit, pour lui faire exécuter avec précision des caprices. Et la disproportion entre la cause et l'effet est ici d'autant plus manifeste que, comme je l'ai déjà dit, l'effet a commencé quelquefois à se produire avant même que la cause prétendue ne fût posée.

Donc ce phénomène a été produit par un agent surnaturel, et il faut le ranger parmi les faits diaboliques à côté de la divination de l'avenir, de la connaissance des langues étrangères, des pensées et des choses cachées, etc... Cet argument est aussi inattaquable qu'il est simple.

Certains esprits qui, sous prétexte de prudence, craignent toujours de conclure quand il s'agit de surnaturel, diront sans doute une fois de plus que la science découvrira peut-être un jour une cause nouvelle à ce phénomène, et des lois naturelles qui pourront l'expliquer. Non, jamais ces lois ne seront découvertes, pour cette raison, qu'elles ne peuvent pas exister. Les lois de la nature ne peuvent pas se contredire. C'est une loi de la nature bien certaine que la volonté de l'homme ne peut agir qu'en se manifestant par les facultés extérieures ; il en sera toujours ainsi ; il n'y a pas, et il n'y aura jamais d'autres lois naturelles prescrivant le contraire.

Du reste le fait de s'emparer de la liberté d'un homme et de lui faire exécuter sans qu'il le sache des volontés cachées, n'est-il pas

immoral au suprême degré, et n'ouvre-t-il pas la porte aux abus les plus criminels? Dieu, auteur très sage de la nature, aurait-il pu introduire dans ses lois une licence aussi odieuse? Non, il n'y a que le démon qui ait pu inventer pareil prestige, dans sa haine de la nature et de l'humanité.

L'action du monstre étant ainsi démontrée, rien de plus facile que de comprendre le mécanisme du phénomène que nous avons étudié. Le démon, présent dans le malheureux médium, agit en maître sur toutes ses facultés. Au moment voulu, ou même avant que l'hypnotiseur se soit mis en frais, il prive le possédé de sa connaissance, en suspendant l'action de son intelligence, de sa volonté et de son imagination. Agissant ensuite sur ses membres, comme une *seconde âme*, comme une *seconde volonté*, il les fait manœuvrer selon les besoins de l'expérience, avec autant de facilité et d'adresse que le ferait l'âme elle-même. Il peut, bien entendu, dans le cours de l'opération, rendre au médium une lueur de connaissance, ou sa connaissance tout entière, selon son caprice, et la lui reprendre ensuite instantanément. On comprend maintenant pourquoi le corps du médium, dirigé par cet infernal mentor, n'a pas besoin d'y voir pour se conduire, ni de connaître un ordre pour l'exécuter. On comprend pourquoi la main de l'hypnotiseur est inutile, et pourquoi le médium ne sait pas lire ce qu'un autre vient de faire en sa personne.

Quant à cette main, inutile au succès de l'expérience, elle n'est pas de trop pour dissimuler l'action diabolique. Satan, père du mensonge, a tout intérêt à se cacher, et il emploie plus d'une ruse pour donner le change aux spectateurs, et tourner leur attention du côté des nerfs. Parmi ces ruses, il faut compter, à côté de la pose de la main sur la tempe, certains tremblements nerveux, qui paraissaient bien un peu affectés, mais qui néanmoins devaient faire penser à une névrose. Il faut en dire autant de ces hésitations, de ces erreurs simulées dans l'exécution de l'ordre, qui faisaient croire à une influence momentanément imparfaite de l'hypnotiseur ; et de cette accentuation renouvelée et énergique de l'ordre mental, qui faisait supposer aussi tout naturellement une influence de cet acte de volonté sur le médium.

Je ferai remarquer, de plus, que la forme impérative que devait prendre l'ordre mental contenait autre chose qu'une ruse ; elle constituait aussi un acte de superstition. Le démon aurait pu ne demander qu'une simple pensée, conçue dans une forme ordinaire ; mais il voulait plus que cela, il voulait une évocation, une communication directe avec lui par un : *je t'ordonne*... Je sais bien que le spectateur n'était pas coupable, quand il se prêtait à ce jeu par ignorance et simplicité ; mais il n'en est pas moins vrai que c'est évoquer implicitement les puissances de l'enfer que de demander à une cause un effet qu'elle ne peut pas naturellement produire.

On pourrait se demander comment le démon pouvait arriver à connaître l'ordre mental de l'hypnotiseur. Je crois que, si cet ordre fortement accentué avait formé dans l'imagination de celui-ci des images assez vives, le démon aurait pu, à l'aide de ces images, deviner et comprendre le commandement caché. Mais, dans le cas présent, c'était bien plus simple que cela. Si l'ordre devait être écrit sur une ardoise, ce n'était pas seulement pour en constater, après expérience faite, l'authenticité, mais c'était aussi pour permettre au rusé démon de le lire sans crainte de se tromper. Malheureusement, je n'eus pas sur le moment l'idée d'en faire l'expérience.

Voilà comment, abusant de la curiosité et de la bêtise humaine, Satan multiplie partout ses prestiges séducteurs. Sous la forme de jeux en apparence inoffensifs, il habitue les chrétiens peu éclairés à ne voir dans les manifestations les plus surnaturelles que des maladies ou des phénomènes scientifiques. Il les dispose ainsi à nier les miracles, à nier l'existence de l'enfer, et à prendre les démons pour des âmes trépassées ou des fluides aériens. Non seulement il attaque leur foi, mais il les amène adroitement aux mauvaises actions, aux pratiques superstitieuses et aux évocations infernales plus ou moins dissimulées.

Qui dira le nombre des obsédés ou des possédés que les infâmes pratiques du spiritisme et de l'hypnotisme ont semés dans notre société moderne? Le malheureux jeune homme dont je viens de parler en est un triste échantillon. Étudiant en médecine, il eut l'imprudente curiosité de s'offrir en expérience à certains maîtres adonnés à ces pratiques coupables, et il y gagna de devenir l'esclave du démon qui le possède.

Avis aux amateurs.

Abbé X***.

La Marseillaise catholique

C'est ainsi qu'un de nos confrères appelle l'*Hymne à Jeanne d'Arc*, de Miss Vaughan, dans un article où il rend compte d'une fête donnée par un groupe de l'Union Nationale et au cours de laquelle l'œuvre musicale de notre éminente collaboratrice a été exécutée avec un succès énorme.

Ce succès ne nous surprend pas. Dès que nous reçûmes l'*Hymne à Jeanne d'Arc*, qui, tout en étant chrétien et patriotique, est un véritable chant de guerre contre la Franc-Maçonnerie, l'un d'entre nous le fit jouer au piano par une de ses parentes, excellente musicienne, et l'effet produit fut considérable. Il en fut de même dans une soirée de famille, quelques jours après ; tous les auditeurs, profondément remués, en même temps que ravis, étaient dans l'enthousiasme. Cette fois, l'exécution avait eu lieu sur l'harmonium, qui se prête encore mieux que le piano à rendre la magnifique musique de notre chère convertie.

Dans ses *Mémoires*, Miss Vaughan raconte dans quelles circonstances elle composa cet hymne, au couvent où elle a fait sa première communion.

« L'après-midi (15 août), après vêpres, tout le monde s'étant retiré de la chapelle, je demandai la permission de me mettre au petit orgue. J'avais la tête pleine de la musique sacrée que je venais d'entendre.

« D'abord, je me laissai aller au hasard de l'improvisation, et je chantai doucement l'*Ave Maria*, dans les notes qui me venaient, sans chercher à les retenir ni à les reprendre, mais les égrenant au fur et à mesure, dans un lent accompagnement où je berçais mon âme.

« Mais voici que je songe à Jeanne, à sa mission qui n'est pas finie, aux invocations qui lui sont adressées de toutes parts par les catholiques, pour lui demander aide et secours, en particulier contre la Franc-Maçonnerie.

« La secte redoute, avec terreur, que Jeanne d'Arc soit placée sur les autels. Il y a là un signe attestant les prévisions de Lucifer. Cette sourde colère des loges et arrière-loges est un écho des rages du royaume infernal, on ne saurait s'y méprendre : Satan sait que l'archange Michel le terrassera encore et toujours, et cette fois par le bras de la sublime héroïne.

« A cette pensée, un transport me gagne. Je me recueille un moment. Mon cœur vibre dans un élan d'enthousiasme, où la supplication se mêle au cri de guerre. « Jeanne ! Jeanne ! descends du ciel, à notre « prière. Jeanne ! Jeanne ! sois notre chef. L'ennemi, « aujourd'hui, c'est le franc-maçon ; Dieu l'a dit par « la bouche de son auguste Vicaire. Jeanne ! Jeanne ! « mène-nous au combat contre la secte impie, sata- « nique. Avec toi à notre tête, comment ne vain- « crions-nous pas ? »

« D'elles-mêmes, les paroles rythmées jaillissent de mes lèvres, dans l'harmonie du chant. Sans aucun effort, voilà le premier couplet composé. Mais j'en demeure là ; l'air surtout me paraît rendre assez bien mon sentiment, et je le reprends, je le répète, et les notes se gravent dans ma mémoire. Puis, je perfectionne les accords de l'accompagnement. A la cinquième reprise, je n'ai plus aucune hésitation, et j'attaque avec vigueur, mais sans précipiter, en *andante marziale*.

« Alors, je m'aperçois que la bonne supérieure et M. l'aumônier sont revenus, après moi ; ils m'écoutent, et maintenant ils me complimentent, ils me prient de recommencer. Je ne reproduirai pas leurs éloges ; sans doute, leur amitié s'exagérait la valeur de cette composition.

« — Comment l'appellerez-vous ? me demandent-ils.

« — *Hymne à Jeanne d'Arc*, tout simplement ; « mais ce sera aussi l'hymne contre la Franc-Maçon- « nerie.... Je sens ce qu'il faut encore y mettre... « Vous verrez... Aujourd'hui, ce qui est composé me « suffit ; mais il serait bon d'y ajouter un chœur, un « chœur à quatre ou cinq parties, produisant un bel « effet d'ensemble, un chœur où toutes les masses « vocales clameront la gloire de Jeanne, sa victoire, « son triomphe. »

« Je me rendis aussitôt à ma chambre, où je notai ce qui était fait. Je me proposai de composer le chœur le lendemain, ainsi que deux ou trois autres couplets ; mais ma journée du 16 fut prise par divers entretiens avec la supérieure, avec la religieuse mon amie, et surtout avec M. l'aumônier. »

C'est seulement le jeudi 22 août que Miss Vaughan compléta son œuvre du 15, pendant que des démarches étaient faites à l'Évêché, où l'aumônier du couvent apportait la profession de foi chrétienne rédigée et signée la veille par la vaillante convertie.

Notre collaboratrice a été vraiment modeste, en attribuant à la seule amitié des personnes qui l'entouraient les éloges dont ils la complimentèrent. Nous aussi, nous avons pour elle l'amitié la plus vive ; mais elle ne nous aveugle pas, et, en toute sincérité, nous n'hésitons pas à lui déclarer que, par cette composition, elle s'est révélée musicienne de premier ordre.

L'air du couplet commence par des notes pleines de tendresse, d'une douceur exquise ; puis, l'énergie éclate dès le quatrième vers ; on est littéralement empoigné. L'ardeur va crescendo. Le cinquième et le septième vers ont des cris magnifiques, qui vous électrisent ; on est subjugué, entraîné ; la contagion de l'enthousiasme est irrésistible. Le final du couplet, enlevant au plus haut degré, vous transporte ; et quant au chœur, qui est de toute beauté et d'une richesse inouïe, il achève

dignement cette œuvre magistrale, qui laisse bien loin derrière elle les cantates d'Augusta Holmès, dont la presse maçonnique a tant parlé.

Quoique Miss Vaughan puisse en dire, — car il ne lui appartient pas de se décerner des louanges, — elle a mis toute son âme dans cet hymne à Celle à qui elle doit tant. Nous savons, de bonne source, qu'à Rome on l'a apprécié comme un chef-d'œuvre d'art chrétien d'une très haute inspiration. Une exécution solennelle en a été faite, le 29 septembre, dans la Ville-Sainte, à la fête donnée par le Comité Central Directif de l'Union Anti-Maçonnique d'Italie. L'*Hymne à Jeanne d'Arc* a eu les honneurs de la soirée, précédée d'une conférence sur la conversion de l'ex-grande maîtresse de New-York et suivie de l'*Hymne à Pie IX*, de Gounod.

A Paris, le maître de chapelle de Notre-Dame des Victoires, admirateur, lui aussi, a fait une ingénieuse adaptation de la musique de Miss Vaughan au *Laudate Dominum;* le chœur de l'hymne devient un *Gloria Patri* d'une harmonie des plus grandioses. L'exécution en aura lieu, nous a-t-on dit, à l'issue des vêpres, le jour de la Toussaint, à Notre-Dame des Victoires; après le salut, le *Laudate Dominum*, mis ainsi sur la musique superbe de notre collaboratrice, sera chanté par la maîtrise avec accompagnement des grandes orgues, pour la sortie des fidèles.

Les lecteurs des *Mémoires d'une Ex-Palladiste* ont pu, d'ailleurs, comprendre facilement que l'auteur a le sens musical développé d'une façon étonnante. Le récit que Miss Vaughan faisait naguère d'un songe où il lui sembla entendre les anges, la révélait musicienne consommée, en même temps que styliste hors ligne.

Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire encore cette page :

« Alors, j'entendis comme un concert des plus harmonieux, une symphonie magnifique, idéale. Oserai-je l'écrire? Je crois avoir ouï, dans ce sommeil, la musique des anges.

« Dès les premières mesures, une émotion indéfinissable me saisit. C'est une sérénade divine, à la fois d'une sérénité exquise, inaltérable, et d'une sensibilité chaude, d'un charme attendri. Aucun terme ne peut rendre l'effet de ces sonorités impressionnantes, captivantes, que l'oreille humaine n'a jamais entendues.

« Dans un bercement de suaves périodes, les accents du cœur angélique circulent, de la première à la dernière note; et quels accents! Ce sont les chérubins, les séraphins, qui expriment, tantôt avec une grâce naïve, élégante, tantôt avec un éclat incomparable, une allure fière et majestueuse, toute la grandeur, toute la magnificence de leur amour pour le Créateur.

« Il y a, dans ces modulations ornées d'une mélodie des plus nobles, revêtues d'une harmonie étincelante, dans cet ensemble puissant et varié, aux effets à la fois troublants et enchanteurs, il y a là, sous le souffle d'une inspiration surnaturelle, l'idéal d'un art qui est une des splendeurs de l'au-delà, la suprême expression du génie céleste. Accents merveilleux, langue des saints, trop belle pour les hommes, cette musique est l'épanouissement harmonieux le plus complet des sentiments de l'adoration des anges, jouissant, dans l'éternité, du bonheur de contempler Dieu.

« Non, le style le plus riche ne saurait trouver une phrase pouvant dépeindre l'état d'une âme, au moment où, par un sens intérieur, vibrant sous l'action du rêve divin, elle perçoit les accords d'une telle symphonie.

« Et, au milieu de ce concert, je vis des anges apparaître et entourer le bon prêtre, qui tenait toujours dans ses mains l'ostensoir; ils le soulevèrent doucement sur leurs ailes et l'emportèrent au ciel, pendant que résonnaient encore les harpes invisibles. »

La femme qui a écrit ces lignes a été merveilleusement douée par Dieu, cela ne saurait faire de doute; il est évident aussi que Dieu la prédestinait à son Eglise, alors même qu'elle naissait, fille d'un père luciférien.

N'est-il pas admirable que le chant de guerre contre l'infernale secte nous soit donné par cette jeune cosmopolite, après avoir traversé, sans y ternir sa pureté, le monde infâme des arrière-loges?

Publions cet hymne; dans peu de temps, il sera chanté dans toutes les réunions chrétiennes, nous en avons la ferme conviction.

HYMNE A JEANNE D'ARC

(Contre la Franc-Maçonnerie).

I.

Sublime enfant de la Lorraine,
Nous t'implorons à deux genoux;
Reviens, sois notre capitaine.
Tu réponds : « Français, levez-vous!
« Dans la ville et dans la bourgade,
« Mettez vos cœurs à l'unisson;
« L'heure a sonné de la croisade
« Contre l'ennemi franc-maçon! »

Chœur :

Gloire à Jeanne! gloire! *(bis)*
Par Dieu, la victoire
Est aux nobles cœurs.
Elevons nos cœurs!
Nous serons vainqueurs!
Gloire à Jeanne! gloire!
Gloire!

II.

Noms de Jésus et de Marie,
Par vous, nous serons les vainqueurs.
L'infernale Maçonnerie
A mis le comble à nos malheurs;

Hardi ! car voilà trop d'outrages....
De Jeanne écoutons la leçon.
Hardi ! réveillons nos courages ;
L'ennemi, c'est le franc-maçon !

Chœur :

Gloire à Jeanne ! etc.

III.

Des sombres hordes maçonniques
Sachons déjouer les complots.
Pour Dieu, marchons, francs catholiques,
Contre Satan et ses suppôts !
L'espoir est rentré dans nos âmes ;
Point ne faut subir la rançon.
Jeanne a parlé : sus aux infâmes !
L'ennemi, c'est le franc-maçon !

Chœur :

Gloire à Jeanne ! etc.

IV.

L'ennemi, dans son noir repaire,
Se dit maître de notre sort.
O Jeanne d'Arc, en cette guerre,
L'enjeu, c'est la vie ou la mort.
Bataille ! et suivons ton exemple,
Ou lentement nous périssons.
De Satan détruisons le temple !
Dieu le veut ! plus de francs-maçons !

Chœur :

Gloire à Jeanne ! etc.

Par une délicate attention, Miss Vaughan a dédié son hymne à notre vénérable ami M. le chanoine Mustel « en témoignage d'inaltérable reconnaissance ». M. le chanoine Mustel est, en effet, de ceux qui ont eu le pressentiment de la conversion de cette noble femme ; on n'a pas oublié avec quels égards il a toujours parlé d'elle, alors même qu'elle était dans le camp de nos adversaires. Il la plaignait de son erreur ; mais il disait bien haut sa loyauté, il lui témoignait publiquement sa profonde estime à raison de sa vertu, de son caractère si franc, de son courage à affronter les rageuses colères de l'ignoble Lemmi. Il savait, par intuition, qu'une âme aussi droite s'arracherait, au jour voulu par Dieu, au royaume des ténèbres, et viendrait, instrument de la grâce divine, prendre une part ardente à la lutte pour la défense de l'Eglise.

Cet hymne est de pleine actualité. Sur la question des lois d'accroissement, Miss Vaughan est pour la résistance. Un de ses vers y fait allusion : « Point ne faut payer la rançon. » Elle prenait plaisir à le répéter, il y a quelques jours ; car nous lisions, dans la *Croix*, à la liste des souscriptions pour les religieuses qui résisteront :

« Point ne faut payer la rançon ! Que chacun fasse « son devoir en soutenant les vaillants qui se laisse- « ront exproprier par le fisc, aujourd'hui aux ordres « de Satan. Vive Jeanne d'Arc qui écrasera la secte ! « — Miss Diana (Jeanne) Vaughan : 100 francs. »

Pour cela, nous la félicitons encore. Catholique avec toute son ardeur de néophyte, elle va bravement dans la seule voie qui conduira au triomphe. Connaissant bien tous les exécrables projets de la secte, elle sait que la plus grande faute est de s'aplatir devant de tels adversaires ; elle sait que ceux-ci n'ont de l'audace qu'en proportion de nos craintes.

L'héroïne d'Orléans nous parle par sa bouche. L'ennemi, c'est le franc-maçon ! Or donc, sus à l'ennemi ! Bataillons, et Dieu nous donnera la victoire.

Oui, puisse *l'Hymne à Jeanne d'Arc*, puisse « la Marseillaise catholique » de Jeanne Vaughan nous conduire à la victoire !

Juvénal Moquiram.

Union Anti-Maçonnique de France

Souscription pour le Congrès Anti-Maçonnique International.

Sommes reçues directement par le Comité Français (2e liste) :

H. C., 5 fr. — Gennevoise, 10 fr. — Un franc catholique, 5 fr. — M. P., 1 fr. 50. — Commandant Lhuillier, directeur de la *Croix des Ardennes*, 10 fr. — Sélim-Bey-Wékil, Constantinople, 5 fr. — Abbé Dupire, 1 fr. — Abbé Leclercq, 1 fr. 50. — Anonyme de Saint-Lô, 10 fr. — Abbé Chouvellon, 10 fr. — Abbé Caulier, 1 fr. 50. — Un capitaine fidèle à la vieille devise : *Gesta Dei per Francos*, 60 fr. — Abbé Braens, 1 fr. 50. — Ensemble : 122 fr.

Total de la 1re liste du Comité Français : 606 fr.

Souscription particulière ouverte par Miss Diana Vaughan parmi ses amis (2e liste) :

Pellion et Marchet frères, à Dijon, 20 fr. — Groupe de la jeunesse républicaine anti-juive et anti-maçonnique de la Côte-d'Or, 15 fr. — Abbé Meirieu, curé de Peyrelongue, Basses-Pyrénées, 2 fr. 05. — Mlle Robert, 2 fr. — Un capitaine, 10 fr. — Abbé Leboucher, 5 fr. — A. Schmid, 1 fr. — Mlle Marie Vernet, 1 fr. — Abbé Séché, 2 fr. — Abbé Lemaire, 3 fr. — Abbé A. P., curé de S.-M., 5 fr. — Abbé Magne, 5 fr. — Mme A. Aflillé, 1 fr. 50. — N. F., 1 fr. — Abbé J.-B. Plamondon, de Québec, Canada, en remerciement à la Vierge de Domremy, cauchemar de l'escroc Lemmi, 10 fr. — Abbé Beaudouin, de Saint-Roch, Canada, 10 fr. — Abbé Montjotin, à Hyds, 1 fr. 50. — Mme Mouton, Paris, 10 fr. — Abbé Laroche, 0 fr. 50. — Mme L. D., 5 fr. — Abbé J. Deremetz, 5 fr. — H. Morin de la Pilière, étudiant à l'école Sainte-Geneviève, 5 fr. — Paul Commanche, élève à Sainte-Marie de Tinchebray, 2 fr. — T. L., à Marseille, 20 fr. — Abbé T. Nerrière, au Coudray-en-Plessé, 4 fr. 50. — Rev. Eug. Sedlacrek, prêtre polonais, 25 fr. — Abbé Sylvestre, aumônier des Frères de Pontivy, Morbihan, 2 fr. — Anonyme, 10 fr. — Abbé Gesbert, curé de Lapeuty, par Saint-Hilaire-du-Harcouët, Manche, 1 fr. 60. — Mme de B. de B., 5 fr. — M. Danion, à Pornichet, Loire-Inférieure, 1 fr. — Edouard Manière, notaire à Saint-Vincent-de-Comnazac, Dordogne, 3 fr. — Abbé Bado, vicaire à la Cité-Bugeaud, Alger, 5 fr. — Ensemble : 199 fr. 65.

Total de la 1re liste de Miss Vaughan et ses amis : 573 fr. 25.

Total des sommes remises à ce jour par Miss Vaughan au Comité Français : 772 fr. 90.

Total général à ce jour (10 octobre) : 1.500 fr. 90.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES MUSULMANES DANS L'AFRIQUE DU NORD

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Qadrya (an 561 de l'Hégire ; 1166 de J.-C.)

Dans la première partie de notre étude, nous avons surtout visé à faire connaître les sociétés secrètes musulmanes et à faire voir leurs points de contact. Nous ne devons pas, encore une fois, nous les figurer pareilles aux sociétés de l'Europe : L'Arabe devient Khouan en suivant la pente naturelle de la doctrine de l'Islam, tandis que le catholique doit sortir de la bonne voie pour se lancer dans l'œuvre de Satan : le culte de Satan, voilà le but final de toutes ces sociétés. Chez les Khouan, Satan se transforme en ange de lumière, et, comme nous l'avons dit, être touhidi, c'est-à-dire être favorisé des visions de l'Etre suprême, est le dernier degré de l'extase ; chez les Palladistes, Satan se transforme aussi quelquefois en ange de lumière, mais comme le démontre le docteur Bataille par les nombreux faits qu'il raconte, il apparaît aussi quelquefois avec ses caprices et sa mauvaise humeur.

La deuxième partie de notre étude sera bien plus intéressante : nous suivrons pas à pas depuis leur origine chacune des congrégations musulmanes, nous les verrons à l'œuvre, d'abord agissant lentement, et faisant peu à peu l'œuvre de Satan, sans bruit et sans difficultés, puis tout à coup, quand l'épée victorieuse de la France aura fait tomber Alger la bien gardée, et Tunis la verte, se levant toutes pour combattre plus ou moins ouvertement le progrès, la civilisation et le christianisme. C'est à une guerre que nous allons assister, et nous aurons à enregistrer bien des défaites de notre côté ; comme toujours, nous dirons toute la vérité, donnant comme certain ce qui est certain, et comme des hypothèses ce qui n'est qu'une hypothèse. Auparavant, le lecteur nous permettra de lui faire connaître ce champ de bataille aussi grand que l'Europe, et les moyens dont dispose la France pour s'opposer à ce torrent.

De l'Atlantique à la mer Rouge, de la Méditerranée au Congo, s'étend un immense territoire arrosé seulement par quelques fleuves très rares : le Sénégal, la Gambie et le Niger se jettent dans l'Atlantique ; le Cheliff, la Seybouse, la Medjerdah et le grand Nil, dans la Méditerranée. Cette terre que nous pouvons à juste titre appeler la terre maudite et la terre des mystères, est encore inconnue du genre humain ; seuls quelques hardis explorateurs ont pu y pénétrer, et n'ont vu que ce que les indigènes ont voulu leur laisser voir. Aucune autre partie du monde ne peut lui être assimilée : aucune autre ne présente d'aussi grands dangers pour les voyageurs. A la chaleur torride du jour succède la température glaciale de la nuit, et à part les trois cents kilomètres qui, de Nemours à Tunis, longent les côtes de la Méditerranée, et dont nous pouvons faire un des plus riches pays du monde, le reste n'est qu'un désert, semé de temps en temps que de quelques oasis. Jamais la main de l'homme n'avait fait jusqu'ici aucun effort pour améliorer ce triste pays. Bien plus, l'indolence, la négligence, la paresse ou le fatalisme ont laissé dépérir les richesses que, autrefois, on pouvait retirer de ce sol, car le Sahara n'a pas toujours été aride : un fleuve immense le parcourait, l'Oued Igharghar l'arrosait et le fécondait ; encore de nos jours, on en voit les vestiges puissants. Ce pays de la désolation convenait bien à l'œuvre de Satan. Tandis, en effet, que Dieu semble de préférence choisir les endroits agréables, et qu'il avait placé nos premiers parents dans un lieu de délices, Satan préfère les lieux arides, sans eau, images de son âme désolée et de son infernal séjour. Là, dans l'ombre et les ténèbres du désert, l'Islam développe peu à peu le germe dévastateur qui un jour s'unira aux gnostiques d'Europe, comme ils voulurent le faire au moyen-âge, et alors, nous le croyons, ce sera une guerre sans merci à l'Eglise catholique, et peut-être le signal de la lutte qui précèdera l'Antéchrist. La suite de cette étude fera connaître les moyens d'action dont dispose cette vaste conspiration pour arrêter les progrès sans cesse envahissants de l'Europe chrétienne.

Quand on songe aux moyens dont disposent la France et l'Europe, on est saisi d'effroi, là vraiment on reconnaît la main du Tout-Puissant et on est convaincu que le démon ne peut que ce que Dieu lui permet. La civilisation dispose de deux forces : l'armée et la religion. Malgré tous les efforts des Taibya pour arrêter les progrès des sociétés musulmanes au Maroc, cet état est entre les mains des chefs d'ordre ; au jour où ils le voudront, les marocains se lèveront en masse

malgré les ordres les plus formels de leur empereur et du Cheikh d'Ouezzan ; nous le prouverons dans ce chapitre quand nous parlerons des agissements d'Abd-el-Kader au Maroc, de 1840 à 1845, et comment l'empereur ne put l'expulser de ses états, mais comme malgré lui dut le suivre dans la guerre contre les Français, uniquement parce qu'il était Moqaddem des Qadrya, et qu'il faisait la guerre sainte ; la civilisation ne peut pas compter sur cet empereur qui est à la disposition de tous les Cheikh et doit leur obéir sous peine de voir ses sujets se révolter contre lui, et même peut-être le détrôner. Des frontières du Maroc au golfe de Gabès, la France commande au nom de la civilisation, et elle impose ses volontés grâce à l'appui de 60.000 baïonnettes. Sans doute aujourd'hui la paix règne dans cette partie de l'Afrique, mais ne nous faisons pas illusion, loin d'avoir gagné en influence depuis 1871, et d'avoir abattu les ordres religieux, ne sont-ce pas eux qui ont pris le dessus; qu'avons-nous fait, par exemple, pour enrayer la puissance des terribles Rahmanya et prévenir de nouveaux massacres comme ceux de Palestro. En 1889, au mois de juillet, je me promenais dans la principale rue de Palestro ; là on me montra l'un des principaux acteurs de l'insurrection de 1871 ; malgré les quelques années de prison, il n'avait pas perdu de sa fierté, et il semblait dire (je n'ai pas eu le bonheur de l'entendre comme d'autres) qu'il était prêt de nouveau à recommencer. Au premier signal, cent mille hommes habiles à manier un fusil se lèveront comme par enchantement ; que feront alors les quelques poignées de braves qui devront faire régner l'ordre dans ces montagnes abruptes, dans ces ravins inabordables, où une centaine d'hommes déterminés peuvent arrêter une armée. Plaise à Dieu que pour la France ne surgisse pas un nouveau 71.

Si les choses en sont à ce point à 80 kilomètres de la côte, dans un pays sillonné par un chemin de fer, où on ne remarque guère que le Fort national capable de tenir en respect les Kabyles, car on ne peut compter sur le mur qui entoure Bordj-bou-Areridj et autres petits villages, que sera-ce quand nous devrons combattre à 500 ou 600 kilomètres dans le sud, quand il faudra tenir en respect les Khouan du Touat, etc. ? Là, pas de chemin de fer; la dernière station est Aïn Sefra dans le département d'Oran, Berrouaghia (environ 60 kilom. sud de Médéah) dans celui d'Alger, et Biskra dans celui de Constantine. Dans le désert, le vainqueur sera celui qui aura les meilleurs mehari et les meilleurs chameaux de trait. Pour nous, sans vouloir rien exagérer, nous croyons que, dans le cas d'une guerre européenne, la victoire pencherait du côté des Khouan, s'ils savaient s'unir ; mais nous montrerons que ces diverses sociétés sont loin de pratiquer la charité qu'elles recommandent tant dans leur théorie; ils sont comme les loups qui se dévorent entre eux quand ils ont dévoré le faible agneau.

Dans la Tripolitaine, la civilisation n'a aucune force à sa disposition ; tous les pouvoirs civils, militaires et religieux sont entre les mains des Khouan, qui paient toujours très fidèlement la ziana à la zaouia, mais rarement l'impôt au beijlek. Dans beaucoup de districts même, les caïmacan turcs sont plutôt tolérés, et le vrai maître est le chef de la zaouia. Nous avons même dit que l'oukil-ech-cheikh des Snoussya recevait par mois 500 piastres du gouvernement turc. Nous compléterons en son temps ce que nous avons dit au chapitre où nous avons parlé des ennemis des ordres religieux, et où nous avons montré que les Turcs se laissent tromper par les Madanya, et qu'ils essaient en vain d'apaiser les Snoussya.

En Egypte, l'Angleterre commande effectivement à peu près comme la France en Tunisie. Nous ne dirons qu'un mot : partout où passe John Bull, il s'accommode très bien de l'œuvre de Satan. Malheureusement aussi, un jour viendra peut-être où ils pourront avoir du regret d'avoir si bien fait partout l'œuvre de Satan ; quant à nous, nous croyons que la civilisation doit espérer bien peu de chose de leur part, et que ce ne sont pas eux qui opposeront une digue aux progrès toujours croissants du panislamisme.

Ce moyen que nous venons d'indiquer est, à notre avis, seulement un bouclier ; c'est un protecteur contre les ordres religieux, ce sera lui qui sauvegardera notre influence et notre domination, mais n'arrêtera pas les ordres religieux dans leur marche si rapide. Un second moyen doit venir après celui-là : c'est la réaction contre ces ordres ; c'est l'introduction de notre civilisation et de nos idées. Nous n'aurons rien à craindre des ordres religieux, mais alors seulement que lorsque nous aurons fait de tous les Algériens des chrétiens et des Français. Le principal moyen d'action dont dispose notre patrie est, à notre avis, le clergé et le missionnaire ; du moment que le but poursuivi par toutes les sociétés musulmanes est d'arrêter les progrès de la civilisation en Afrique, il n'y a qu'un moyen de les dompter, c'est de répandre parmi eux le vrai progrès ; le missionnaire est donc le vrai pionnier de la civilisation, et, par son caractère, l'ennemi le plus ardent de toutes

ces sociétés ; aussi que n'ont pas fait les Moqaddem et Cheikh pour entraver leur œuvre, et déjà six Pères Blancs ont dû payer de leur sang leur audace et leur amour pour le salut de leurs frères. D'ailleurs nous nous réservons de revenir sur ce sujet dans notre dernier chapitre.

Nous avons fait connaître tout à fait sommairement le champ de bataille où nous allons voir paraître les combattants et les principaux moyens d'action dont nous disposons pour arrêter les progrès des ordres religieux ; maintenant, nous allons étudier en particulier chacun des principaux ordres qui ont été fondés en Algérie, où dont beaucoup de membres sont Algériens. Nous commencerons par les Qadrya, dont Abd-el-Kader était Moqaddem.

Il n'y a pas, dans tout l'Islam, un saint plus vénéré que Abd-el-Kader-el-Djelani, né à Djelan, près de Bagdad, l'an 471 de l'hégire et décédé à l'âge de 90 ans, l'an 561 (1166 de Jésus-Christ). Des bords du Gange aux rives de l'Atlantique, tout Musulman implore le saint de Bagdad, celui que la croyance populaire a surnommé le sultan des saints, le roi de la terre et de la mer, la colonne de l'Islam : le malheureux qui vous tend la main pour demander l'aumône, la femme dans les douleurs de l'enfantement, le pauvre esclave qui meurt sous les coups de son maître barbare, tout le monde implore Abd-el-Kader ; à tous les instants de la vie, dans un jour de malheur pour lui demander un appui, dans un jour de bonheur pour le remercier, sort de la bouche du fidèle croyant cette invocation : A Sid Abd-el-Kader ; et cette invocation les console, les soutient et les réconforte ; le croyant est assuré que jamais Dieu ne refuse la prière de Sid Abd-el-Kader, « dont l'âme plane entre le ciel et la terre, prête à venir en aide à quiconque a besoin de secours et à faire encore un miracle en sa faveur ; or, tout le monde sait que, par la volonté de Dieu, rien n'est impossible à Sid Abd-el-Kader ». Qu'a donc fait cet homme pour acquérir une telle réputation ?

Abd-el-Kader apparaît dans l'Islam comme l'une des plus belles figures de cette fausse religion. Descendant du prophète, il était né cependant de parents pauvres et peu aisés des biens de la fortune. Sa mère lui aurait donné une éducation morale peu commune pour un Musulman, et l'enfant aurait toujours suivi fidèlement les recommandations de celle qui lui avait donné le jour. Bien jeune encore, en effet, il se rendait à la Mecque, pour faire son pèlerinage, emportant avec lui quelque argent. Des brigands attaquèrent la caravane et dévalisèrent ses compagnons ; le voyant si mal habillé, ils pensèrent que c'était un pauvre malheureux : « Passe, lui dit le chef, je vois que tu n'as rien ». Mais lui, saisissant sa petite bourse dans laquelle il avait enfermé ses quelques pièces d'argent : « Tenez, voilà ce que j'ai. — Pourquoi n'as-tu pas gardé cette bourse pour toi et passer sans faire cet aveu ? — Ma mère m'a recommandé de ne jamais mentir. » Le chef des brigands admira cette belle réponse, et déposa dans sa bourse, cinquante dinan d'or que Sid Abd-el-Kader distribua, dit toujours la légende, aux plus malheureux de la caravane (1).

Ce trait est vraiment beau dans la conduite d'un Musulman, qui est menteur par caractère et par tempérament ; quelqu'un a dit que l'homme mentait comme malgré lui et devait faire sur lui des efforts ; le Musulman est menteur et ment à chaque instant ; il suffit d'avoir séjourné pendant quelques jours dans le nord de l'Afrique pour en être convaincu ; le parjure ne lui coûte pas plus que le mensonge, et il est aussi grand voleur que grand menteur.

Autant Abd-el-Kader se distinguait par ses vertus du reste de ses compatriotes, autant il se distingua par son intelligence, et il devint l'un des plus grands savants de son époque et l'une des lumières de l'Islam. Parmi ses maîtres, on cite Abou-el-Oufa-el-Kerdi, et Abou-Saïd-el-Mebarek-el-Makh-Zoumi par lequel il se rattache à l'ordre des Djenidya. Du haut de la chaire où il ne tarda pas à monter, il se fit l'un des plus ardents défenseurs et propagateurs du soufisme ; marchant sur les traces de Djenidi, il admira comme lui la philosophie indienne et y puisa ces principes dissolvants qui jettent le trouble et le désespoir au fond de l'âme qui veut vraiment réfléchir sur son état, et qui, pour les demi-sa-

(1) Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître les cinq espèces différentes de mensonges, d'après le docteur Tadhély, que peut commettre le Musulman sans pécher ; on verra avec quelle habileté ce docteur de l'Islam a su faire des distinctions ; et à quelle distance bien loin, bien loin derrière lui il a laissé les Escobars modernes. Il y a cinq espèces de mensonges, nous dit ce casuiste relâché : « Le mensonge de précepte, c'est celui que doit faire le Musulmam pour défendre contre les infidèles ses biens ou ceux de ses frères. Le mensonge illicite : c'est celui qui n'est d'aucune utilité pour la religion. Le mensonge louable, tel est celui qu'on fait aux infidèles en leur disant, pour les détourner de leurs projets d'agression ou de résistance, que les Musulmans font des préparatifs de guerre. Le mensonge peu convenable : telle est la promesse mensongère (d'un joujou, par exemple) que le mari fait à sa femme pour la rendre de belle humeur, etc. Ce passage est extrait de l'ouvrage du docteur Tadhély... Le mensonge n'est défendu que quand il n'est d'aucune utilité pour la loi ; il ne l'est donc pas quand la loi en reçoit un avantage... Macromi et ses disciples, tous orthodoxes, disent : qu'il est licite et louable d'en (du mensonge) faire usage en inventant des faits, quand ces faits tournent à la gloire de Dieu, ou sont en faveur du prophète. » Et, quatre ou cinq lignes plus bas, pour calmer les scrupules de ceux qui disent que le mensonge est défendu par le Coran, l'auteur que nous citons nous enseigne que dans le Coran « il est défendu de mentir contre le prophète (aléï), mais non en sa faveur : ilaï ». (*La clef du Coran*, par l'abbé Bouga, dialogue 8.)

vants, est le dernier effort de l'intelligence humaine ; dans cette philosophie, ces intelligences vulgaires trouvent une nourriture propre à les soutenir ; sans vie, sans énergie, sans ardeur, ils aiment à passer dans l'oisiveté les quelques jours de leur vie, couvrant cette paresse du beau nom de piété, tandis que les intelligences d'élite souffrent au milieu de ce vaste tourbillon du panthéisme, où l'être particulier est absorbé dans le grand tout : pas de consolations pour cette pauvre nature, car il n'y a plus pour lui ni espoir, ni Dieu. Nous ne nous y arrêterions pas si nous ne voulions faire remarquer où va se perdre la plus belle intelligence quand elle est abandonnée de Dieu, et quand le Seigneur des sciences ne la dirige pas. El-Djilani a été certainement l'un des plus grands philosophes de l'Islam. Il n'a pas eu en Europe la réputation d'Ariane et d'Averroès, mais ses coreligionnaires lui ont rendu un culte dont nous ne pouvons que difficilement nous faire une idée. Et ce n'est pas seulement au fondateur d'un ordre religieux que ce culte a été voué, c'est aussi au philosophe panthéiste qui, marchant sans crainte dans la voie tracée par Djenidi, a pu, sous le voile de l'orthodoxie, inonder l'Islam des doctrines les plus contraires à la religion fondée par Mahomet. Sa réputation comme professeur et savant fut immense, et sa gloire fit oublier celle de Djenidi, son maître (1). D'après l'historien Bou-Ras, il pouvait disserter sur treize branches différentes et écrivait avec une égale facilité en arabe, en turc et en hindoustan (2). Il a composé un nombre très considérable d'ouvrages ou opuscules sur des sujets de théologie ou de mystique qui sont très estimés. Les décisions faisaient force de loi, et dans toutes les discussions le dernier mot lui restait : fallait-il trancher une question entre les docteurs chaféites et kanbalites, le litige cessait dès que Abd-el-Kader avait parlé ; enfin, telle fut sa gloire, que, dans l'Irak, l'imamat lui fut abandonné par droit de mérite.

Comment s'étonner, après cela, qu'un de ses disciples ait écrit (3) : « Si Dieu n'avait pas choisi Sidna-Mohammed (sur lui le salut et la prière !) pour être le sceau des prophètes, il aurait envoyé Sid Abd-el-Kader, car c'est de tous les hommes celui qui, par ses vertus et son esprit de charité, s'est montré le plus semblable à Sidna-Aïssa (Notre-Seigneur Jésus-Christ), sur lui la bénédiction et le salut. » Des lecteurs, peu habitués à entendre parler de la religion musulmane, qu'ils ne connaissent guère que par le fanatisme et le fatalisme dont on accuse ses sectateurs, seront peut-être étonnés de voir l'éloge de Notre-Seigneur sortir d'une telle bouche. Cependant, ne soyons pas étonnés si les Musulmans sont pleins de respect pour Jésus-Christ qu'ils regardent comme le plus grand des prophètes, quoique Mahomet soit au-dessus de lui ; bien avant nous, l'Immaculée-Conception était pour eux une certitude, et jamais, dans cet immonde Coran qu'un honnête homme ne peut lire sans rougir presque à chaque page, jamais, dis-je, dans ce très immonde livre, vous ne trouverez un mot pour flétrir la Vierge des vierges !

Toujours, dit encore la légende, Abd-el-Kader professa une grande admiration pour Sidna-Aïssa ; il admirait surtout en lui sa charité sans bornes, cette charité qui le faisait prier pour ses ennemis, il porta bien loin cette admiration, et jamais, dans aucun de ses nombreux écrits, il ne proféra une parole, n'écrivit aucune ligne contre le Fils de Dieu. Bien avant nos modernes philosophes, Sidna Aïssa passait pour un homme incomparable, et, à mon avis, c'est là une des ruses les plus perfides de l'Ange des ténèbres, faire passer Jésus pour un homme aussi grand que vous voudrez, mais toujours inférieur à l'Ange qui, dans son orgueil, contemplant sa beauté, voulut un jour s'asseoir à côté du trône de Dieu, à la place réservée au Fils de l'Homme. Plein de vénération pour notre chef, Abd-el-Kader se montrait encore plein de tolérance pour les chrétiens : « Prions, disait-il, prions non pas seulement pour nous et pour tous les fidèles croyants, mais aussi pour les hommes que Dieu a créés semblables à nous. » Et de cette bouche impure sortait souvent cette invocation demandant à Dieu d'éclairer les ignorants et de se manifester à eux. On croirait entendre l'un des chefs de la maçonnerie, parlant de tolérance, de fraternité, de lumière, et invitant tous les hommes à la connaissance du Dieu-Bon, car, ne l'oublions pas, cet Abd-el-Kader, le soutien de l'Islam, a été favorisé plus que tout autre des apparitions de l'Ange des ténèbres. Ce n'est pas en vain que ses coreligionnaires lui ont donné des titres si pompeux ; ce n'est pas en vain que partout

(1) Djenidi est mort environ un siècle avant la naissance de El-Djilani ; quand nous disons son maître, il faut prendre ce mot dans un sens large, comme quand nous disons que saint Augustin est le maître de saint Thomas.

(2) Nous prions les lecteurs de remarquer ce mot : cela nous montre encore une fois les rapports qu'il y a entre les différentes sociétés secrètes. A mon avis, toutes nous viennent de l'Inde ou de la Perse, et la franc-maçonnerie actuelle n'est que la transformation du manichéisme, autre doctrine indienne ; les sociétés secrètes musulmanes sortent certainement de la philosophie indienne, nous l'avons montré quand nous avons parlé du Soufisme.

(3) Cité par Rinn, page 175.

des chapelles, oratoires ou petites kouba s'élèvent en son honneur des îles de la Sonde aux rivages de l'Atlantique : on n'en compte, d'après des renseignements bien sûrs, que 200 ou 300 dans la seule province d'Oran.

Et cependant, on ne peut le nier, cet homme surpassa ses contemporains par sa vertu : nous avons cité un fait qui montre combien il avait le mensonge en horreur : vraiment, pour un Musulman, c'était un acte héroïque. On dit aussi que le détachement des richesses égalait son horreur du mensonge : nous avons vu comment il distribua à ses infortunés compagnons les cinquante dinan d'or qu'il avait reçus du chef des brigands. Plus tard, quand il fut parvenu au faîte de la gloire, quand des quatre coins de l'Islam sa réputation de savant lui attirait un nombre incalculable de disciples, quand devant lui les princes et les grands de la terre durent s'incliner, quand il se vit revêtu de l'imamat, alors même, au sein de la gloire et au milieu des richesses, le grand saint de l'Islam resta, dit toujours la tradition, extrêmement pauvre : imitant les vertus de Sidna-Aïssa, il distribuait tous ses biens aux indigents, et ne gardait pour lui que le strict nécessaire. Quant à nous, chrétiens, qui savons ce que valent toutes ces vertus naturelles quand elles ne sont pas soutenues de la grâce d'en haut, nous ne croyons guère à tout ce désintéressement, et il nous semble entendre quelqu'un nous vanter chez Abd-el-Kader-el-Djilani le désintéressement que nous connaissons chez le souverain Grand Maître actuel de la franc-maçonnerie. Toujours est-il que si le fondateur de l'ordre fut très pauvre en esprit, ses successeurs même immédiat ne l'ont pas imité, sans doute ils ne réclameront pas aussi impérieusement que d'autres ordres le paiement de la ziara, car ils savent que les offrandes des fidèles ne leur feront pas défaut, mais ils recevront avec empressement toutes ces offrandes, et loin de les donner aux malheureux, ils entasseront richesses sur richesses dans leur zaouia de Bagdad, au tombeau du grand saint de l'Islam, qui, même après sa mort, soutient et nourrit ceux qui se disent ses enfants selon la chair. Nous ne croyons donc guère à tout ce désintéressement d'Abd-el-Kader, et il dut bien poser les premières assises de ce grand trésor qui se trouve à son tombeau.

L'enseignement ne suffisait pas à cette âme ardente, plus préoccupée du salut de ses frères que de sa propre gloire, pour parler avec la tradition. Un jour de zèle de la maison de Dieu enflamma son cœur, et, un bâton à la main, il parcourut l'Islam précédé par son immense réputation, prêchant partout les saines doctrines, c'est-à-dire le soufisme. De nombreux disciples l'entourèrent bientôt qui voulurent embrasser sa manière de vivre. Ainsi se fonda cet ordre, l'un des plus vigoureux de l'Islam, qu'il couvre encore de ses nombreuses branches. Le siège est à Bagdad, au tombeau du saint.

Nous sommes bien loin de l'Afrique du Nord, et plusieurs lecteurs doivent penser que nous nous oublions ; sans doute, l'ordre des Qadrya n'est pas un ordre algérien proprement dit comme celui des Rahmanya. Néanmoins, la branche algérienne a joué un tel rôle pendant la conquête et nous a donné tant d'embarras par le moyen de l'émir Abd-el-Kader, que l'on nous en voudrait de l'avoir omis. Aussitôt donc que le sultan des saints eut réuni autour de lui quelques disciples, il les lança sur l'Afrique pour « ramener les Berbères dans la voie orthodoxe », dit Rinn, page 177. A sa mort, l'un de ses nombreux fils, Abd-el-Aziz, prit la direction de l'ordre, et la souveraine maîtrise s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans sa famille.

Comme tous les ordres religieux, celui des Qadrya a pour but d'amener ses affiliés assez intelligents pour le comprendre, à la pratique du satanisme. Il veut les conduire, par les voies du mysticisme, dans ces hauteurs inconnues du reste des humains où Mahomet d'abord, puis l'Ange des ténèbres lui-même, se dévoilera aux yeux du Khouan assez heureux pour être appelé touhidi. Il y a dans les manuscrits de cet ordre de belles théories qui semblent admirables et ne paraissent respirer que la vertu ; ceux qui ne savent pas lire le sens caché sous ces mots, qui n'ont pas su comparer les différents ordres et n'ont pas pu, comme nous, pénétrer dans ce dédale de l'extase, comprendre les moyens adoptés pour arriver à cette fin vraiment satanique ; en un mot, ceux qui se contentent de lire un livre et de le jeter de côté ensuite, sans même daigner le relire, seront étonnés peut-être de nous entendre avancer de telles théories. Cependant, le long catéchisme que nous avons rapporté dans la première partie, et qui est extrait du *Recueil de la Société archéologique* (année 1865, page 410, cité par Rinn), devra frapper par sa ressemblance ceux qui sont habitués au langage des loges ; il n'y a pas jusqu'aux quatre lettres i. n. r. c. dont nous ne trouvions l'équivalent dans l'ordre des Qadrya, anim, noun, ra, he : qui reçoivent la même interprétation que celle donnée par Ragon, cité par de la Rive, page 351. Cette ceinture que donne le Cheikh n'est-elle pas semblable au

tablier? et puis aussi nous nous souvenons que nous écrivons pour tout le monde et que nous aurons soin de ne jamais salir, même par nécessité, notre plume; seulement, ceux qui auront lu Léo Taxil et connaîtront les différents sens donnés par la franc-maçonnerie, sauront deviner sans peine le dernier mot de tout ce dialogue que nous n'avons pas voulu abréger malgré sa longueur. Là aussi, dans ces réunions où le Khouan est initié, il y a un frein d'éloquence qui, dans la langue arabe, s'appelle : l'interprète des langues; le Khouan aussi devra avaler la figue qui, dans la maçonnerie arabe, sera une friandise, et tous les assistants devront y goûter, et on devra en envoyer aux frères éloignés, en signe de fraternité; là aussi le Cheikh apprendra au néophyte comment Adam est tombé dans le paradis de délices, comment Dieu l'a revêtu du manteau et de la ceinture symbolique par les mains de Gabriel. Là aussi, dans cet ordre des Qadrya, des femmes seront initiées; sera-ce en public, devant d'autres frères ou sœurs? oui et non; quelquefois, l'initiation se fera devant les frères ou sœurs, mais aussi d'autres fois le Cheikh sera seul avec la kheouatat; malgré soi, alors, on songe à ce moment de l'initiation de la femme dans la maçonnerie féminine, où l'initiée se trouve seule avec un frère; quand on connaît les mœurs arabes, quand on sait la recommandation que fait le Coran, que nous ne pouvons faire connaître qu'en latin : *utere muliere sicut agrotuos apsius et aposterius;* quand on sait qu'il est impossible moralement qu'un Arabe voie une femme sans brûler d'un feu impur, on se demande si vraiment nos francs-maçons ont quelque chose à leur envier. Voilà l'ordre qui a été fondé par le saint de l'Islam.

Oui, nous savons de quelle utilité sera le beau serment que prêtera l'initié; nous saurons ce qu'il veut dire et ce que nous devrons entendre quand il promettra d'observer les lois divines et brillantes, « *d'accomplir tous ses actes en vue de Dieu, d'accepter tout ce qu'il lui plaira de lui envoyer, et de le remercier des malheurs dont il l'accablera.* » (Rinn, pages 187-188). Le Khouan n'observera que deux choses : son serment de fidélité et ses obligations de Khouan; car il trouvera là dedans un moyen d'activer encore la haine qu'il nous porte, mais les lois divines et humaines ne l'embarrasseront guère, et un homicide et un adultère ne lui donneront pas du scrupule; mais oublier son diker, ne pas le dire chaque jour et au moment fixé, voilà le crime des crimes, le péché sans rémission, et celui qui l'a commis court grand risque de tomber dans l'enfer.

Nous avons donné plus haut le diker proprement dit des Qadrya, c'est-à-dire ce que chaque Khouan est obligé de dire afin de pouvoir bénéficier de son admission dans l'ordre; car, nous l'avons dit, le suprême bonheur d'un Khouan, ce qu'il désire par-dessus tout, c'est l'acquisition du ciel dans l'autre vie, et sur cette terre la faveur de tuer un Roumi de sa propre main; nous allons en parler dans quelques instants, quand nous parlerons de la guerre sainte, et de la passion qu'exercent alors les ordres religieux sur la conscience des Musulmans. Quant à la première partie, nous allons ajouter ici quelques mots pour compléter ce que nous avons dit sur le diker, et en général sur l'ouerd ou pratiques des Qadrya. Voici, d'après Si Snoussi, les pratiques qui sont la base de cet ordre si puissant.

La prière à haute voix que les affiliés doivent faire en se réunissant en rond; les mortifications et autres pratiques de la vie ascétique auxquelles peu à peu le Khouan fidèle doit s'assujettir pour dompter son corps aussi complètement qu'il le pourra, comme nous l'avons dit quand nous avons parlé de l'extase; de plus, le Khouan devra s'habituer à manger peu et diminuer chaque jour la quantité de nourriture; la société de ses semblables devra lui être tout à fait étrangère, enfin, avant tout, il devra méditer sur la grandeur de Dieu et le louer sans cesse. Mais ces pratiques ne suffisent pas pour arriver au but que se propose le grand maître : le but de l'ordre n'est-il pas de faire jouir tous les affiliés de la vision de Dieu? Aussi, nous dit toujours Snoussi, le Khouan devra s'astreindre rigoureusement à la récitation des prières appelées Ouerd-Debered; celles-ci mènent sûrement et infailliblement à l'anéantissement de l'individualité de l'homme dans l'essence de Dieu. Elles ont été établies par le Cheikh des cheikh, le sultan des saints, la colonne de l'Islam, le grand Sid Abd-el-Kader-El-Djilani. Pour les faire, il faudra s'asseoir les jambes croisées à la façon orientale, toucher l'extrémité du pied droit, puis l'artère nommée El-Kius qui contourne le ventre, et placer la main ouverte, les doigts écartés sur le genou; alors, portant sa face vers l'épaule droite, il dit ha, puis vers l'épaule gauche, il dit hou, enfin il la baisse en disant hi, et recommence. Ce qu'il y a surtout de *très important*, c'est que celui qui fait ces prières s'arrête sur le premier de ces noms aussi longtemps que le lui permet la respiration; il agit de la même manière sur le nom de Dieu tant que son âme a encore quelque chose à se

reprocher et n'a pas été complètement purifiée par le repentir; ensuite, quand son âme est complètement entre les mains de Dieu et disposée à faire en tout selon sa volonté, elle passe sur le mot hou et agit de même, enfin quand elle a acquis le degré de perfection nécessaire, elle prononce le mot hi, en observant toujours très exactement les prescriptions. Tous ces actes de piété, toutes ces longues méditations ne doivent pas cesser aussi longtemps que l'esprit et le cœur ne seront pas parvenus aux doux ravissements de l'extase, et ne recevront pas les révélations des lumières divines. (Cfr. Rinn, page 185.)

Voilà toutes les nombreuses pratiques auxquelles doit se livrer l'affilié aux Qadrya, si vraiment il veut arriver au degré de sainteté qui lui est commandé par les Moqaddem. Les adeptes de cet ordre sont un nombre incalculable, répandus de l'Inde au Maroc, les pays où ils sont le plus nombreux en Afrique sont : le Maroc, le Touat et la Tafilalat. En Algérie, on compte une trentaine de zaouia, de 250 à 300 Moqaddem, et plus de 15.000 affiliés. Une fois pour toutes, nous avertissons que nous n'avons rien de certain sur ce point, que jamais on n'aura sûrement une statistique à l'abri de tout reproche; mais nous restons toujours au-dessous de la vérité. Le supérieur général réside à Bagdad, avons-nous dit, au tombeau de son aïeul, ce sont les Moqaddem qui le remplacent complètement dans l'Afrique du Nord, et forment presque autant de congrégations spéciales. Cependant, entre ces diverses congrégations et le chef suprême il y a toujours des relations suivies, que le grand maître entretient avec assiduité afin de ne pas laisser l'ordre se scinder en diverses branches, et voir ainsi toute son autorité perdue. Toutefois, son autorité n'est pas absolue et autocratique, et il y a une grande différence entre le Cheikh des Qadrya et celui des Snoussya. Ce dernier a continuellement des émissaires dans les pays éloignés chargés de surveiller les Moqaddem, de raviver leur zèle, de veiller à ce que le diker et autres pratiques de l'ouerd soient accomplies parfaitement et selon la règle, enfin et surtout à ce que les ziara soient perçues : dans cet ordre, règne la plus grande homogénéité, et on peut dire qu'il n'est qu'une vaste famille. Celui des Qadrya n'a pas cette union qui est indispensable pour faire de grandes choses; chaque Moqaddem, tout en reconnaissant la suprême autorité du Cheikh de Bagdad, et lui demandant la confirmation de son élection, est cependant quasi indépendant dans le cercle où il exerce son pouvoir. Chaque Moqaddem, au moins pour ceux qui résident loin de Bagdad, nomme son successeur avant sa mort avec le même cérémonial que le supérieur général, comme nous l'avons vu plus haut. Si la mort l'a surpris avant qu'il l'ait désigné, ou s'il ne le veut pas, quand il a été descendu dans la tombe, des Khouan intéressés se réunissent en hadra nomment son successeur dont ils soumettent la ratification de sa nomination au général de l'ordre, qui n'oppose jamais son *veto*. C'est ce qui nous explique les différences de pratiques et de prières que nous avons signalées quand nous avons parlé du diker qui n'est pas le même pour tous les Khouan. Celui donné par les diplômes délivrés à Bagdad consiste à réciter seulement 165 fois, à la fin de chacune des cinq prières obligatoires, et aussi toutes les fois qu'on le pourra : « Il n'y a de divinité que Allah! » mais ce diker était trop court, et la ferveur des adeptes y a ajouté de nombreuses inventions que nous avons données quand nous avons parlé du diker en général.

Malgré cette espèce d'autonomie dont semble jouir chaque Moqaddem, il ne faudrait pas croire qu'il soit absolument libre et ne doive pas répondre de ses actions devant le Grand Maître. Celui-ci envoie de temps à autre un homme de confiance, choisi parmi ses conseillers intimes, qui doit venir exciter le zèle des affiliés et surveiller les Moqaddem. Il débarque dans une de nos villes du littoral, et visite toujours dans le plus grand incognito chacune des zaouia de notre colonie. Ce visiteur est, en général, assez désintéressé, et il ne fait pas une sorte de razzia parmi les affiliés comme ceux des autres ordres. La maison mère possède un trésor d'une très grande richesse, agrandi tous les jours par des offrandes qui viennent des quatre coins de l'Islam s'accumuler au tombeau du soutien de l'Islamisme ; c'est elle qui fournit les frais de voyage, et le visiteur ne demande que l'hospitalité; le produit des ziara ne va donc pas à la caisse de l'ordre, mais reste pour une grande part entre les mains du Moqaddem qui doit, avec cet argent, subvenir aux dépenses faites pour le bien de l'œuvre dans sa circonscription. Peut-être cette facilité de paiement explique autant que la réputation de sainteté d'Abd-el-Kader pourquoi cet ordre est si répandu.

Quoique le Moqaddem jouisse de cette quasi-indépendance, et semble n'être que sous la dépendance purement nominative du Cheikh, celui-ci, cependant, jouit d'un très grand prestige auprès de ses affiliés. Le fondateur de l'ordre avait eu pendant sa vie une telle réputation

de sainteté que son descendant, aux yeux des Arabes, doit partager la gloire de son ancêtre. Le Cheikh des Qadrya est pour eux une sorte de fétiche et d'idole devant lequel ils s'inclineraient et qu'ils adoreraient sur un ordre qu'il leur donnerait. Nulle part ailleurs mieux que dans l'Islam, la gloire du père ne retombe sur le fils, et si le père a été possédé à un tel degré de l'esprit de Dieu, si tout ce qu'il a désiré il l'a eu, obtenu de la puissance de Dieu, n'a-t-il pas aussi fait passer à ses successeurs la faveur de la Baraka : lui aussi, il obtient tout ce qu'il veut, et une prière de sa bouche est un ordre que Dieu exécutera ponctuellement. N'est-ce pas peut-être à cette autorité toute paternelle qu'il exerce sur ses frères qu'il doit une partie de cette réputation ; à quoi faut-il attribuer cette espèce de religion que les Khouan lui vouent et qui leur fait aller en pèlerinage à sa zaouia, comme ils vont à la Mecque? A leur retour auprès de leurs coaffiliés, ils sont entourés d'une aussi grande vénération que s'ils avaient vu le tombeau du prophète. Jamais le sultan de Stamboul, jamais le Cheikh d'Islam n'ont eu une telle influence sur leurs coreligionnaires et sujets, et nous ne croyons pas que dans tout l'Islam, personne jouisse d'une telle célébrité et soit entouré d'une telle vénération, à part Snoussi et ses fils, que le successeur de Abd-el-Kader-El-Djilani.

Comment cet homme si puissant, entouré d'une telle vénération, et commandant à des millions d'hommes peut-être, dont il est sûr d'être plus obéi, quand il le voudra, que le sultan de Stamboul ; comment cet homme se sert-il de son influence pour arriver au second but que poursuivent tous les ordres musulmans : arrêter les progrès de la civilisation. Nous ne voulons pas nous occuper de l'Asie, et voir comment, sur les bords de la mer Noire, de l'Euphrate et de la mer d'Ouran, ils arrêtent l'Europe toujours envahissante. Nous nous occuperons de l'Algérie, de notre Afrique du Nord.

Rien de plus perfide que les ordres religieux musulmans ; en cela ils imitent la franc-maçonnerie, ou plutôt celle-ci marche sur leurs traces. Aussi longtemps, en effet, qu'elle n'a pas pu parvenir au pouvoir et s'emparer des rênes du gouvernement, elle s'est toujours instituée une œuvre essentiellement humanitaire, voulant répandre sur la terre les idées de fraternité, d'égalité et de liberté. Jamais elle ne devait se mêler de politique ; jamais elle ne devait renier son but et sa fin ; rendre ses affiliés plus heureux, en les rendant plus vertueux. Je ne m'étends pas davantage, le lecteur sait le reste. A mon avis, il en est de même de ces ordres religieux. Ce qu'ils affichent en public, c'est la vertu qu'ils veulent enseigner aux hommes : ils veulent diriger les pauvres mortels dans les rudes sentiers de la mystique et leur faire goûter les doux plaisirs de l'extase. Les affiliés doivent fuir le monde, n'avoir plus de commerce avec lui ; par conséquent pas de famille, pas de société : pas de famille, afin de pouvoir plus facilement vivre dans la débauche et favoriser encore, par ce moyen, le chemin à l'extase en affaiblissant son corps déjà rompu par les veilles et les jeûnes ; pas de société, car il faut que ces fainéants vivent, et ils ne peuvent vivre sans voler ; la propriété, en effet, n'est-elle pas le fondement d'une société ? Cependant, il y a une loi, et son souverain, le Khouan Qadri, vous répondra que tous les hommes sont égaux, car Dieu, en rattachant avec la ceinture symbolique chacun des compagnons du Prophète, mettait un pauvre à côté d'un riche ; son souverain à lui, c'est son Cheikh, à qui il a juré obéissance, quand celui qui l'initiait lui disait en lui coupant deux cheveux sur le front : « O Dieu, coupez ainsi ses propres pensées ; défendez-le toujours contre la désobéissance. »

Avec de telles doctrines égalitaires, on comprend que cet ordre soit ouvert à tous les Musulmans ; les plus grands princes de la terre peuvent en faire partie et se rencontrer quelquefois dans la même réunion, à côté du portefaix ou de son esclave, que, une heure avant la réunion, il a fait rouer de coups. Et ne nous étonnons pas de voir des princes se faire affilier à ces ordres, ce n'est pas plus étonnant que de voir un Louis XVIII ou un Napoléon III se faire les protecteurs de leurs plus grands ennemis ; et, en Turquie comme en France, celui qui veut régner doit faire en sorte de ne pas être hostile aux sociétés secrètes.

Nous ne pensons pas que les Qadrya ne soient pas à craindre pour l'influence française dans le Nord de l'Afrique, on pourra nous citer des Khouan et même des Moqaddem qui nous sont dévoués. Les partisans de la tolérance nous diront que, « en 1879, dans l'insurrection de l'Aurès, notre meilleur appoint contre les rebelles a été le chef des Qadrya de ce pays, le caïd Si Mah-med-bel-Abbès, dont le fils a été tué dans nos rangs ». (Rinn, page 200.) Nous ne pouvons pas nier ces faits, mais nous aussi, nous allons en citer un que tout le monde connaît, et où nous montreront l'impuissance du sultan du Maroc, et où celui de Stamboul aurait dû avouer lui-même sa faiblesse. Avant de parler d'Abd-el-Kader, nous voulons faire une remarque importante : comme

la franc-maçonnerie, les ordres religieux musulmans mettent en avant des hommes bien vus de l'autorité française pour montrer qu'ils ne nous sont pas hostiles, tandis que dans l'ombre, derrière ce mannequin, se trament contre nous la rébellion et les perfidies. Ne seroit-ce pas ainsi dans le cas présent ? Pour nous, nous partageons l'avis de M. Charvériat; ne croyons pas que les Arabes que nous engageons sous nos drapeaux laissent à la porte de leur caserne leur fanatisme et leur haine contre le Français; ils s'engagent sous nos drapeaux, afin d'avoir une occasion de tuer un Roumi dans une guerre; voilà, d'après ce brillant professeur de la Faculté d'Alger, mort, hélas ! trop jeune, ce qu'il faut penser de cette ardeur qu'ont montrée, en 1870, les Turcos contre les Allemands : on les aurait conduits contre nous, ils auraient montré autant de barbarie : nous le répétons, tant que l'Arabe sera Musulman, nous devons renoncer à l'assimilation. Nous pourrons réussir à faire tomber dans l'indifférence quelques rares Musulmans qui auront fréquenté nos écoles et qui auront adopté nos mœurs et aussi la haine de leurs professeurs contre la religion catholique, mais l'assimilation n'aura pas fait un pas. Si donc nous voyons des Moqaddem se faire nos alliés et embrasser notre cause, ne croyons jamais qu'ils le feront par amour pour nous; nous le montrerons quand nous parlerons des Tidjanya ; ils agiront par politique et afin de passer à nos yeux pour des gens que nous ne devons pas craindre, et qui, un jour peut-être, nous ferons repentir de notre aveuglement volontaire à leur endroit.

El-Hadj-Abd-el-Kader-ben-Mahi-eddin naquit dans la province d'Oran, de la tribu des Hachen, près de Mascara; il descendait en droite ligne du prophète Mahomet, ainsi qu'il l'a prouvé lui-même au général Daumas, et il prétendait aussi descendre du fondateur des Qadrya, Abd-el-Kader-el-Djilani. Notre but, en le faisant paraître ici, n'est pas de raconter, même le plus sommairement que nous pourrions, ses campagnes contre la France, nous voulons seulement montrer de quoi est capable, en Algérie, un homme intelligent, qui saura, au moment voulu, faire vibrer au cœur du Musulman la fibre de la religion, et nous voulons aussi montrer que le gouvernement établi régulièrement, comme celui du Maroc, est incapable d'imposer sa volonté aux Khouan qui se lèvent pour soutenir la cause de l'Islam et arrêter les progrès de la France en Afrique.

Elevé au milieu des Arabes et ayant reçu une éducation distinguée, soit dans la zaouia de son père, soit dans les écoles d'Oran, où, à la vue de la corruption étalée publiquement, il voua une haine éternelle aux Turcs, Abd-el-Kader connaissait bien quelle était la principale force de son pays et sur qui il devait s'appuyer pour régner. Il n'avait pas encore vingt-cinq ans qu'il était choisi, sur l'avis de son père, émir des croyants des environs de Mascara; il savait suffisamment, par l'histoire, combien peu il devait compter sur la fidélité des deux ou trois tribus qui venaient de l'élire pour leur chef; il trouva une force réelle dans l'ordre des Qadrya et se fit nommer Moqaddem de cet ordre. Qu'aurait-il pu faire, ce sultan aux deux moudjous (1), qui, le jour de son élévation, n'avait pour toute fortune que quelques chameaux et quelques moutons. Aussitôt il proclama la guerre sainte au Djéhad, et voit accourir à lui tous les Khouan de l'Ouest. Nous ne voulons pas suivre l'émir dans ses nombreuses campagnes, peindre tantôt la déroute sanglante qu'il infligea au brave et courageux Trézel dans les marécages de la Tafna, tantôt, au contraire, battu par nos troupes, et ne devant la vie qu'à la vitesse de son cheval; errant d'oasis en oasis, de tente en tente, vaincu sans doute, mais, comme le lion, s'enfonçant dans le désert pour y guérir ses blessures, et reparaître soudain, dans un moment où personne ne l'attendait. Trahi par les siens, abandonné même par ceux de sa tribu, il ne désespère pas. Bugeaud, avec 94.000 hommes commandés par Randon, Pélissier, Mac-Mahon, Bosquet, Changarnier, Cavaignac, Yousouf, Lamoricière et tant d'autres lui font une chasse sans nom; à tous ces généraux, il n'oppose que Ben-Allah, El-Berhkany, et son génie, la Smalah tombe au pouvoir du vainqueur; qu'importe, le Mulsulman est citoyen de l'Islam; à chacune de ses nouvelles défaites que lui inflige un ennemi supérieur, grâce à sa tactique et à sa discipline, Abd-el-Kader lance un nouvel appel à la guerre sainte, et toujours son cri

(1) On raconte que ce Jugurtha moderne, qui devait mettre en mouvement plus de cent mille hommes et plus de cinquante généraux qui rappellent par leur bravoure et leurs beaux faits d'armes les plus grands capitaines de l'empire, n'avait, le jour de sa nomination qu'une tente de laine, un petit enfant et une femme, quelques armes, un beau fusil, trois livres de prières, un beau cheval pur sang arabe, et enfin... et enfin... deux boudjous : il lui était facile d'équilibrer son budget, et il n'avait pas besoin de dix ministres. On sait que le boudjou vaut un peu plus de 3 francs. Abd-el-Kader avait donc sept francs pour tenir tête à la France, soigneusement noués dans un coin de son burnous. Il montra à son beau-frère toutes ses richesses, qui ne put s'empêcher de rire et, le baisant sur l'épaule, lui dit : « qu'Allah garde le sultan *aux deux boudjous.* » « O Mustapha, répondit Abd-el-Kader, la puisance de Dieu est grande ! » Et avec d'aussi faibles ressources, il mit aux abois plus d'un général français, et si un jour il rendit sa noble épée à Lamoricière, c'était parce que ses frères l'avaient abandonné, et que par deux fois ses projets de rétablir l'Imamat avaient été entravés par un traître. Il était fort parce qu'il avait avec lui les Khouan

d'alarme retentit dans l'âme du Khouan. Depuis quatorze ans, il faisait la guerre aux Français, et pendant quatorze ans, il les avait tenus en échec, cet homme semblait invisible; il traversait nos lignes, s'enfonçait dans le désert, reparaissait soudain et, dépistant nos colonnes volantes mises à sa poursuite vers le Sud, il reparaissait vers le Nord, et rallumait la guerre sur nos derrières, Un jour enfin, il dut quitter l'Algérie, et se réfugier au Maroc. Les Khouan de l'Ouest ne l'avaient pas abandonné, et chacun était encore prêt à combattre avec lui pour la cause sainte de l'Islam.

Jugeant de l'empereur du Maroc comme il se jugeait lui-même et le croyant disposé à embrasser la cause sainte, il lui demanda son appui, si déjà appuyé sur les Qadrya et les autres Khouan de la province d'Oran. Il ne faudrait pas croire que tous les divers ordres s'attachèrent à la fortune d'Abd-el-Kader; même parmi les Qadrya il n'est que ceux sur qui s'exerçait directement son autorité. Plus tard, quand nous parlerons des Tidjanya, nous raconterons les difficultés qu'Abd-el-Kader eut avec cet ordre auquel il dut faire la guerre et assiéger leur zaouia mère. Chaque ordre a des intérêts particuliers à sauvegarder; mais un jour viendra où il n'en sera pas ainsi, et où les Snoussya auront accaparé à leur profit toutes les diverses autorités des divers ordres. Il avait pu tenir tête à la France, que ne ferait-il pas avec les Khouan du Maroc. Il comptait sans les Taibya. Ici nous allons voir l'impuissance de cet empereur et l'obligation où il se trouve de suivre malgré lui la cause d'Abd-el-Kader qui était auprès des Musulmans la cause de l'Islam elle-même. Abd-El-Kader allait donc infliger un double échec à l'autorité de ce sultan qu'il essaya de détrôner.

A cette époque, les sympathies de la canad Fez n'étaient pas pour le jeune émir. Nous avons parlé plus haut des Taibya, et nous avons dit quelle influence ils exercent sur la politique de l'empire chérifien. Ordre vraiment national, plutôt politique que religieux, les Taibya font passer les intérêts du Maroc avant ceux de l'Islam, par tous les moyens; ils veulent sauvegarder l'indépendance de leur pays, et pourvoir du mieux possible à ses intérêts. A cette époque, ils voyaient bien que la France, victorieuse de l'émir aurait vite imposé ses volontés à l'empereur, et peut-être alors la France, pour se venger, prendrait une partie des provinces de l'empire.

A cette question de nationalité, il fallait joindre la question de rivalité entre deux ordres: les Qadrya et les Taibya; les Qadrya, qui comptent de nombreux partisans au Maroc, et ont toujours sur leurs adversaires l'avantage de préférer la cause de l'Islam à celle de l'empereur. De plus, les autres ordres s'unissent aux Qadrya, parce que tous ont le même but: le rétablissement de l'imamat; les Taibya, au contraire, sont seuls, et s'ils ont pour eux la cour si égoïste, ils ont contre eux le peuple. Le Maroc, en effet, est la province de l'Islam où le fanatisme est le plus intense; aussi les habitants saluèrent dans Abd-el-Kader le héros et le martyr de l'Islamisme, et malgré tous ses désirs de conserver la paix, l'empereur dut écouter la voix du peuple, réclamant la vengeance.

Ad. Ricoux.

(*A suivre.*)

LUCIFER DÉMASQUÉ

On a déjà lu, dans la *Revue Mensuelle*, le compte rendu du remarquable ouvrage de Jean Kotska, compte rendu reproduit de la *Franc-Maçonnerie démasquée*. Notre excellent confrère et ami Gabriel Soulacroix a surtout analysé, dans l'œuvre, ce qui a rapport aux questions strictement maçonniques; on sait, en effet, que la revue de nos amis de la rue François Ier laisse au second plan les faits de surnaturel diabolique.

Une nouvelle appréciation de *Lucifer Démasqué* ne sera donc pas de trop dans ces colonnes.

Avant tout, puisque l'honneur de donner cette appréciation complémentaire m'est échu, je dois dire combien la personnalité de l'auteur qui a pris le pseudonyme de Jean Kotska est sympathique à notre petit groupe d'anti-maçons anti-lucifériens; personne, plus que le docteur Bataille et ses amis, ne s'est réjoui de la merveilleuse conversion de cet honnête homme, si longtemps égaré dans la secte, à laquelle il donna, par ses travaux et ses conférences au sein des loges du Grand Orient de France, tout l'éclat de sa vaste érudition.

Personnellement, quand je connus ce nouveau miracle de Jeanne d'Arc, j'adressai au ciel des actions de grâces profondément émues. La conversion du célèbre F∴ Ragon, si elle avait eu lieu, n'aurait pas porté aux loges françaises un plus rude coup que celle de... Jean Kotska. — Sans doute, Ragon repoussa constamment la grâce; Dieu l'abandonna, et il mourut comme il avait vécu, en maçon luciférien.

Ce rapprochement entre ces deux hommes n'est pas inutile ici. L'un et l'autre ont été,

dans la maçonnerie française, et entre les mains de Satan, deux instruments de la plus haute valeur. Si Jeanne d'Arc n'avait pas tiré Jean Kotska de l'abîme, il aurait été immanquablement proclamé un jour, lui aussi, « auteur sacré de la Franc-Maçonnerie ». J'ajoute que celui qui connaît à fond la littérature maçonnique n'hésitera pas à se rallier à mon opinion, quand j'aurai dit : Jean Kotska est de beaucoup supérieur à Ragon.

Ragon est aride, dans sa science de l'occultisme. L'ancien Jean Kotska savait revêtir ses dissertations maçonniques d'un style coloré, d'une parure gracieuse et chatoyante, de l'attrait séduisant des belles images d'une rhétorique admirable. Satan avait en lui un apôtre d'un talent vraiment extraordinaire. Gloire à Dieu qui ne l'a pas laissé plus longtemps mettre ces magnifiques qualités au service du prince des ténèbres !

Dieu lui a prodigué ces dons qui donnent tant de charme à l'œuvre de l'écrivain et au discours de l'orateur. Aujourd'hui, Jean Kotska, éclairé enfin, ou, pour mieux dire, revenu à Dieu, prend place au premier rang des auteurs chrétiens. C'est dans cette pensée que S. E. le cardinal Parocchi écrivait le 8 mai dernier à l'auteur de *Lucifer Démasqué* cette lettre où il rend hommage à la « beauté littéraire » de son œuvre, tout en y remarquant « une certaine profondeur du sens théologique et mystique peu ordinaire dans un laïc ». En bon prophète, l'éminentissime cardinal-vicaire, saluant d'avance l'apparition du livre et lui donnant son approbation la plus complète, disait encore : « Pour le fonds et pour la forme, votre livre ne peut manquer de produire une grande impression. »

Ce pronostic s'est pleinement réalisé. De la première page à la dernière, le lecteur est, en effet, littéralement sous le charme. L'ouvrage est de ceux que l'on ne referme pas avant de l'avoir entièrement lu. On est empoigné dès le début, et on le dévore d'une seule traite ; puis, on éprouve encore un nouveau plaisir à le feuilleter, à le relire, à revoir les chapitres les plus émouvants. C'est un véritable roman vécu.

Chez les Spirites, chez les Martinistes, chez les Gnostiques, Jean Kotska nous montre Lucifer à l'œuvre, accomplissant ses prestiges inouïs, variant sa tactique pour éblouir ses victimes, recourant à toutes les ruses pour perdre les âmes.

Il faut voir avec quelle touchante humilité le nouveau converti décrit les pièges infernaux auxquels il se laissa prendre si longtemps ; Satan, le trompant jusqu'à lui apparaître sous les traits du Divin Sauveur, l'a saturé d'occultisme.

Lui aussi, l'infortuné, il se croyait une mission : il voulait ramener la franc-maçonnerie des loges à un gnosticisme qui lui semblait le *nec plus ultrà* de la conception divine. Il croyait, lui aussi, posséder, dans toute sa splendeur, la lumière de la vérité, tandis qu'il était plongé dans les ténèbres les plus épaisses.

Bien que Jean Kotska n'ait pas été appelé aux mystères du Palladisme, il confirme, en plusieurs passages, le docteur Bataille.

Page 39 : — « Ce mot étrange : « *Les loges* « *sont les petits séminaires du DIEU-BON* », en disent beaucoup à ceux qui savent comprendre. » Voilà un mot qu'il importe de retenir. L'expression *Dieu-Bon*, que Bataille nous a indiquée, le premier, comme étant le terme favori des lucifériens de la haute-maçonnerie pour désigner leur dieu Satan, cette expression que Diana Vaughan nous apprend aujourd'hui avoir été inaugurée par son aïeul Thomas Vaughan dit Philalèthe, le fameux alchimiste rose-croix d'Oxford, il nous est précieux de la retrouver sous la plume de Jean Kotska, dans la déclaration si décisive qu'on vient de lire.

Page 65 : — « Quant à l'apparition d'Hélène en chair, elle était indiquée pour le septième jour du septième mois de la septième année de la Gnose restaurée, — de septembre à septembre 1896-1897. » Ainsi, voilà l'époque à laquelle, selon l'annonce de Satan chez les Gnostiques Valentiniens, Hélène doit revenir sur terre ; or, d'après le *Livre Apadno*, évangile de Satan, expliqué et commenté dans les triangles, c'est à la date du 29 septembre 1896 que doit naître, de la Sophia des Palladistes, une fille surnaturelle qui sera la grand'mère de l'Anti-Christ. Les occultistes des arrière-loges gnostiques valentiniennes étant tenus en dehors des manœuvres de cette Sophia (car il y a une Sophia dans chaque branche de l'occultisme), Satan a bien soin de leur dire qu'Hélène « se manifestera tout d'un coup, sans père ni mère ». Les deux prédictions lucifériennes ne concordent donc que par la date ; mais la différence de la légende sur le reste est aisée à comprendre. Satan ne serait pas Satan, s'il ne mentait pas tantôt aux uns, tantôt aux autres.

Page 171 : — « Nous savons d'autre part que beaucoup d'occultistes Lucifériens se vantent, avec une conviction que rien ne peut ébranler, de voir le prince des ténèbres et de l'entendre à certains jours, ou plutôt à certaines heures de certaines nuits. » C'est là, en effet, ce que disent grand nombre de Palladistes.

Les lecteurs du *Diable au XIXe Siècle* trouveront encore bien des points de contact entre les révélations de Jean Kotska et celles du docteur Bataille, à la seconde partie du volume, intitulée : « La symbolique de Lucifer », notamment dans les premières pages du premier chapitre, à la page 255 (2e alinéa), et aux pages 260, 261, 267, où il est question de Lemmi.

Parlant de Mme Blavatsky, dont Jean Kotska ne donne que l'initiale (mais c'est bien d'elle qu'il s'agit, et les lecteurs du docteur Bataille connaissent déjà cette démoniaque du haut-occultisme), l'auteur de *Lucifer Démasqué* dit : « Entourée d'esprits assistants, comme Hélène, COMME ALBERT PIKE, elle semble n'avoir été qu'un instrument intellectuel sous leur puissance. » Cette confirmation d'une des plus importantes assertions du docteur Bataille est capitale. Je m'arrête donc et crois inutile d'en signaler d'autres.

Ces points de contact ont d'autant plus de valeur, que Jean Kotska n'a pas pénétré dans les triangles (Satan lui a donné assez de besogne ailleurs !), ne connaît pas le Palladisme, n'en dit pas un mot, pas un seul mot, dans tout le cours de son intéressant ouvrage, si bien développé, si lumineux sur tout ce qui a trait aux arrière-loges du Gnosticisme Valentinien et aux mystères lucifériens de la maçonnerie française avouée, ateliers du Grand Orient de France.

A côté des athées du Rite Français, excommunié par Albert Pike, le nouveau converti nous montre les lucifériens de l'école occultiste dont il a été le patriarche : aussi, la conclusion du lecteur est-elle que Palladistes et Gnostiques Valentiniens se valent, à peu de chose près. Leur doctrine diffère ; mais les prestiges diaboliques de leurs arrière-loges se ressemblent fort ; chez les uns comme chez les autres, c'est Satan qui opère, ne variant que dans ses mensonges.

Remercions Jean Kotska d'avoir publié ce beau livre, si rempli de révélations et si admirablement écrit. Il a rempli noblement son devoir en déchirant les voiles d'un occultisme que notre ami Bataille n'avait pas exploré et sur lequel il n'avait pu donner, par ouï-dire, que des aperçus forcément incomplets et contenant peut-être des inexactitudes. D'ailleurs, le docteur, à propos des Gnostiques Valentiniens, déclara que sur leur compte il ne parlait pas en témoin. Jean Kotska a donc rendu, à son tour, un éminent service à la cause de l'Eglise.

Qu'il reçoive ici les félicitations et l'expression de la profonde sympathie d'un autre converti de Jeanne d'Arc. LÉO TAXIL.

Voici le sommaire du n° 8 de la *Rivista Antimassonica*, de Rome :

Pour le 20 septembre : Hymne à Rome. — Le Palladisme, culte de Satan. — Le G∴ A∴ de l'Univers. — Miss Diana Vaughan. — Zerbi est-il vivant? — Le Rituel et le Catéchisme du 2e grade symbolique, d'après les cahiers du Grand Orient d'Italie. — La première prière de Miss Vaughan. — Les *Mémoires d'une Ex-Palladiste*. — Le Saint-Père et l'Union Anti-Maçonnique. — Pour ou contre la Franc-Maçonnerie. — Histoire et Origines de la Maçonnerie (*suite*). — Une juste protestation.

HYMNE A JEANNE D'ARC

(CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE)

Paroles et Musique de MISS DIANA VAUGHAN

A ce qui a été dit plus haut, nous devons ajouter que l'air de cet hymne anti-maçonnique est des plus faciles à apprendre, tout en étant très riche au chant. En outre, la facture de la musique permet de maintenir ou de supprimer le chœur, à volonté.

D'autre part, les groupes catholiques, qui donnent des fêtes ou des soirées dans un but de propagande, peuvent faire exécuter, même en réunion publique, l'œuvre de Miss Vaughan, sans avoir à payer les droits habituels qui sont perçus par la Société des Auteurs et Compositeurs de Musique. En effet, Miss Vaughan a fait imprimer sur les exemplaires de tout format cette mention : « *Aucun droit d'exécution ne sera jamais réclamé, l'auteur désirant la plus grande propagation de cet hymne.* »

Enfin, l'éditeur, se conformant aux usages des éditeurs de musique, a marqué les prix de 3 fr. pour le grand format et d'un franc pour le petit format; mais voici les prix accordés à tout lecteur de journal catholique :

Grand format, piano, complet, y compris le chœur : 1 fr. 50, envoi franco dans un tube. — Petit format, chant, sans l'accompagnement, couplets pouvant se chanter sans le chœur : 0 fr. 40, envoi franco. — Chœur, à cinq parties (soprano, mezzo-soprano, ténor, ténor grave, baryton et basse), pouvant être acheté à part : 0 fr. 50, envoi franco.

En frontispice, l'hymne porte un beau dessin au fusain, représentant Jeanne d'Arc à cheval, renversant les colonnes J et B et terrassant l'hydre de la franc-maçonnerie.

Voici le sommaire du n° 19 de la *Franc-Maçonnerie Démasquée :*

Le Convent de 1895. — Union Anti-Maçonnique de France. — Adriano Lemmi et le 20 septembre. — Les *Mémoires d'une Ex-Palladiste*, compte rendu du 3e fascicule. — Inauguration d'une Loge à Puteaux. — Second problème maçonnique. — Les Chevaliers du Temple. — Franc-Maçonnerie universelle. — L'*Hymne à Jeanne d'Arc*, de Miss Vaughan. — Le F∴ Lucipia et les Dominicains d'Arcueil. — A travers les livres : *Le Juif dans la Franc-Maçonnerie*, par M. A. De la Rive. — L'Université et la Franc-Maçonnerie.

Saint-Etienne, imp. BOY. *Le Gérant :* P. PEYRE.